

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux de ses première et deuxième
sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2015**



Nations Unies • New York, 2015



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire de 2015	
I. Organisation de la session	6
A. Élection du Bureau du Conseil d'administration	6
B. Déclarations liminaires du Président du Comité d'administration et du Directeur général de l'UNICEF	6
C. Adoption de l'ordre du jour	9
II. Délibérations du Conseil d'administration	9
A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.	9
B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	10
C. Collaboration avec les pays passant du statut de pays à revenu intermédiaire à celui de pays à revenu élevé	12
D. Mise à jour sur l'action humanitaire de l'UNICEF et proposition de relèvement du plafond du Fonds de programmation pour les secours d'urgence	14
E. Reconduction et élargissement de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et de son fonds autorenouvelable.	17
F. Rapports d'évaluation et réponses de la direction	18
G. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2013 et rapport du Comité des commissaires aux comptes.	20
H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2015	22
I. Réunion d'annonces de contributions	23
J. Questions diverses	24
K. Adoption des projets de décision.	24
L. Déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration	24

III.	Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM	26
A.	Tirer ensemble des leçons pour renforcer l'innovation et mieux aider les personnes démunies	26
B.	Les approches novatrices de la conception et de la mise en œuvre de programmes destinées à soutenir la réalisation des objectifs de développement pour l'après-2015	28
	Deuxième partie Session annuelle de 2015	
I.	Organisation de la session	31
A.	Déclaration liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général de l'UNICEF	31
B.	Adoption de l'ordre du jour	
II.	Délibérations du Conseil d'administration	33
A.	Rapport annuel du directeur général de l'UNICEF : exécution et résultats obtenus en 2014, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	33
B.	Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes 2014-2017	38
C.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	39
D.	Rapports d'évaluation, vues de l'administration et suite donnée par l'administration ...	41
E.	Rapport annuel de 2014 du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration et suite donnée par l'administration	43
F.	Rapport de 2014 du Bureau de la déontologie de l'UNICEF	45
G.	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	46
H.	Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain	47
I.	Questions diverses	48
J.	Adoption des projets de décision	48
K.	Prix du personnel de l'UNICEF et déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration	49
	Troisième partie Deuxième session ordinaire de 2015	
I.	Organisation de la session	52
A.	Déclaration liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général de l'UNICEF	52
B.	Adoption de l'ordre du jour	54
II.	Délibérations du Conseil d'administration	55
A.	Projet de programme de travail pour les sessions de 2016 du Conseil d'administration	55

B.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	56
C.	Débat structuré sur le financement des résultats attendus au Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017	62
D.	Rapport d'évaluation et réponse de la direction	65
E.	Collecte de fonds privés : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2014	69
F.	Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2015-2018	70
G.	Rapport de la visite effectuée conjointement par des membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Jordanie du 23 avril au 2 mai 2015	71
H.	Questions diverses	72
I.	Adoption des projets de décision	72
J.	Déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration	72
 Annexes		
I.	Séance de réflexion consacrée à l'égalité	74
II.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2015	78

Première partie
Première session ordinaire de 2015

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 3 au 5 février 2015

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau du Conseil d'administration (point 1)

1. Le Conseil d'administration a élu à la présidence M. Masood Khan, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à la vice-présidence M^{me} Mwaba Patricia Kasese-Bota, Représentante permanente de la Zambie auprès de l'Organisation, M^{me} Laura Elena Flores Herrera, Représentante permanente du Panama auprès de l'Organisation, M. Heiko Thoms, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation, et M^{me} Kristel Lõuk, Première Secrétaire de la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation.

B. Déclarations liminaires du Président du Comité d'administration et du Directeur général de l'UNICEF (point 2)

2. Le Président du Conseil d'administration a déclaré que les enfants du monde entier connaissaient une période à la fois très prometteuse et très dangereuse. Ils étaient plus que jamais menacés par les crises humanitaires, les conflits religieux et d'autres situations graves, dont l'épidémie du virus Ebola qui avait ravagé des familles et des communautés entières en Afrique de l'Ouest. Depuis quelques mois, le monde était accablé par les attaques de plus en plus violentes de groupes extrémistes visant des enfants, comme celle du 16 décembre 2014, où des terroristes avaient tué 134 enfants dans une école de Peshawar dans un attentat qui avait traumatisé le Pakistan, dont était originaire le Président, et le monde entier, et renforcé la volonté d'agir pour protéger les enfants de cette barbarie.

3. Le Conseil d'administration a observé une minute de silence en hommage à tous les enfants victimes de violences.

4. Le Président a salué le travail héroïque mené par le personnel de l'UNICEF à travers le monde et déclaré que le programme du Fonds en faveur de l'équité permettait d'appeler l'attention sur les plus démunis parmi les pauvres et sur les populations marginalisées, dont beaucoup étaient des femmes et des enfants. Au côté du Guatemala et du Luxembourg, le Pakistan coprésidait un groupe informel de 30 États Membres constituant le Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable qui, grâce aux deux processus intergouvernementaux relatifs au programme de développement pour l'après-2015 et au financement du développement, œuvrait à la promotion et à la protection des droits des enfants.

5. Le Président a déclaré que le Conseil d'administration de l'UNICEF faisait figure d'exception dans le système des Nations Unies, car il faisait abstraction des différends politiques afin que ses travaux donnent la priorité à l'obtention d'un consensus dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

6. Le Directeur général a rappelé le récent décès d'un fidèle ami de l'UNICEF, Mårten Grunditz, Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil d'administration a observé une minute de silence en son honneur.

7. Le Directeur général a ensuite abordé une question qui avait des conséquences de taille non seulement pour l'UNICEF mais pour le monde entier : la révolution numérique. Il a déclaré que les technologies de l'information étaient très prometteuses mais également préoccupantes, car elles pouvaient être utilisées à des fins de harcèlement d'enfants sur les réseaux sociaux, de recrutement par des groupes extrémistes ou d'exploitation sexuelle, et creusaient les inégalités entre les enfants qui avaient accès à Internet et les autres. Dans le même temps, la technologie créait de nouvelles possibilités de bâtir un monde meilleur pour les enfants.

8. Le Directeur général a rappelé que les téléphones portables et les messageries instantanées permettaient à présent de réunir des familles au Soudan du Sud, d'accélérer les résultats des tests de dépistage du VIH au Malawi et en Zambie ou encore d'enregistrer les naissances au Nigéria. La technologie aidait également les plus défavorisés à faire connaître leurs besoins : U-Report utilisait par exemple les SMS pour mettre les citoyens en contact direct avec leur gouvernement et avec l'UNICEF. On trouvait à présent des « U-reporters » dans 11 pays, et plus de 3 millions de messages étaient échangés chaque mois.

9. Le Directeur général estimait que la technologie avait également renforcé la capacité de l'UNICEF de maintenir les droits de l'enfant au centre des préoccupations mondiales. Chaque année, plus de 2,5 millions de personnes visitaient le site Web du Fonds à partir de leur téléphone portable. Son compte Twitter comptait environ 1,2 million d'abonnés, et sa page Facebook, environ 3 millions. Plus d'un tiers de cette audience avait moins de 25 ans.

10. D'après le Directeur général, la technologie avait profondément modifié la façon dont les idées, les influences et l'information étaient partagées et utilisées, permettant aux communautés, aux associations, aux organisations non gouvernementales et aux organisations religieuses, aux entreprises et aux simples citoyens de mieux se faire entendre.

11. Deux ans auparavant, le Fonds avait réalisé une étude des tendances qui se dessinaient pour la prochaine décennie intitulée UNICEF 3.0, qui s'était focalisée sur les partenariats avec, entre autres, les donateurs, les ONG et les communautés. Ces partenariats étaient d'ordinaire largement fondés sur des accords contractuels, en vertu desquels l'une des parties fournissait des ressources, une deuxième déterminait les biens et services à fournir et une troisième en assurait la livraison. Ces relations d'ordre transactionnel ne laissaient pas toujours la possibilité de se pencher ensemble sur les problèmes et de trouver des moyens innovants et efficaces d'aider les personnes dans le besoin.

12. Le Directeur général a indiqué que les conclusions d'UNICEF 3.0 avaient incité le Fonds à trouver de nouvelles formes de collaboration visant à améliorer la vie des enfants partout dans le monde, en passant progressivement de partenariats formels à des réseaux et des alliances structurés, des partenariats, des campagnes et mouvements informels, plus organiques et plus horizontaux. Les activités de l'UNICEF s'étaient bien entendu toujours articulées autour de partenariats, principalement avec les gouvernements, qui allaient rester le moteur de ses travaux. Cela ne signifiait pas pour autant que les partenariats étaient figés dans le temps. Au cours de cette session, le Conseil d'administration allait débattre de moyens propres à permettre au Fonds de maintenir une présence dans les pays à revenu intermédiaire et élevé, ce qui constituait une bonne occasion non seulement de poursuivre les partenariats efficaces que l'UNICEF a noués avec les pays sur plusieurs décennies,

mais également de trouver ensemble de nouveaux moyens d'aider les enfants laissés pour compte dans chaque société, y compris dans les pays développés.

13. Le Directeur général a rappelé que les partenariats de l'UNICEF avec les donateurs ne se limitaient plus à la question des ressources et que, de plus en plus souvent, les deux parties surmontaient ensemble les difficultés en mettant leur savoir-faire et leur expérience au service de l'élaboration de solutions efficaces. Les partenariats avec le secteur privé allaient au-delà de la traditionnelle coopération donateur-bénéficiaire, puisque la Division des approvisionnements à Copenhague collaborait à présent avec des entreprises en vue de réduire les coûts des articles essentiels comme les vaccins et d'améliorer les spécifications de produits allant des toilettes aux dispositifs de purification de l'eau.

14. Le Directeur général estimait que l'UNICEF devait également chercher de nouvelles possibilités d'œuvrer par l'intermédiaire de réseaux structurés et des partenariats programmatiques mondiaux tels que l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Plus de 2,5 milliards d'enfants avaient été immunisés grâce à ce partenariat public-privé regroupant plus de 200 pays et 20 millions de volontaires. L'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination obtenait des résultats similaires, en abaissant le coût des vaccins vitaux et en aidant l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'UNICEF et leurs partenaires à vacciner un demi-milliard d'enfants au cours des quinze dernières années, en mettant en contact les entreprises, les investisseurs, les gouvernements, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment la Fondation Bill et Melinda Gates faisant partie des plus importants.

15. D'après le Directeur général, il n'était pas nécessaire que tous les partenariats prennent la forme de réseaux ou d'alliances officiels. La lutte contre l'Ebola démontrait que différents partenaires pouvaient se rassembler de diverses manières. Des partenariats informels naissaient souvent par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, car les pays échangeaient des idées et des méthodes qui ont fait leurs preuves. Les campagnes de sensibilisation constituaient une autre façon de réunir des partenaires autour d'une initiative en faveur des enfants. Les campagnes Non à une génération perdue, Mettre fin à la violence envers les enfants et Imagine avaient sensibilisé des millions de personnes à la question des droits de l'enfant. Les initiatives populaires pouvaient également apporter un soutien important aux actions des gouvernements en matière de développement. L'initiative Renforcer la nutrition devait ses premières victoires non seulement à la volonté et aux ressources gouvernementales mais aussi à la participation de réseaux d'activistes et de spécialistes dans le monde entier.

16. Le Directeur général a noté que, dans un monde horizontal, l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies ne pouvaient se contenter de se décréter chefs de file et d'imposer des objectifs de développement durable. La poursuite de ces objectifs devait être l'occasion de concevoir ou de renforcer des initiatives multipartites de protection de l'environnement, de lutte contre l'extrême pauvreté, de défense des droits des femmes et de promotion de la survie, de la santé, de l'éducation, de la nutrition et de la protection des enfants.

17. Le Directeur général a rappelé que l'UNICEF avait étroitement collaboré avec cinq grandes organisations internationales (ChildFund Alliance, Plan International, Save the Children, SOS Villages d'enfants et Vision mondiale) afin de mettre la question des enfants au cœur du nouveau programme de développement. Le Fonds

appuyait action/2015, une initiative multipartite en plein essor regroupant 1 200 organisations, coalitions et partenariats dans plus de 125 pays. Il œuvrait pour s'adapter à ce nouveau monde horizontal dans toute sa complexité et s'appuyait sur ces changements pour stimuler et enrichir les partenariats, collaborations, idées, solutions et initiatives visant à améliorer la vie des enfants, à garantir leur avenir et à bâtir un monde meilleur.

C. Adoption de l'ordre du jour (point 3)

18. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2015/1).

19. Conformément à la règle 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé le nombre total de pouvoirs présentés pour la session, à savoir : 39 délégations ayant le statut d'observateur, 2 organisations intergouvernementales, 10 comités nationaux pour l'UNICEF et 2 organisations non gouvernementales.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (point 4)

20. Après les observations préliminaires du Directeur de la Division des programmes, le Directeur adjoint pour la lutte contre le VIH/sida a présenté le rapport.

21. Les délégations ont salué la participation active de l'UNICEF à la lutte coordonnée des Nations Unies contre le VIH/sida, qui visait à donner aux jeunes les moyens de se protéger face à cette maladie, à renforcer la protection sociale des personnes touchées par la maladie et à prévenir le décès des mères et l'infection des bébés.

22. Les intervenants ont également salué les résultats obtenus par l'UNICEF et ses partenaires sur le plan de l'amélioration du traitement des enfants, mais ont rappelé qu'il y avait encore du travail. Ils ont souligné la nécessité de mettre au point des méthodes innovantes pour faciliter l'accès des femmes enceintes et des enfants aux traitements antirétroviraux, notamment en améliorant encore le diagnostic et le traitement du sida pédiatrique afin de favoriser une baisse des coûts et des formulations appropriées.

23. Les délégations se sont félicitées de l'impulsion qu'apportait l'UNICEF au lancement de programmes de lutte contre l'épidémie de VIH chez les adolescents, en particulier les jeunes femmes, notamment par l'intermédiaire de Tous inclus, une initiative multipartite visant à rattraper le retard pris en matière de traitement et de prévention chez les adolescents. Elles ont insisté sur l'importance des services adaptés aux besoins des jeunes qui associaient hygiène sexuelle et procréative et lutte contre le VIH. Une éducation sexuelle approfondie, dispensée aussi bien en milieu scolaire qu'en dehors, était importante pour que les jeunes soient

suffisamment informés sur le VIH et les autres maladies sexuellement transmissibles. Il convenait d'étudier la question à la lumière de problèmes sociaux complexes comme la violence, la stigmatisation et la discrimination à l'égard des femmes. Les droits des adolescents et leur autonomisation devaient constituer le cœur de ces initiatives.

24. Les intervenants ont exhorté l'UNICEF à collaborer avec ses partenaires pour mieux comprendre l'incidence de l'organisation de la protection sociale et améliorer l'analyse des faits qui sous-tend ces interventions. Ces considérations étaient particulièrement pertinentes pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

25. Les intervenants se sont félicités de l'harmonisation des programmes de l'UNICEF de lutte contre le VIH, de son Plan stratégique pour 2014-2017 et du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités du Programme commun ONUSIDA. Ils ont encouragé le Fonds à mettre les expériences qu'il mène actuellement au profit de l'amélioration des axes stratégiques d'ONUSIDA, de sa coordination au niveau des pays et de son rôle de chef de file. Des questions ont également été posées au Fonds au sujet de l'incidence de la révision prochaine de la stratégie d'ONUSIDA et de sa stratégie accélérée de lutte contre le VIH jusqu'en 2015 et au-delà.

26. Une intervenante a décrit le plan national stratégique de lutte contre le VIH de son gouvernement pour la période 2013-2020 et le programme national d'aide destiné aux enfants menacés par le VIH, exécuté en collaboration avec l'UNICEF et d'autres acteurs.

B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 5)

1. Descriptifs de programme de pays

27. La Vice-Présidente du Conseil d'administration (Zambie) a informé ce dernier que, conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs des programmes de pays seraient examinés et validés par approbation tacite au cours de la présente session. Les projets de descriptif de programme pour Madagascar (E/ICEF/2015/P/L.1) et le Mali (E/ICEF/2015/P/L.2) avaient été publiés sur le site Web du Conseil d'administration (<http://www.unicef.org/french/about/execboard>) entre le 10 et le 28 novembre 2014, de manière à laisser aux membres du Conseil d'administration la possibilité de les commenter. Ces commentaires avaient été transmis aux bureaux des pays et régions concernés et aux gouvernements et, le cas échéant, pris en compte dans les versions définitives des descriptifs dont était saisi le Conseil d'administration. Un plan d'évaluation chiffré pour chaque programme de pays avait été publié sur le site Web du Conseil d'administration, tout comme les tableaux de résultats du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les débats ne devaient se poursuivre que si au moins cinq membres du Conseil d'administration avaient informé par écrit le secrétariat qu'ils souhaitaient saisir le Conseil d'un descriptif de programme de pays pour qu'il soit examiné plus avant, or le secrétariat n'avait reçu aucune demande en ce sens.

28. Le Directeur de la Division des programmes a fait des observations générales au sujet de deux descriptifs de programme de pays.

29. La Directrice régionale de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a présenté le descriptif de programme pour Madagascar. Elle a remercié les membres du Conseil d'administration et les délégations (États-Unis d'Amérique, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) qui avaient fait des commentaires très complets avant l'élaboration finale du document, lesquels avaient aidé à cristalliser les composantes du descriptif et à le recentrer.

30. Le représentant de Madagascar a indiqué que le descriptif de programme avait été élaboré sous la direction du Ministère de l'économie et de la planification, dans le cadre d'une démarche inclusive prévoyant la participation et la consultation de tous les acteurs, notamment au moyen de consultations sectorielles avec le bureau de pays de l'UNICEF et le Bureau régional. Le programme proposé répondait aux priorités nationales et contribuerait ainsi à la réalisation des objectifs présentés dans le programme de développement national et au renforcement des capacités des secteurs essentiels, notamment le secteur privé et la société civile. L'année 2015 marquait le trentième anniversaire de la présence de l'UNICEF à Madagascar. Le Gouvernement espérait qu'alors que le pays sortait de cinq années de crise sociale et politique, la coopération avec l'ensemble des partenaires, en particulier l'UNICEF, allait se poursuivre afin qu'aucune génération d'enfants ne soit laissée pour compte.

31. La Vice-Présidente estimait que le descriptif de programme de pays constituait un bel exemple de partenariat et de solidarité avec les plans et priorités du pays concerné.

32. Après un bref résumé des récentes initiatives de l'UNICEF visant à lutter contre l'Ebola et à faire face à l'urgence de niveau 3 dans laquelle se trouvait la République centrafricaine et à d'autres crises, le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a présenté le descriptif de programme de pays pour le Mali. Il a indiqué que le programme de coopération avait mis à profit les commentaires de plusieurs délégations, en particulier de la Belgique, du Canada, des États-Unis, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède.

33. Le représentant du Mali a déclaré que la grave crise en matière de sécurité qu'avait connu le nord de son pays en 2012 avait durement porté atteinte aux efforts déployés par le Gouvernement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement concernant les enfants, principales victimes de cette crise. Avec l'aide de la communauté internationale, le Mali accordait la priorité à la rescolarisation des enfants, à la réintégration socioéconomique des personnes touchées par la crise et à la promotion et à la protection des droits de cette population fragile. Le programme de pays proposé allait sans nul doute améliorer la prestation des services sociaux de base, la cohésion sociale, la reprise économique et le retour des pouvoirs publics dans le nord du pays.

34. La Vice-Présidente a ajouté que le programme de l'UNICEF venait compléter les travaux du Gouvernement pour ce qui était d'apporter des services de fond et des services d'intervention à l'intention des enfants.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/1 (voir annexe II).

2. Prorogation de programmes de pays en cours

36. La Vice-Présidente a indiqué que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé du fait que les programmes de pays de la République populaire démocratique de Corée et de la République démocratique

populaire lao avaient été prorogés d'un an et celui de l'Éthiopie, prorogé de six mois. Le Conseil d'administration a été invité à approuver les prorogations de deux ans des programmes du Myanmar et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ces propositions étaient présentées dans le document E/ICEF/2015/P/L.3.

37. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a remercié l'UNICEF d'avoir harmonisé son programme avec le plan de développement national pour la période 2011-2015, qui avait été prolongée à 2017. Cela permettrait de mieux coordonner ce programme avec le cycle national de planification et de mettre l'accent sur l'accélération de la vaccination, sur les soins et le développement de la petite enfance, sur l'éducation des filles, sur la lutte contre la violence à l'égard des enfants et sur le renforcement de l'accès des enfants à la justice.

38. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/2 (voir annexe II).

C. Collaboration avec les pays passant du statut de pays à revenu intermédiaire à celui de pays à revenu élevé (point 6)

39. Après la déclaration liminaire de la Directrice générale adjointe chargée des relations extérieures, le Directeur de la Division des données, de la recherche et des politiques a présenté le rapport (E/ICEF/2015/P/L.6).

40. Plusieurs délégations ont encouragé l'UNICEF à poursuivre ses activités dans les pays en transition, compte tenu du caractère universel de sa mission. L'un des intervenants a indiqué que, puisque la mission du Fonds portait sur les droits de l'enfant, il s'agissait là d'un débat de fond quant à ses valeurs fondamentales. Dans un monde en constante mutation et dans le contexte des discussions autour des objectifs de développement durable et du financement du développement, ce débat constituait un important précédent à une discussion plus large à l'échelle du système des Nations Unies.

41. Les intervenants ont toutefois insisté pour que l'UNICEF continue de mettre l'accent en priorité sur les enfants des pays les moins avancés et des pays d'Afrique subsaharienne. Un groupe de délégations a rappelé que le précédent Président du Conseil d'administration avait recommandé que le Fonds mette au point un plan d'action clair et complet pour les enfants d'Afrique. L'UNICEF devait fortement augmenter la proportion de ressources ordinaires qu'il allouait à l'Afrique, mais également collaborer avec les donateurs et partenaires pour affecter davantage de ressources autres que les ressources de base aux programmes de pays africains.

42. Deux délégations ont salué la nouvelle politique générale proposée et débattu du rôle qu'avait joué l'UNICEF dans leurs pays respectifs pendant leur transition de pays à revenu intermédiaire à pays à revenu élevé. Dans un cas, le Conseil d'administration avait approuvé, pour un programme de pays, le passage d'un programme traditionnel à un programme qui générerait des ressources à partir du secteur privé national, que le Gouvernement avait en outre appuyé en fournissant des bureaux. L'UNICEF avait progressivement transformé sa fonction d'aide au développement en véritable partenariat mettant à contribution les citoyens, les spécialistes, les médias, le secteur privé et les pouvoirs publics. Le pays contribuait à présent aux ressources ordinaires globales et faisait figure de modèle en matière de promotion des droits de l'enfant et de mise en commun des bonnes pratiques

dans sa région. Le second pays était passé du statut de bénéficiaire à celui de donateur, avait créé un comité national qui était devenu un important contributeur au Fonds et son parcours servait de modèle aux autres pays.

43. D'autres intervenants ont encouragé l'UNICEF à remettre en question le modèle fondé sur la dichotomie pays donateur/pays bénéficiaire et à continuer de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération trilatérale.

44. Une délégation a indiqué que la meilleure façon d'aborder la question de la collaboration avec les pays passant du statut de pays à revenu intermédiaire à celui de pays à revenu élevé était un programme stratégique interorganisations qui serait examiné par l'Assemblée générale. Un deuxième intervenant a mis en garde contre l'utilisation de concepts qui n'avaient pas été validés par les États Membres tant qu'un terrain d'entente satisfaisant n'avait pas été trouvé par le Conseil économique et social et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui approchait. Le projet de décision présenté dans le rapport allait avoir une incidence structurelle sur le modèle de financement d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées, et il convenait d'éviter les réformes « à la carte ».

45. D'autres délégations ont déclaré que le Conseil d'administration était l'instance la plus propice à la mise au point de mécanismes permettant de remettre en cause le statu quo. Il importait qu'en 2015, il envisage sérieusement la possibilité de modifier le fonctionnement de l'UNICEF, car l'immobilisme n'était plus tenable. Le Fonds était l'organisme le mieux placé pour mettre en œuvre en son sein les innovations nécessaires pour aider les pays à gérer cette transition, notamment en maintenant une présence physique dans les pays concernés.

46. Plusieurs intervenants estimaient que le statut d'un pays ne devait pas être déterminé au premier chef par son revenu national brut ou son produit intérieur brut, car ces derniers occultaient bien souvent les injustices dont étaient victimes les enfants dans les pays à revenu intermédiaire et même dans les pays à revenu élevé. Les pays à revenu intermédiaire étaient hétérogènes et certains étaient extrêmement vulnérables aux facteurs extérieurs. Il n'existait pas de solution passe-partout et il était primordial que les programmes de pays tiennent compte des besoins spécifiques de chaque pays. L'UNICEF devait définir des mesures et des indicateurs qui refléteraient de manière plus précise la situation interne de chaque pays, afin de cibler les ressources de façon plus efficace.

47. S'agissant des propositions concrètes présentées dans le rapport, une délégation a indiqué que les pays pouvaient rencontrer des obstacles juridiques qui les empêchaient d'affecter des ressources publiques à leurs contributions à l'UNICEF. La condition selon laquelle les pays devraient compléter les ressources ordinaires du Fonds en versant un abondement de 100 % pouvait être dissuasive puisqu'en cas de difficulté à lever des fonds auprès du secteur privé, les gouvernements pourraient être contraints de financer cet abondement sur des ressources publiques.

48. Une autre délégation a indiqué que la proposition ne tenait pas suffisamment compte des contributions en nature telles que les locaux mis à disposition des bureaux de pays, ni des contributions financières comme les frais généraux payés par les gouvernements au titre de leur participation aux coûts des projets. Il serait contreproductif de passer d'une démarche volontaire à une obligation pour ce qui

est du financement des pays de programme à revenu élevé. L'idée même de faire de nouveaux pays à revenu élevé toujours en développement des contributeurs nets de ressources ordinaires méritait également un débat plus approfondi, car elle pouvait aggraver, plutôt que de le corriger, le déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources provenant des donateurs traditionnels. Demander aux pays en développement à revenu élevé de contribuer aux ressources ordinaires tandis que les autres continueraient d'affecter leurs contributions à des fins particulières n'était ni raisonnable ni viable.

49. D'autres délégations étaient très favorables à la proposition selon laquelle les pays à revenu élevé verseraient un montant équivalant à celui que l'UNICEF investissait chez eux sous la forme d'une contribution aux ressources ordinaires. Elles se demandaient à quel titre les pays à revenu élevé ne contribuaient à la gestion des frais connexes qu'au bout de cinq ans, s'il était possible de leur demander de contribuer avant ce délai, si l'UNICEF prévoyait des mesures à l'égard des pays qui ne s'acquitteraient pas des sommes prévues dans la décision et si la proposition suivait le principe selon lequel tous les services chargés de collecter des fonds devaient appliquer les mêmes règles.

50. Plusieurs délégations ont suggéré qu'à l'avenir l'UNICEF communique des informations sur son expérience dans les pays à revenu élevé, y compris les effets sur les ressources humaines et administratives, et que la question soit intégrée à une évaluation exhaustive en lien avec l'examen à mi-parcours du plan stratégique en 2016 et l'examen connexe de la répartition des ressources affectées aux programmes de pays. Le bilan des activités que le Fonds menait dans les pays à revenu élevé devait tenir compte de l'expérience en matière de mise à contribution de la société civile pour la collecte de fonds et la défense des droits de l'enfant, ainsi que des possibilités à exploiter et des obstacles rencontrés s'agissant de la création d'un comité national.

51. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/3 (voir annexe II).

D. Mise à jour sur l'action humanitaire de l'UNICEF et proposition de relèvement du plafond du Fonds de programmation pour les secours d'urgence (point 7)

52. À l'issue des observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des programmes, la Directrice du Bureau des programmes d'urgence a présenté les informations sur le renforcement de l'action humanitaire ainsi que la proposition (E/ICEF/2015/P/L.4).

1. Mise à jour sur le renforcement de l'action humanitaire

53. Les délégations ont félicité le personnel de l'UNICEF, qui œuvre dans des conditions extrêmement difficiles et prend souvent des risques. Elles ont souligné le rôle important que jouait le Fonds dans la protection des enfants et des familles en cas de catastrophe naturelle et de conflit armé. Sa lutte contre l'Ebola illustre bien le rôle qu'il pouvait jouer dans la prise en charge des crises humanitaires.

54. Les intervenants ont indiqué que l'UNICEF était particulièrement bien placé pour faire tomber les barrières qui existaient entre action humanitaire et action pour

le développement et pour contribuer à la mise en œuvre des initiatives en faveur de la résilience. Ils ont salué les mesures prises pour intégrer et harmoniser programmes humanitaires et programmes de développement. Ils ont encouragé le Fonds à continuer de mettre au point des démarches communes à l'ensemble de ses programmes de développement humanitaire pour favoriser un passage des activités de secours aux activités d'aide au développement cohérent et bien programmé.

55. Les délégations ont loué les efforts que l'UNICEF déployait pour renforcer ses capacités d'organisation de manière à faire face efficacement aux crises humanitaires, grâce à des mesures portant sur les ressources humaines, à des partenariats stratégiques mieux ciblés, à l'augmentation des moyens supplémentaires disponibles et à l'amélioration des systèmes de suivi et d'évaluation. Elles ont exprimé leur soutien aux mesures prises par le Directeur général pour assurer le déploiement d'un personnel compétent, toujours disponible en cas de besoin, notamment grâce à l'élargissement de l'Équipe d'intervention d'urgence.

56. Les intervenants ont encouragé l'UNICEF à continuer de collaborer avec les gouvernements hôtes avant, pendant et après les situations d'urgence pour assurer un appui efficace aux capacités existantes. Ils ont suggéré que les programmes du Fonds pour les pays sujets aux tensions incluent toujours un plan d'intervention en cas de situation d'urgence, qui soit à jour. Les délégations ont salué les efforts de l'UNICEF pour mieux adapter l'action humanitaire aux nouveaux contextes opérationnels et pour mettre en œuvre une programmation au niveau des pays qui tiennent compte des risques.

57. Les intervenants ont suggéré que l'UNICEF mette ses connaissances et ses compétences au service d'innovations au sein du système humanitaire dans son ensemble, afin d'appuyer l'apport conjoint d'améliorations à l'ensemble du système humanitaire, auquel des innovations et des partenariats avec le secteur privé pouvaient être bénéfiques.

58. Les délégations ont marqué leur soutien pour la lutte que menait l'UNICEF contre la violence sexuelle et sexiste et son rôle dans la direction du sous-groupe de la violence sexiste aux côtés du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), au sein du Groupe mondial de la protection. Elles ont encouragé l'UNICEF à continuer de collaborer avec ses partenaires pour intégrer la prévention, la répression et les mesures d'hygiène sexuelle et procréative au sein d'un plan global de lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

59. Il a été souligné que, pour 2014, l'UNICEF avait publié de bons résultats dans les domaines de la nutrition et de la santé, et des résultats moins satisfaisants en matière de protection et d'éducation. Le Fonds a été prié de renforcer ses activités d'éducation en situation de crise humanitaire, de promouvoir la protection de l'enfance et d'accorder la priorité à l'éducation dans les situations d'urgence. Les intervenants ont souligné combien il était primordial d'incorporer à l'intervention humanitaire initiale l'éducation, qui pouvait sauver des vies car elle permettait d'accéder à l'information, à la protection, aux soins et aux installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Trop souvent, en cas de crise humanitaire, l'éducation n'était pas considérée comme prioritaire alors qu'il convenait de lui accorder toute sa place dans l'aide au relèvement rapide et au développement à long terme. Les intervenants ont mentionné l'impulsion donnée par l'UNICEF, en particulier par le Directeur général, dans la stratégie Non à une génération perdue, qui constituait un bon exemple de préservation de l'éducation

des enfants en situation d'urgence. Un intervenant a souligné combien il importait de réintégrer à leurs communautés les enfants touchés par un conflit armé. D'autres ont également noté que lors de la récente situation d'urgence aux Philippines, l'UNICEF et les initiatives du module mondial de l'éducation avaient aidé près d'un million d'enfants et que les travaux menés dans ce domaine étaient très bien notés dans l'évaluation du programme, ce qui constituait une grande réussite.

60. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir continué de favoriser l'innovation et de l'avoir intégrée à son action humanitaire. L'innovation était essentielle pour trouver de nouvelles façons de résoudre les problèmes humanitaires, comme l'exploitation des nouvelles technologies qui se développent pour les transferts de fonds et le renforcement du rôle du secteur privé. Les intervenants ont également salué le Fonds pour son rôle moteur dans les préparatifs du prochain Sommet mondial sur l'aide humanitaire.

61. Les délégations ont demandé à l'UNICEF de bien appliquer les recommandations issues des évaluations des programmes humanitaires, de renforcer son rôle en tant que chef de file sectoriel de manière générale et dans les situations de crise humanitaire et d'approfondir sa coopération avec ses partenaires, en particulier les organisations non gouvernementales. Elles ont encouragé le Fonds à tenir compte des conclusions de l'examen indépendant que le Groupe mondial de la protection était en train de mener.

2. Améliorer la prévisibilité des interventions de l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire : proposition de relèvement du plafond du Fonds de programmation pour les secours d'urgence

62. Les délégations ont exprimé un large soutien à la proposition tendant à doubler le plafond du Fonds de programmation pour les secours d'urgence, en le faisant passer de 75 millions de dollars par exercice biennal à 75 millions de dollars par an. Il était toutefois souhaitable que cette augmentation ne pèse pas sur la capacité de l'UNICEF de susciter des contributions volontaires, et l'UNICEF devait veiller à l'harmonisation du Fonds avec les autres mécanismes internationaux de financement tels que le Fonds central pour les interventions d'urgence. Dans le même temps, l'UNICEF devait œuvrer activement à l'élaboration de solutions à long terme en vue d'appuyer les activités humanitaires par des méthodes innovantes visant à assurer un financement d'urgence.

63. Un intervenant a déclaré que le Fonds central pour les interventions d'urgence serait plus efficace si ses ressources parvenaient plus rapidement aux agents de réalisation, et a engagé l'UNICEF et tous les autres organismes à rationaliser leur distribution aux organisations non gouvernementales pour qu'elle soit plus rapide. Une délégation a encouragé toutes les organisations humanitaires à continuer de faire bon usage du Fonds central pour les interventions d'urgence et à distribuer les financements en temps voulu. Il était également primordial qu'une fois alloués par le Fonds central, les financements soient rapidement utilisés sur le terrain. Il a été suggéré que tous les agents bénéficiaires du Fonds central contribuent à mieux le faire connaître en offrant une meilleure présentation des réalisations qu'il permettait.

64. Une délégation a suggéré que, compte tenu des bons résultats de l'UNICEF et du niveau élevé d'utilisation du Fonds de programmation pour les secours d'urgence au cours de l'année 2014, il pouvait être envisagé d'augmenter encore le plafond et que la question pouvait être à nouveau examinée dans un an.

65. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/4 (voir annexe II).

E. Reconduction et élargissement de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et de son fonds autorenouvelable (point 8)

66. La Directrice générale adjointe (Programmes) a formulé des observations liminaires et la Directrice de la Division des approvisionnements a ensuite présenté le rapport (E/ICEF/2015/P/L.5).

67. Dans les déclarations générales faites à l'ouverture de la session annuelle, de nombreuses délégations se sont prononcées en faveur de la reconduction et de l'élargissement de l'initiative et de son fonds autorenouvelable. Une délégation a demandé si les frais de transport étaient pris en charge par le fonds autorenouvelable, ou s'ils devaient être assumés par le pays demandeur. La Directrice a confirmé que le fonds couvrait les frais de transport et que les montants correspondants faisaient bien partie des montants renouvelés, faisant ainsi l'objet d'un versement à la fin de l'ensemble du processus plutôt qu'au début.

68. Un autre intervenant a demandé des précisions au sujet des donateurs contribuant au fonds autorenouvelable; il s'est interrogé sur la manière dont celui-ci était reconstitué et a souhaité savoir si le mécanisme permettait de faire baisser le prix et d'accroître la qualité des marchandises achetées. La Directrice a répondu que les premiers donateurs avaient effectué l'apport en capital, mais que le caractère autorenouvelable du fonds impliquait qu'il était réalimenté constamment et que le capital ne diminuait pas. L'augmentation du fonds avait pour objectif de satisfaire un plus grand nombre de besoins de financement des pays. Pour ce qui était des questions de qualité et de prix, les vaccins achetés par l'UNICEF étaient présélectionnés par l'OMS. L'UNICEF collaborait également avec les gouvernements afin de s'assurer que les produits importés étaient sous licence et il facilitait l'échange de la documentation pertinente avec les organismes de réglementation nationaux. L'UNICEF faisait appel à diverses procédures pour acheter ses produits aux prix les plus bas, notamment en regroupant les commandes de vaccins pour mieux s'imposer lors des négociations avec les laboratoires pharmaceutiques, et en passant des appels d'offres portant sur plusieurs années, pour réduire les risques pour les fabricants d'avoir à deviner les quantités que l'UNICEF et les gouvernements achèteront chaque année.

69. La Vice-Présidente a demandé des précisions sur le coût de la livraison de vaccins dans des pays sans littoral. La Directrice a répondu que les médicaments étaient principalement transportés par voie maritime, mais que les vaccins étaient presque exclusivement expédiés par voie aérienne, car la chaîne du froid ne pouvait être rompue entre le lieu de fabrication et l'utilisateur final. L'UNICEF utilisait des dispositifs pour contrôler la température des vaccins pendant toute la durée du voyage jusqu'à l'arrivée au destinataire, lequel inspectait les vaccins et confirmait qu'ils étaient en bon état. Des cartes de contrôle de la chaîne du froid permettaient de détecter tout changement de température pour tous les flacons achetés par l'UNICEF. Le Fonds s'employait à améliorer constamment les chaînes d'approvisionnement afin de transporter plus efficacement les vaccins dans les pays sans littoral.

70. Lorsque qu'on l'a interrogée sur les autres produits de base que l'élargissement de l'initiative allait permettre d'acquérir, la Directrice a déclaré que la majorité des demandes concernaient le matériel de vaccination, mais qu'étant donné l'efficacité de l'initiative pour financer l'achat de vaccins, les gouvernements nationaux estimaient qu'elle pourrait également être utilisée pour d'autres produits. Il s'agissait essentiellement de produits de santé et de nutrition, en particulier des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi et des médicaments essentiels, ainsi que du matériel de protection contre le virus Ebola, et des produits de traitement de l'eau, d'assainissement et des articles d'hygiène. La Division des approvisionnements suivait et contrôlait les demandes et pourrait donner plus de précisions à ce sujet à une date ultérieure.

71. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/5 (voir annexe II).

F. Rapports d'évaluation et réponses de la direction (point 9)

1. Évaluation en temps réel de l'intervention de l'UNICEF à la suite du typhon Haiyan aux Philippines

72. Le rapport, qui a été affiché sur le site Web de l'UNICEF, a été présenté par le Directeur du Bureau de l'évaluation. La Directrice générale adjointe (Programmes) a formulé des observations liminaires, puis le Directeur du Bureau régional Asie orientale et Pacifique a présenté la réponse de la direction.

73. Le représentant des Philippines a déclaré que son pays était profondément reconnaissant à l'UNICEF pour l'aide considérable fournie à la suite du typhon Haiyan. La mobilisation du Fonds avait été extrêmement efficace. L'appel qu'il avait lancé pour un montant de 120 millions de dollars avait été entièrement financé grâce à la générosité remarquable des donateurs nationaux, institutionnels, internationaux et individuels. Le Fonds avait pu déployer des équipes d'intervention d'urgence et fournir du matériel pour subvenir aux besoins essentiels des familles et des enfants affectés en matière de protection, d'éducation, de santé, de nutrition, d'eau et d'assainissement. Un an plus tard, l'UNICEF continuait de contribuer aux efforts de reconstruction dans les communautés touchées. Il a ajouté que l'action menée par l'UNICEF était soutenue et globale et que son gouvernement approuvait l'évaluation dans son ensemble.

74. Un groupe de délégations a souligné qu'il était important qu'un mécanisme d'évaluation indépendant soit créé au sein de l'UNICEF et a encouragé le Fonds à y consacrer des ressources suffisantes et à assurer le suivi de l'application des recommandations issues des évaluations.

75. Ce groupe a félicité l'UNICEF d'avoir mené à bien cette évaluation en temps réel, examiné les recommandations qui en découlaient et élaboré des plans détaillés pour en assurer le suivi. Le rapport contenait de nombreuses conclusions positives. Les travaux dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que des transferts de fonds avaient été particulièrement appréciés, tandis que ceux dans les domaines de la nutrition et de la protection avaient été moins bien notés. Le travail de collecte de fonds mené par les comités nationaux pour l'UNICEF avait été véritablement remarquable. L'évaluation avait mis en évidence un grand nombre de problèmes pertinents. La

réponse de l'administration montrait que l'UNICEF prenait déjà en compte les recommandations et les enseignements tirés dans ses interventions d'urgence.

76. Le principal enseignement tiré de cette évaluation était la prise de conscience de l'importance qu'il fallait accorder aux plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence, et les délégations ont encouragé l'UNICEF à envisager d'intégrer au moins une petite partie de ces plans dans tous les programmes destinés aux pays sujets aux crises, dans le cadre d'un projet piloté par le Siège.

77. Les délégations ont encouragé l'UNICEF à continuer de contrôler l'utilisation des fonds disponibles. Même si l'efficacité était difficile à mesurer dans une évaluation en temps réel, elle constituait un élément primordial des évaluations et devait être prise en compte.

2. Évaluation du travail fait en amont par l'UNICEF en faveur de l'instruction élémentaire et de l'égalité des sexes (2003-2012)

78. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport, qui a été affiché sur le site Web de l'UNICEF. Après des observations liminaires de la Directrice générale adjointe (Programmes), l'évaluation a été présentée par le Directeur de la Division des programmes

79. Un groupe de délégations a indiqué que l'évaluation était complète, détaillée et analytique et qu'elle donnait une bonne vue d'ensemble de l'orientation prise par l'UNICEF. L'évaluation avait montré l'importance d'un engagement à long terme. Elle avait également démontré qu'il importait de disposer d'un personnel qualifié et crédible capable d'instaurer un climat de confiance entre les représentants des gouvernements, les donateurs et les parties prenantes concernées, et d'obtenir des financements stables à long terme.

80. Les délégations ont demandé qu'on leur fournisse des détails sur la manière dont les résultats du travail effectué en amont seraient recueillis, notamment sur la question de leur durabilité, de leur attribution et de leur regroupement. Étant donné que les changements d'orientations exigeaient souvent des interventions sur plusieurs années, elles ont encouragé l'UNICEF à rendre compte en priorité des changements intervenus en cours de route, des changements effectifs et de leurs incidences; et de faire rapport sur les stratégies utilisées et les résultats obtenus dans différents contextes.

81. L'UNICEF éprouvait apparemment encore des difficultés à définir son rôle en ce qui concerne le travail en amont dans les situations d'urgence et de conflit potentiel. Néanmoins, les résultats de l'étude de cas sur le Zimbabwe montraient bien comment l'UNICEF axait ses interventions sur le travail en amont pour sortir plus facilement du mode d'urgence dans le contexte d'une situation d'urgence humanitaire.

82. Certaines délégations ont encouragé l'UNICEF à accroître la cohérence entre ses activités et le programme de lutte contre le sida et elles ont appuyé la recommandation concernant la nécessité de renforcer les capacités de l'équipe éducative chargée du travail en amont. Elles ont demandé comment l'UNICEF assurait l'échange de connaissances et d'expérience aux niveaux mondial, régional et national. Étant donné que l'on ne disposait pas d'analyse pertinente et utile sur la façon dont l'égalité entre les sexes avait été prise en compte dans le travail en amont, elles ont demandé à l'UNICEF de déterminer s'il était nécessaire de

procéder à une évaluation complémentaire. Elles ont également prié le Fonds d'intégrer cette question dans toutes ses évaluations.

83. Certaines délégations ont fait observer que l'évaluation montrait également que les activités de l'UNICEF en matière de renforcement des capacités étaient trop souvent axées sur les individus plutôt que sur les institutions. Elles ont demandé à l'UNICEF de s'efforcer de renforcer sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres organisations compétentes, en particulier au niveau des pays, en s'appuyant sur le concept « Unis dans l'action ».

G. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2013 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (point 10)

84. Le Conseil d'administration était saisi du rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2013 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/69/5/Add.3); du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (A/69/353/Add.1); et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/386).

85. Après des observations liminaires du Directeur général adjoint (Gestion), les rapports ont été présentés par la Directrice adjointe chargée des comptes au sein de la Division de la gestion financière et administrative, la Contrôleuse par intérim.

86. Certaines délégations ont accueilli avec satisfaction le fait que le Comité des commissaires aux comptes avait, une fois encore, émis une opinion non assortie de commentaires sur les états financiers de l'exercice considéré, et elles ont félicité l'UNICEF des progrès qu'il avait faits dans l'application des recommandations issues du rapport précédent. Un groupe de pays a demandé que leur soit communiquée une liste des mesures prises par la direction et des plans détaillés correspondants, si possible assortis de délais et structurés en plusieurs étapes, afin de répondre aux questions soulevées par le Comité des commissaires aux comptes.

87. Certaines délégations se sont également félicitées des progrès importants accomplis par l'UNICEF au cours de l'année écoulée en ce qui concerne la supervision générale des comités nationaux et ont encouragé le Fonds à poursuivre sur cette voie. Alors que le taux de rétention pratiqué par les comités nationaux avait diminué, passant de 28 % en 2012 à 24 % en 2013, des améliorations pouvaient encore être apportées dans ce domaine en ce qui concerne les taux de rétention et la politique définie en matière de réserves de ces comités. Elles ont invité instamment l'UNICEF à assurer le suivi de cette question.

88. Un groupe de délégations a pris note avec préoccupation des observations du Comité des commissaires aux comptes au sujet des graves insuffisances relevées dans les systèmes et les procédures de sélection, de suivi et d'évaluation des partenaires d'exécution. Des orateurs ont déclaré que, d'après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, 32 % des dépenses globales étaient imputables aux activités des partenaires opérationnels. Ce pourcentage élevé soulignait la nécessité de bien évaluer les capacités des

partenaires avant de leur verser des fonds et de mettre en place des systèmes efficaces de suivi. Ils ont demandé comment l'UNICEF allait procéder pour mieux sélectionner, suivre et évaluer ses partenaires d'exécution. Le maintien de procédures rigoureuses permettrait de renforcer les capacités de gestion financière des partenaires d'exécution, ce qui était crucial pour la mise en œuvre des programmes de pays de l'UNICEF.

89. Les délégations ont encouragé le Fonds et ses partenaires de l'Organisation des Nations Unies à traiter ces questions dans le cadre des échanges interinstitutions, en particulier parce qu'elles avaient déjà été soulevées par les auditeurs internes de l'UNICEF en 2012 et par le Corps commun d'inspection de l'Organisation en 2013 et qu'elles avaient été considérées comme des points faibles pour le Programme des Nations Unies pour le développement et le FNUAP.

90. Il a été fait remarquer que le rapport du Comité consultatif mettait également en avant l'importance de l'échange d'informations avec d'autres entités des Nations Unies pour améliorer le contrôle et la gestion des risques en ce qui concerne les partenaires d'exécution. Bien que la politique harmonisée concernant les transferts de fonds s'était avérée utile à cet égard, les rapports d'audit interne et externe avaient montré que son application était variable d'un bureau de pays à l'autre. Depuis qu'elle avait été révisée en 2014, la politique harmonisée réglementait encore mieux la collaboration de l'UNICEF avec ses partenaires d'exécution. Les délégations ont exhorté l'UNICEF à fournir l'appui et les ressources nécessaires aux bureaux de pays aux fins de la mise en œuvre effective de cette politique.

91. Certaines délégations ont accueilli avec satisfaction l'opinion non assortie de commentaires pour 2013 dont chaque organisme avait fait l'objet pendant la deuxième année d'application des Normes comptables internationales du secteur public, ce qui montrait clairement que ces normes avaient eu des répercussions positives, notamment une plus grande transparence, des examens mensuels de l'information financière et la rationalisation des méthodes de travail permettant une réduction de la saisie manuelle. Les orateurs ont encouragé l'UNICEF à poursuivre ses efforts dans ces domaines.

92. Certains orateurs se sont également félicités des progrès réalisés pour maîtriser les obligations au titre des avantages du personnel et ont encouragé l'UNICEF à faire part de ces expériences positives aux donateurs et aux autres organismes des Nations Unies qui sont confrontés à ces problèmes. Ils ont appuyé la recommandation du Comité des commissaires aux comptes relative à la gestion des coûts de l'UNICEF tendant à continuer d'analyser les coûts des activités menées par ses bureaux de pays en matière de collecte de fonds auprès du secteur privé. Cette analyse pourrait fournir des informations sur les meilleures pratiques en matière de collecte de fonds et éclairer les débats stratégiques sur l'utilisation optimale des ressources.

93. Un groupe de délégations s'est déclaré favorable à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à établir des points de référence et des cibles pour l'ensemble des indicateurs figurant dans le plan stratégique. Ces derniers étaient essentiels pour mesurer les résultats et l'efficacité des programmes relatifs au cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique. Les délégations se sont réjouies de la mise en place d'un mécanisme permettant de faire un lien entre les ressources et les indicateurs fixés dans ce plan et ceux établis au niveau des pays afin de faciliter la procédure de communication d'informations relatives aux ressources au niveau mondial.

94. Une délégation a demandé comment les comptes consolidés étaient évalués par chaque organisme dans les pays où il n'y avait qu'un bureau de pays de l'ONU. La Directrice adjointe a répondu qu'à sa connaissance, les organismes maintenaient des comptes séparés même dans les pays où l'ONU fonctionnait de manière unifiée.

H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2015 (point 11)

95. Après des observations liminaires de la Directrice générale adjointe (relations extérieures), la Directrice de collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé a présenté le plan de travail et le projet de budget de la Division pour 2015 (E/ICEF/2015/AB/L.1).

96. Un groupe de délégations a indiqué que, compte tenu de la situation économique de plusieurs pays où l'UNICEF disposait de comités nationaux, on était en droit de s'attendre à une croissance modérée en 2015. La stratégie proposée, à savoir mettre l'accent sur les marchés en expansion et les sources de revenus les plus rentables, devrait être très efficace et fiable, ce qui permettra de décider de l'utilisation du capital d'investissement de l'UNICEF. Les mises de fonds pourraient également être utilisées pour assurer les financements de départ de nouvelles sources de revenus, comme promis, et devraient générer de nouvelles recettes au titre des ressources ordinaires.

97. Les délégations ont en outre déclaré qu'il était difficile de savoir dans quelle mesure les programmes de souscriptions précédemment établis nécessiteraient un investissement supplémentaire de l'UNICEF ou si, une fois qu'ils auraient reçu des financements de départ, ils seraient financés par le marché.

98. Les délégations ont demandé des précisions sur l'affectation des mises de fonds entre les comités nationaux et les bureaux extérieurs et sur le montant des revenus qu'elles généraient. La stratégie visant à renforcer la collecte de fonds par les bureaux extérieurs était appropriée. Les contributions financières des particuliers et du secteur privé dans les pays où l'UNICEF disposait de bureaux extérieurs avaient permis d'atteindre les objectifs de recettes du Fonds et d'élargir sa base de donateurs. Si ces pays voulaient recevoir des financements de départ, ils devaient respecter les mêmes critères que ceux appliqués aux comités nationaux, notamment le respect d'un taux de contribution de 75 % et d'un taux de rétention de 25 %.

99. Les délégations ont remercié les comités nationaux pour leur excellent travail, et notamment pour leur importante contribution financière ainsi que pour les activités de défense des droits de l'enfant qu'ils mènent partout dans le monde et en particulier dans leurs pays respectifs.

100. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a indiqué que 2014 avait été une année de crise humanitaire et de violation des droits de l'enfant sans précédent, en particulier dans les situations de conflit. Les comités nationaux avaient répondu avec rapidité et souplesse en mobilisant plus d'un milliard d'acteurs, dont des partenaires, des volontaires et des gouvernements. Ils avaient mobilisé des fonds préaffectés importants pour soutenir l'UNICEF sur de multiples fronts et poursuivaient leur action dans ce sens. La visibilité et l'impact des interventions de l'UNICEF dans les situations d'urgence lui avaient permis de bien faire comprendre à ses parties prenantes le sens de sa mission, à savoir faire

respecter et réaliser les droits des enfants partout dans le monde, en particulier ceux se trouvant dans des situations extrêmes.

101. Les comités nationaux ont lancé un plan stratégique quadriennal ambitieux et complexe, en vertu duquel leur contribution aux recettes du secteur privé devrait augmenter pour atteindre 1,4 milliard de dollars d'ici à 2017. En 2014, ils ont enregistré un nombre record de succès. Ils se sont félicités de l'élargissement de la coopération avec le secteur privé dans un plus grand nombre de pays, en vue d'augmenter les contributions aux ressources ordinaires.

102. Pour 2015, la priorité immédiate est de tirer parti de ces progrès et de garantir que l'UNICEF ait durablement les moyens de soutenir une croissance continue. Pour ce faire, il faudrait principalement recruter des donateurs mensuels réguliers, en s'appuyant sur la base des comités constituée de plus de 4 millions de donateurs de ce type, connue sous le nom de « global parents ». Les fonds versés par ces donateurs sont directement versés aux ressources ordinaires.

103. D'autres sources contribuaient également de façon importante à l'augmentation des recettes pour les comités nationaux, à savoir les partenariats modulables avec le secteur des entreprises et les fondations, une collaboration plus étroite avec les principaux donateurs, et les legs.

104. La tâche des comités nationaux avait été considérablement facilitée grâce à l'apport de mises de fonds approuvées par le Conseil d'administration, pour lesquels les rendements estimés étaient déjà prometteurs. Le fait que les demandes de mises de fonds dépassent régulièrement les montants disponibles indiquait qu'il y avait encore beaucoup de possibilités à explorer.

105. Dans leurs efforts, les comités nationaux pouvaient s'appuyer sur les décennies d'expérience dans le domaine des partenariats avec le secteur privé pour la collecte de fonds et des activités de communication externe.

106. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/6 (voir annexe II).

I. Réunion d'annonces de contributions (point 12)

107. Le Directeur général a ouvert la réunion en remerciant les partenaires qui avaient apporté leur appui à l'UNICEF. Il a déclaré qu'il était essentiel que le flux des ressources ordinaires soit important, prévisible et croissant pour le bon déroulement des activités du Fonds, en particulier dans la mesure où le nombre de situations d'urgence dans lesquelles il intervenait ne cessait d'augmenter.

108. Il a remarqué qu'en 2000, près de la moitié des recettes provenaient des ressources ordinaires, contre un quart d'aujourd'hui. Quelques améliorations avaient toutefois été constatées en ce qui concernait les contributions, notamment en 2014, lorsque les partenaires gouvernementaux avaient augmenté leurs contributions aux ressources ordinaires de 9 % par rapport à 2013. Pour 2015, par contre, l'appréciation de la valeur du dollar des États-Unis pourrait affecter les recettes provenant des ressources ordinaires et la mise en œuvre du Plan stratégique

109. Le Directeur de la Division des partenariats publics a présenté des exemples d'avancées réalisées au moyen des ressources ordinaires, notamment en République centrafricaine (amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les situations d'urgence), au Viet Nam (amélioration des

institutions et des services destinés aux enfants) et au Bélarus (réduction des inégalités dont souffrent les enfants handicapés).

110. Les représentants de 11 gouvernements se sont engagés à appuyer l'UNICEF en versant des contributions d'un montant total de 26 millions de dollars¹.

111. Le Directeur général a remercié les gouvernements qui avaient promis des contributions, en soulignant qu'il importait de collaborer avec les partenaires afin d'obtenir des résultats en faveur des enfants.

J. Questions diverses (point 13)

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la session annuelle de 2015

112. Le Secrétaire a présenté la liste aux membres du Conseil d'administration pour information.

K. Adoption des projets de décision (point 14)

113. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2015/1 à 2015/6 (voir annexe).

L. Déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration (point 15)

114. Le Directeur général a déclaré que le nouveau Conseil d'administration, avec son nouveau Président et son nouveau bureau avaient entamé l'année de manière encourageante. Au cours de la session et de la réunion conjointe des conseils d'administration, les délégations avaient examiné les moyens innovants dont l'UNICEF se servait pour venir en aide aux enfants les plus difficiles à atteindre et pour gérer le fonctionnement de l'organisation. Le Conseil avait pris des décisions importantes, notamment relever le plafond du Fonds de programmation pour les secours d'urgence, augmenter le fonds autorenouvelable de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et réaffirmer la collaboration de l'UNICEF avec les pays passant du statut de « pays à revenu intermédiaire » à celui de « pays à revenu élevé ». Il avait approuvé deux programmes de pays et tenu des débats au cours desquels il avait souligné l'importance des évaluations et des programmes de lutte contre le VIH/Sida de l'UNICEF et affirmé qu'il l'aiderait à les améliorer.

115. Le Directeur général a ajouté que l'action du nouveau Conseil d'administration demeurait guidée par un élément prépondérant qui, même s'il

¹ Pour le détail des montants des contributions promises ou versées par les gouvernements au titre des ressources ordinaires pour 2014 et 2015 [au 5 février 2015 voir le document E/ICEF/2015/CRP.2, publié sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF (uniquement en anglais)]. Les contributions incluent également les promesses faites lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement de novembre 2014 et en dehors de ces manifestations. Au 5 février 2014, l'UNICEF avait reçu un montant total de 107 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour 2015 de la part de 29 gouvernements.

n'était pas nouveau n'en était pas moins essentiel, à savoir la volonté absolue de défendre les droits des enfants partout dans le monde, en particulier des plus défavorisés.

116. Même s'il attendait avec beaucoup d'intérêt l'année qui s'annonçait, le Directeur général a déclaré que ce n'était pas sans regret qu'il voyait partir le Président du Conseil d'administration, M. Khan qui quittait New York pour assumer de nouvelles fonctions. Dans ses rôles de Vice-Président et maintenant de Président, l'Ambassadeur avait forcé l'admiration par sa compétence, son engagement, sa clairvoyance et son impartialité en vue d'obtenir des résultats.

117. Le Président a déclaré qu'avec un tel Directeur général à la tête de l'UNICEF et une équipe aussi compétente pour l'épauler, le Fonds continuerait de progresser en termes de performance et de productivité. Comme cela avait été réaffirmé tout au long de la session, 2015 était une année charnière pour l'UNICEF et l'ensemble du système des Nations Unies. En septembre de cette année, l'Assemblée générale devrait adopter le programme de développement pour l'après-2015. Les États Membres devaient continuer de tout faire pour combler l'écart croissant qui sépare le 1 % le plus riche de la population des 99 % restant; pour que les familles, les communautés et les infrastructures soient suffisamment résistantes pour affronter le prochain typhon, le prochain tremblement de terre, la prochaine période de sécheresse; pour que le personnel, le matériel et les systèmes puissent être immédiatement déployés en cas d'épidémie de maladie infectieuse; et pour mettre un terme aux souffrances humaines interminables causées par des années de conflit sectaire.

118. Le Groupe des Amis pour les enfants et les objectifs du développement durable, un groupe non officiel composé de plus de 30 États Membres que le Président du Conseil avait réuni, au nom du Pakistan, auquel s'étaient joints le Guatemala et le Luxembourg, avait fermement appuyé l'intégration de tous les objectifs concernant les enfants dans le programme de développement pour l'après-2015. Le groupe estimait que les investissements en faveur des enfants avaient non seulement des répercussions positives sur l'économie, mais qu'ils constituaient également un exemple à suivre. Alors qu'il menait une action dans le cadre des processus intergouvernementaux liés à l'élaboration du programme de développement pour l'après -2015 et au financement du développement, le Groupe continuerait de compter sur l'UNICEF, son partenaire naturel.

119. Au cours de son examen des travaux du Conseil d'administration pour la session, le Groupe a indiqué que la décision d'appuyer les pays qui accèdent au statut de « pays à revenu élevé » tenait compte du caractère universel du mandat de l'UNICEF et du fait que les inégalités et les injustices existaient dans tous les pays. Le Conseil d'administration avait considéré qu'approuver la reconduction et l'élargissement de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins offrirait de nombreux avantages supplémentaires pour les enfants, en aidant le Fonds et ses partenaires à obtenir des prix avantageux, à garantir un approvisionnement stable et à effectuer des achats au moment opportun et de manière efficace. L'approbation du plan de travail et du projet de budget pour 2015 en ce qui concerne la collecte de fonds et les partenariats dans le secteur privé aiderait le Fonds et ses comités nationaux à accroître les revenus provenant du secteur privé, un partenaire étroit et une source importante et croissante de financement pour l'UNICEF, et à renforcer l'action de ce secteur et ses activités de défense des droits de l'enfant dans les pays

industrialisés. Ces décisions feraient de l'UNICEF une organisation plus forte, plus souple et plus réactive, guidée par des dirigeants compétents et pleinement tournée vers l'innovation.

120. Le Président du Conseil d'administration a rappelé que, comme l'avait mentionné le Directeur général, cette session serait la dernière à laquelle il assisterait en cette qualité. Conformément à la pratique établie, le Pakistan continuerait d'occuper la présidence et il a assuré le Conseil qu'il pourrait bénéficier du plein appui et de la coopération de son successeur.

III. Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

121. Le présent chapitre constitue un résumé des débats qui ont eu lieu le 2 février 2015 au cours de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM). Le texte a été établi par les secrétariats des fonds et programmes et approuvé par les présidents des quatre conseils d'administration.

A. Tirer ensemble des leçons pour renforcer l'innovation et mieux aider les personnes démunies

122. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM. Il a également souhaité la bienvenue au Secrétaire général des Nations Unies, qui participait à cette réunion pour la première fois.

123. Le Secrétaire général a commencé la réunion avec quelques commentaires, soulignant le rôle de plus en plus important des entités régionales et le besoin de renforcer au niveau international les compétences des États membres ainsi que le soutien dont ils bénéficient. Il a notamment fait ressortir quatre points, précisant que :

- a) L'innovation n'était pas une fin en soi;
- b) Les partenariats étaient essentiels à l'optimisation des connaissances, des compétences, des meilleures pratiques et des ressources;
- c) L'innovation nécessitait un environnement favorable et adapté;
- d) Les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies devaient donner une place plus importante à l'innovation, mais aussi parfois permettre l'échec.

124. Les hauts représentants des six organismes des Nations Unies ont discuté des possibilités et des difficultés que présentaient la mise en place et le renforcement des idées, des processus et des produits innovants. Cette réunion était l'occasion pour les six organismes de discuter pour la première fois d'innovation, de prise de

risques et de gestion des risques, de partenariats ainsi que de financement avec leur conseil d'administration.

125. Le débat était organisé en plusieurs segments, comprenant notamment une « foire aux erreurs », exercice visant à amener les participants à apprendre de leurs erreurs, puis d'une séance de questions-réponses avec les représentants des États membres. Les six organismes ont partagé leurs expériences en matière d'innovation et ont insisté sur l'importance de l'innovation dans la mise en place de programmes. En outre, les participants ont proposé plusieurs manières d'améliorer l'innovation à l'avenir, notamment en renforçant le lien avec les résultats et grâce au partage de connaissances et à une meilleure communication avec les parties prenantes. Ils ont insisté sur la nécessité d'établir un lien entre les différents aspects des opérations des Nations Unies, en particulier l'aide humanitaire et le développement.

126. Les représentants des États membres ont participé activement tout au long de la séance et émis divers commentaires, mentionnant notamment que :

- a) L'innovation était un domaine dans lequel les gouvernements devaient investir;
- b) Le lien entre l'innovation et les résultats devait être renforcé;
- c) L'innovation pouvait contribuer à évaluer plus efficacement les progrès en matière de développement;
- d) Le programme de développement pour l'après-2015 était une occasion pour les organismes des Nations Unies d'harmoniser leurs méthodes.

127. De plus, certains États membres ont exprimé leur vision de la voie à suivre, déclarant que les Nations Unies devaient :

- a) Encourager le partage de données parmi l'ensemble des organismes des Nations Unies afin d'améliorer l'utilisation des mégadonnées et des méthodologies de prévision stratégique;
- b) Tirer avantage de l'expertise de divers acteurs dans la mesure où la diversité constituait un élément essentiel de l'innovation;
- c) Mettre à l'épreuve de nouvelles idées tout en assurant des processus de contrôle et d'évaluation rigoureux afin de prévoir les réussites et les échecs.

128. En conclusion, les dirigeants des six organismes participants ont souligné l'importance de créer un environnement favorable à l'innovation qui permette d'obtenir et de maintenir des effets plus inclusifs, d'établir des partenariats et de renforcer la coopération et l'échange parmi les organismes des Nations Unies qui s'occupaient du développement. Ils ont convenu de la nécessité d'intégrer l'innovation à leurs cultures organisationnelles et de l'importance pour les dirigeants de permettre l'échec en termes d'innovation.

129. Pour conclure, la Présidente du Conseil d'administration de l'UNICEF a remercié les délégations et les six organismes des Nations Unies pour leur participation, et salué leur volonté d'aborder cette réunion matinale avec un esprit novateur.

B. Les approches novatrices de la conception et de la mise en œuvre de programmes destinées à soutenir la réalisation des objectifs de développement pour l'après-2015

130. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS a souhaité la bienvenue aux représentants des six organismes des Nations Unies et aux intervenants.

131. L'Administratrice du PNUD a souligné que les Nations Unies révisaient actuellement leurs méthodes de travail afin d'appuyer au mieux les États Membres dans la mise en application du programme de développement pour l'après-2015. Ce processus de révision amenait les organismes concernés à rassembler leurs efforts pour adapter leurs services aux besoins de leurs partenaires, notamment celui de renforcer un ensemble d'approches novatrices auxquelles ils avaient recours de manière croissante dans le cadre de leurs activités de développement. Elle a notamment fait valoir que les nouvelles technologies permettaient aux Nations Unies d'atteindre un public de plus en plus large, et que le fait d'amener les utilisateurs à identifier des difficultés et à y trouver des solutions pourrait grandement contribuer à la mise en œuvre réussie du programme de développement pour l'après-2015. Enfin, les procédures opérationnelles harmonisées de l'initiative « Unis dans l'action » ont réorienté la démarche visant à simplifier et coordonner les activités des Nations Unies au niveau des pays.

132. L'ancien Coordonnateur résident des Nations Unies au Monténégro a présenté quelques approches innovantes mises à l'essai par les Nations Unies dans ce pays. Par exemple, une initiative de l'équipe de pays des Nations Unies avait amené les jeunes à identifier les défis liés au chômage des jeunes au Monténégro et à contribuer à y trouver des solutions. L'une des principales leçons apprises était que l'innovation demandait du temps et qu'il fallait être prêt à essayer et à se tromper.

133. La Directrice du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies et ancienne Coordonnatrice résidente en Zambie a, quant à elle, partagé les leçons apprises dans ce pays. Elle a souligné le fait que l'ensemble de l'équipe de pays devrait s'investir collectivement, particulièrement au niveau des politiques. Une participation accrue du public était également apparue comme un facteur essentiel. La Directrice a aussi mentionné l'importance de simplifier les procédures et processus au niveau local, citant à cet égard la mise en œuvre des procédures opérationnelles harmonisées et rappelant que les organismes des Nations Unies devraient, dans un effort commun, s'engager à renforcer et soutenir les capacités nationales. Ces innovations assureraient le bon fonctionnement des nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, grâce à la participation de toutes les parties prenantes aux étapes de conception et de mise en œuvre, dans les principaux domaines, c'est-à-dire l'acquisition et l'analyse des données, la participation des citoyens, la planification du développement durable et le développement des activités. Dans leurs commentaires, les délégations ont déclaré que :

a) L'innovation était nécessaire pour relever les défis considérables et multidimensionnels tels que l'éradication de la pauvreté et les changements climatiques;

b) Les États membres avaient besoin d'aide et de ressources adaptées pour réaliser les objectifs de développement durable, tandis que les pays où étaient mis en œuvre les programmes devaient veiller à mobiliser les ressources publiques et privées au niveau national;

c) Le programme de développement pour l'après-2015 portait sur la prestation de services, ce qui nécessitait de bénéficier de financements. Les possibilités de réduction des coûts devaient être étudiées plus avant dans le contexte du système actuel de gouvernance;

d) Les discussions portant sur l'adaptation des services aux besoins ne devaient pas donner lieu à davantage de bureaucratie;

e) Il était nécessaire de réexaminer les possibles disparités sur la question des changements climatiques et du développement durable au sein du système des Nations Unies;

f) Le repositionnement des Nations Unies devrait avoir pour objectif le renforcement de ses avantages comparatifs, par exemple dans les domaines des statistiques et des données, tout en consolidant les acquis de ses systèmes et approches existants.

134. La réponse de l'assemblée comprenait les points suivants :

a) Des défis majeurs se présenteraient à l'avenir dans le cadre du programme pour l'après-2015, plus urgent, plus complexe et de plus grande envergure en comparaison aux objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Le système de développement des Nations Unies devrait être plus efficace et favoriser davantage la collaboration grâce à une expertise en matière de politiques pour des résultats durables.

135. Au cours du compte rendu, la Directrice exécutive de l'UNOPS a fait remarquer que le fait de profiter des possibilités qu'offraient les technologies en matière de consultation du public au niveau international permettait de tenir compte de davantage d'informations pour orienter la prise de décisions. Les activités de développement axées sur les personnes ne devaient pas constituer un exercice isolé. Les organismes des Nations Unies devaient maintenir le cap et continuer à s'adapter, à apprendre à anticiper et à rester ouverts à l'innovation.

136. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS a conclu la réunion en remerciant les délégations et les six organismes pour leur participation active et leurs riches échanges.

Deuxième partie
Session annuelle de 2015

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 16 au 18 juin 2015

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général de l'UNICEF (point 1)

137. La Présidente a tout d'abord salué la mission héroïque que le personnel de l'UNICEF remplit dans le monde et a en particulier rendu hommage au personnel et aux agents des services de sécurité tués ou blessés dans l'attentat terroriste qui a eu lieu en avril en Somalie.

138. L'année 2015, marquée par l'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement, l'adoption prévue des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 et la réalisation escomptée d'importants progrès dans le financement du développement, était déterminante. Ces initiatives, ainsi que l'attention portée aux questions d'égalité, pouvaient véritablement changer la vie des enfants. Aucun réel progrès ne pouvait être accompli en faveur des enfants, tant que tous, en particulier les plus défavorisés et marginalisés, ne jouissaient pas de soins de santé, de nutrition, d'éducation ni d'un environnement favorable dans lequel ils puissent réaliser pleinement leur potentiel.

139. Les enfants étaient encore plus vulnérables en temps de conflit ou de crise et l'action de l'UNICEF était cruciale, grâce à des opérations et à une coopération de plus en plus efficaces avec les organismes des Nations Unies, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires, qui appliquaient notamment le principe de la responsabilité sectorielle. Les enfants avaient besoin d'un soutien accru alors que leurs droits faisaient l'objet de violations généralisées et que les fonds publics et privés s'amenuisaient. Les enfants défavorisés et marginalisés étaient les plus touchés, et il convenait de féliciter l'UNICEF de s'être fait le champion de l'équité.

140. Le Directeur général a commencé par saluer Martin Mogwanja, Directeur général adjoint chargé de la gestion, qui partait à la retraite après près de 40 ans de service. M. Mogwanja serait remplacé par Fatoumata Ndiaye, l'actuelle Directrice du Bureau de l'audit interne et des investigations.

141. Le Directeur général a rappelé qu'une autre étape importante était franchie ce jour même, puisque cela faisait près de cinq ans qu'il était entré en fonction à l'UNICEF. Toutefois, plutôt que de célébrer cet anniversaire, la session était l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis depuis que l'UNICEF avait recentré ses efforts sur la question de l'équité. S'interrogeant sur les raisons pour lesquelles le Conseil d'administration avait décidé cinq ans plus tôt qu'un programme en faveur de l'équité était vital, le Directeur général a répondu que cela était tout simplement juste. L'équité était l'expression du droit de chaque enfant à la santé, l'éducation, la protection et la survie. Trop souvent, les progrès en matière de développement étaient le résultat d'efforts centrés sur certaines personnes et certains enfants dans le monde et non pas sur nous tous. Cinq ans plus tard, quasiment toutes les sociétés avaient pris conscience du fléau que représentaient les inégalités et l'étudiaient. Le monde entier se rendait davantage compte de l'ampleur et du coût des inégalités extrêmes qui le caractérisent. Dans les pays en développement, les enfants des ménages les plus pauvres risquaient en moyenne deux fois plus de mourir avant l'âge de 5 ans que les enfants des familles les plus

riches, près de deux fois plus de ne pas être inscrits à l'état-civil, plus de deux fois plus de souffrir d'un retard de croissance et plus de cinq fois plus de ne pas être scolarisés.

142. Le fléau de l'inégalité était le produit d'un cercle vicieux intergénérationnel. Comment pouvait-on lancer ou maintenir la croissance dans un pays dont les citoyens n'avaient pas d'instruction ou dont les enfants n'avaient pas pu développer pleinement leurs capacités cognitives à un âge précoce? Les sociétés extrêmement inégalitaires étaient plus instables et leur croissance était plus lente et plus chaotique. Des économies durables pourraient se développer si tout enfant bénéficiait de bonnes conditions pour réussir dans la vie.

143. Les inégalités n'étaient pas inévitables; les progrès accomplis dans le monde montraient qu'elles pouvaient être réduites. De gros efforts restaient nécessaires car, dans certains cas, les progrès stagnaient, voire ralentissaient. Le cercle vicieux intergénérationnel des inégalités ne pouvait être rompu sans un enseignement de qualité. En outre, en l'absence de données désagrégées, les inégalités seraient ignorées, car les pays se concentreraient plutôt sur les progrès globaux et sur les moyennes nationales. L'UNICEF collaborait étroitement avec les gouvernements pour améliorer la qualité des données grâce aux enquêtes en grappes à indicateurs multiples et à l'analyse des privations multiples et simultanées. Le Système de suivi des résultats pour l'équité (système MoRES) aidait à suivre les progrès accomplis dans la lutte contre les obstacles et les entraves qui empêchaient les enfants d'obtenir l'assistance dont ils avaient besoin. Il avait aidé l'UNICEF et ses partenaires à recueillir des données concernant ces obstacles et à les surmonter, leur permettant ainsi d'atteindre les enfants les plus marginalisés et à concevoir leurs programmes de façon à répondre plus précisément aux besoins.

144. Parallèlement à l'amélioration de ses programmes, le Fonds devait continuer à progresser en axant sa gestion sur les résultats, notamment en ciblant mieux les ressources, et à mesurer les résultats effectivement obtenus dans les divers programmes et services. La gestion axée sur les résultats impliquait également que le Fonds gère mieux sa ressource la plus précieuse, à savoir son personnel. Toute attaque contre un membre du personnel – telle que l'attentat violent au cours duquel quatre membres du personnel ont trouvé la mort et plusieurs autres personnes ont été tuées ou blessées en avril en Somalie – était une attaque contre tout le personnel de l'UNICEF. La meilleure manière dont le Fonds pouvait rendre hommage au courage et au dévouement de l'ensemble du personnel était de satisfaire ses besoins en faisant preuve d'une détermination analogue à celle qu'il démontre dans l'accomplissement de sa mission.

B. Adoption de l'ordre du jour (point 2)

145. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2015/4/Rev.1).

146. Conformément à la règle 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 32 délégations dotées du statut d'observateur, dont une organisation intergouvernementale, six comités nationaux pour l'UNICEF et quatre organisations non gouvernementales avaient présenté leurs pouvoirs.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : exécution et résultats obtenus en 2014, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (point 3)

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection (point 3)

147. À l'issue des observations liminaires du Directeur général, les rapports (E/ICEF/2015/5, E/ICEF/2015/5/Add.1 and E/ICEF/2015/6) ont été présentés par le Directeur de la Division des données, de la recherche et des politiques.

148. De nombreuses délégations ont rendu hommage aux membres du personnel de l'UNICEF tués en Somalie et exprimé leur gratitude à tout le personnel pour son dévouement remarquable à la cause des enfants.

149. Les délégations ont salué les excellents résultats de l'UNICEF en 2014 ainsi que ses réalisations dans les sept domaines d'intervention du Plan stratégique. Les intervenants ont évoqué en particulier l'action que mène l'UNICEF pour réduire la mortalité infantile et maternelle, améliorer l'accès à l'eau potable, élargir l'accès à l'enseignement primaire et promouvoir les droits des enfants.

150. Le Fonds a été loué pour ses efforts concernant la nutrition, mais un intervenant a fait remarquer que nombre de résultats portaient sur les méthodes plutôt que sur les réalisations. Au vu de l'insécurité alimentaire grandissante et du ralentissement conjoncturel de l'économie mondiale, une délégation a appelé l'UNICEF à élargir ses programmes d'alimentation complémentaire pour les jeunes enfants, notamment en forgeant des partenariats avec le programme de distribution de repas scolaires du PAM, afin d'améliorer la nutrition et de réduire les taux d'abandon scolaire.

151. Un autre intervenant a félicité l'UNICEF pour les progrès accomplis dans le cadre de l'initiative Eau, assainissement et hygiène pour tous, et notamment pour ses travaux concernant l'égalité des sexes et les droits de la personne ainsi que ses études sur le meilleur rapport qualité-prix. Une délégation a jugé que la gestion de l'eau devait faire partie des activités de base de l'UNICEF et a invité le Fonds et ses partenaires à étudier l'ensemble du cycle de l'eau, notamment l'accès à l'eau souterraine et à s'assurer que l'aide prenne en compte des besoins d'appui aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'hygiène existant en milieu urbain. L'UNICEF devait à cet égard maintenir et développer ses capacités techniques sur le terrain.

152. Les délégations ont exprimé leur soutien à la stratégie axée sur l'équité et à l'attention prioritaire accordée aux enfants les plus défavorisés, en raison de la persistance de lacunes dans des domaines tels que la santé, l'assistance qualifiée à la naissance, le VIH/sida, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la nutrition et l'alimentation des nourrissons, l'éducation, la protection de l'enfance, la violence familiale et l'intégration sociale, domaines dans lesquels les disparités sont persistantes à l'intérieur des pays et entre eux.

153. Les délégations ont souligné qu'il importait de poursuivre les efforts de lutte contre le VIH/sida sur de nombreux fronts : la mortalité associée au sida chez les

adolescents âgés de 10 à 19 ans, qui devrait faire l'objet d'efforts accrus de la part de l'UNICEF et de ses partenaires, la stigmatisation, la prévention de la transmission materno-fœtale du VIH la mobilisation de fonds suffisants, ainsi que la recherche accélérée d'un traitement.

154. Un intervenant a déclaré que son pays avait constaté une réapparition de la polio, mais avait pu stopper sa propagation, avec l'appui des pouvoirs publics et des partenaires internationaux. Deux délégations ont évoqué l'action de l'UNICEF dans les États insulaires du Pacifique, par exemple dans le cadre de son programme de santé maternelle, néonatale et infantile dans le Pacifique (Pacific Maternal Newborn and Child Health Programme), qui a permis d'intervenir rapidement lors des récentes épidémies de rougeole dans certains pays.

155. Presque toutes les délégations ont salué la contribution précieuse de l'UNICEF aux interventions menées collectivement pour faire face aux nombreuses crises humanitaires de 2014, notamment dans le cadre de son rôle de chef de file sectoriel dans certains cas, ainsi que son action dans l'intégration de l'action humanitaire aux objectifs de développement. Certains intervenants, cependant, ont déclaré que l'activité humanitaire ne devait pas être menée au détriment des objectifs de développement et l'une des délégations a jugé que la décision du Conseil d'administration visant à relever le montant du Fonds de programmation pour les secours d'urgence devait être temporaire.

156. Plusieurs délégations ont évoqué l'action de l'UNICEF face à l'épidémie d'Ebola, notamment sa stratégie axée sur les centres de soin de proximité, ainsi qu'aux récents tremblements de terre au Népal et aux conflits en cours en Iraq, en République arabe syrienne et dans les pays voisins. Vu ses « brillants résultats » dans la lutte contre Ebola, l'UNICEF devait rechercher d'autres occasions de fournir un appui interorganisations lors des situations d'urgence. Un autre intervenant a ajouté qu'il convenait d'évaluer et de documenter solidement, en tant qu'enseignements tirés de la lutte contre Ebola, l'analyse anthropologique et l'attention prioritaire accordée à la mobilisation de la population locale, afin de déterminer s'il était possible d'appliquer ces méthodes dans d'autres contextes.

157. Un intervenant a prié l'UNICEF de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'enrôlement d'enfants et de s'employer davantage à mobiliser des fonds pour faire face aux situations d'urgence, notamment à la crise en Syrie.

158. Une délégation a loué « l'œuvre remarquable » de l'UNICEF en République centrafricaine, grâce à laquelle les groupes armés ont récemment signé une déclaration dans laquelle ils se sont engagés à libérer les enfants soldats enrôlés dans leurs rangs. Un intervenant a déclaré que la protection de l'enfance dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des dispositifs de sécurité, en particulier en période de conflit et d'après-conflit, devait tenir compte des droits et des besoins des enfants.

159. L'UNICEF a été félicité pour ses efforts visant à relier l'aide humanitaire au renforcement de la résilience et aux programmes de développement à long terme. Un intervenant a engagé l'UNICEF à continuer de soutenir à la fois le système d'intervention humanitaire et son propre processus d'intervention, afin de garantir que ses programmes ordinaires soient plus étroitement harmonisés avec ses programmes d'urgence.

160. Un autre intervenant a déclaré que l'UNICEF devait prendre des mesures positives pour réduire la vulnérabilité des enfants aux désastres, naturels ou causés par l'homme et pour renforcer leur résilience. En outre, on a souligné qu'il importait de réduire au minimum les conséquences néfastes de ces désastres sur les groupes les plus vulnérables, en particulier les personnes handicapées.

161. Un intervenant, se référant à la collaboration de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial en matière d'intervention en cas d'urgence, a déclaré que le projet pilote concernant les retours sur investissement de la préparation aux situations d'urgence montrait que de tels investissements pouvaient permettre des économies substantielles de temps et d'argent. Il s'agissait là de considérations importantes que les organismes humanitaires devraient promouvoir lors des préparatifs du Sommet mondial sur l'action humanitaire.

162. Une délégation a engagé l'UNICEF à continuer à inscrire les candidats remplissant les conditions requises au fichier des coordonnateurs résidents et coordonnateurs des opérations humanitaires. Une autre a jugé positif le fait que le personnel de l'UNICEF soit de plus en plus formé aux opérations en situations de crise humanitaire dans le monde.

163. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la protection de l'enfance et de la promotion des droits des enfants. Il importait de veiller à ce que les enfants soient reconnus comme détenteurs de droits, notamment du droit à la dignité et du droit à une protection égale devant la loi et de rendre la parole à ceux qui ne pouvaient se faire entendre, en particulier les enfants et les adolescents.

164. Les délégations se sont félicitées du combat que mène l'UNICEF contre les violences à l'égard des enfants, notamment au moyen de campagnes telles que #EndViolence. Elles ont déclaré par ailleurs que la lutte contre la violence sexiste dans les situations d'urgence était de la plus haute importance. L'UNICEF jouait un rôle crucial en tant qu'institution pilote en matière de protection des enfants et, conjointement avec le FNUAP, de la lutte contre la violence sexiste.

165. Une délégation a annoncé que son pays avait récemment lancé une stratégie nationale pour l'élimination des mutilations et ablations génitales féminines, qui serait appliquée en étroite collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes.

166. Une autre délégation a demandé des informations complémentaires concernant les méthodes employées par l'UNICEF pour renforcer les résultats d'apprentissage. Le Sommet d'Oslo sur l'éducation pour le développement, qui devait se tenir prochainement, aurait pour objectif de réaffirmer l'engagement politique d'atteindre les 58 millions d'enfants qui ne pouvaient toujours pas exercer leur droit à l'éducation et de renforcer les résultats d'apprentissage des enfants et des jeunes, notamment lors de situations d'urgence. Les crédits accordés à l'éducation dans le cadre des interventions humanitaires d'urgence comme dans celui du renforcement de l'état de préparation et de la résilience demeuraient insuffisants.

167. Une délégation a engagé l'UNICEF et d'autres partenaires à continuer d'appuyer le travail du Centre de recherche Innocenti et proposé que le Conseil d'administration examine les rapports du Centre lors de futures sessions.

168. Plusieurs délégations ont abordé la question du déséquilibre persistant entre les ressources du budget ordinaire et les autres ressources. Elles ont suggéré que

L'UNICEF consulte d'autres organismes, tels que le Fonds des Nations Unies pour la population, qui font face au même problème. Ces organismes devraient procéder à un échange de vues sur la manière d'attirer de nouveaux donateurs et de mobiliser davantage les donateurs traditionnels. Le débat structuré prévu à la deuxième session ordinaire offrirait au Conseil l'occasion de débattre des déficits de financement et des mesures incitatives destinées à augmenter les contributions aux ressources de base, ainsi que d'un recours plus large à des ressources autres que les ressources de base, à des conditions moins restrictives.

169. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'instaurer un climat de confiance entre tous les partenaires de développement. Pour ce faire, il fallait notamment organiser suffisamment à l'avance des consultations entre l'UNICEF et les pays partenaires sur les questions sensibles qui ne faisaient pas l'objet d'une entente suffisante de la part de la communauté internationale. L'UNICEF devait accorder son action avec les priorités nationales, travailler en toute impartialité, promouvoir les droits de l'enfant conformément à la culture et aux modèles sociaux propres à chaque société et veiller à l'appropriation de ses programmes par les pays.

170. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance des comités nationaux pour l'UNICEF, à la fois comme partenaires des grandes initiatives nationales concernant les enfants et comme sources de crédits supplémentaires pour le Fonds.

171. Les délégations ont insisté sur l'importance des partenariats pour le succès des activités menées par l'UNICEF, en particulier des partenariats innovants avec le secteur privé, les experts compétents et le milieu universitaire. Un intervenant a recommandé que le Conseil d'administration s'emploie plus activement à constituer des partenariats avec de nouveaux donateurs.

172. La nouvelle présentation du rapport était un grand pas en avant, car elle permettait de déterminer de façon transparente les niveaux de résultats pour chaque domaine du développement. Grâce au compendium de données, les débats sur l'exécution des programmes et les résultats de l'UNICEF reposaient sur de meilleures bases et étaient nourris de données dignes de foi. Le rapport avait exposé beaucoup plus précisément les réalisations de l'UNICEF dans le domaine du développement à l'intention des enfants et des familles qui vivent dans la pauvreté. Une délégation s'est félicitée de l'inclusion de données ventilées par sexe et relatives aux enfants handicapés.

173. Un intervenant a déclaré qu'il aurait été utile de rendre compte plus systématiquement des progrès réalisés par rapport au cadre de résultats. Un autre a estimé que, si le chapitre des résultats était bien organisé par domaine d'intervention, le rapport devait en outre indiquer les réalisations escomptées pour chaque domaine et faire référence aux réalisations correspondantes définies dans le Plan stratégique. En ce qui concerne les dépenses, le rapport devait associer les résultats aux ressources, et comparer les dépenses prévues et les dépenses effectives par domaine d'intervention. L'UNICEF devait collaborer avec les autres organismes des Nations Unies qui établissaient des rapports fondés sur les résultats et utilisaient notamment des tableaux de bord pour suivre les progrès, compte tenu des échéances et des cibles budgétaires et relatives au développement.

174. Les délégations souhaiteraient qu'on améliore les futurs rapports et, entre autres, qu'ils comportent un résumé exhaustif des résultats pour chaque indicateur, ainsi que des dépenses et ressources correspondantes, qu'on poursuive les progrès

visant à combler les lacunes du cadre de résultats au moyen de points de référence et de cibles qu'on réfléchisse à la manière de pallier les faiblesses et de relever les défis, qu'on communique systématiquement des données sur les dépenses liées à l'égalité des sexes par domaine d'intervention, au moyen du marqueur « égalité des sexes », qu'on compare mieux les résultats entre domaines d'intervention et dans le temps, en faisant clairement ressortir les relations entre les ressources utilisées et les résultats obtenus, qu'on présente des données ventilées par catégorie de pays, qu'on établisse une analyse plus détaillée des problèmes posés notamment par les normes sociales et l'insuffisance des investissements dans les services sociaux.

175. Plusieurs intervenants ont noté avec satisfaction les efforts que l'UNICEF déployait sans relâche pour exécuter les mandats relevant de l'examen quadriennal complet. Ils ont engagé l'UNICEF à continuer de coordonner des opérations et programmes avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre de programmes conjoints. Il convenait de transposer à une plus grande échelle l'initiative « Unis dans l'action » et les procédures opérationnelles permanentes, entre autres innovations prometteuses, afin que les Nations Unies puissent réellement s'exprimer d'une seule voix et produire les résultats attendus. Une délégation a demandé des informations complémentaires sur les conséquences pour l'UNICEF de l'harmonisation des modes d'approvisionnement, de gestion des ressources humaines, d'utilisation des technologies de l'information et de gestion financière.

176. Plusieurs délégations ont évoqué l'importance de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique, qui devait avoir lieu sous peu. À cet égard, elles ont prié l'UNICEF de mener des consultations étroites avec les États Membres et de présenter un calendrier de l'examen.

177. De nombreuses délégations ont souligné l'importance d'un programme de développement pour l'après-2015 qui repose sur un solide dispositif de financement du développement. Les objectifs de développement durable offraient une réelle occasion de bâtir un projet ambitieux pour les 15 prochaines années, qui redynamiserait la façon de concevoir le développement. L'UNICEF jouerait un rôle critique dans l'application du programme et devait continuer de veiller à ce que les enfants et les familles les plus désavantagés soient dûment pris en compte. Il devait être à même de relever les défis que pourrait poser l'adoption de nouveaux objectifs. Un mandat fort, doublé d'une approche fondée sur les droits de l'homme, seraient essentiels pour que l'UNICEF réponde aux grandes espérances soulevées par le programme de développement pour l'après-2015.

178. Plusieurs délégations ont déclaré que l'innovation serait critique dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'innovation pourrait en effet augmenter considérablement l'efficacité et la rapidité des interventions en faveur des enfants, notamment grâce à l'utilisation de nouvelles technologies pour élargir l'accès de tous à l'éducation, améliorer la qualité de l'apprentissage et garantir l'autonomisation des filles. Les délégations ont noté que l'UNICEF et le Gouvernement finlandais organiseraient conjointement un sommet sur les innovations mondiales en faveur des enfants et des jeunes en novembre 2015.

179. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection (E/ICEF/2015/6) et a adopté la décision 2015/7 (voir annexe II).

B. Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes pour 2014-2017 (point 4)

180. Après des observations liminaires de la Directrice générale adjointe aux programmes, la Conseillère principale pour l'égalité des sexes et le développement a présenté le rapport (E/ICEF/2015/8).

181. Les délégations ont observé des progrès encourageants dans les domaines de la lutte contre les mariages précoces ou forcés, de la santé des adolescents et de la lutte contre les sévices sexuels et la violence sexiste. Ils ont convenu de la nécessité d'incorporer la problématique hommes-femmes dans les sept domaines retenus dans le plan stratégique pour parvenir à des résultats complets. Cette problématique devrait être davantage intégrée dans les activités de sensibilisation de l'UNICEF, tant sur le terrain que dans les instances multilatérales. Si en 2014, les dépenses liées à l'égalité des sexes représentaient 9,2 % de la totalité des dépenses afférentes aux programmes, ce chiffre était bien loin de l'objectif consistant à y consacrer 15 % d'ici à la fin de l'année 2017.

182. Une délégation a souligné que l'UNICEF devrait poursuivre le dialogue avec les gouvernements nationaux afin de s'assurer que la mise en œuvre de son plan d'action pour l'égalité des sexes tienne compte des particularités nationales et que les mesures qu'il préconise soient réalistes, pragmatiques et réalisables.

183. Un intervenant a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour accroître le contrôle et la responsabilisation concernant les résultats des programmes nationaux en matière d'égalité hommes-femmes. Un autre participant s'est interrogé sur les mesures concrètes à prendre pour garantir que 100 % des plans de gestion des programmes de pays comportent des dispositions relatives à l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes.

184. Les intervenants se sont dits satisfaits de la clarté avec laquelle le rapport avait recensé les défis au niveau international et ont demandé à être informés des mesures concrètes pour les prochaines étapes.

185. Concernant les effectifs et les ressources alloués à l'égalité des sexes, les délégations ont souhaité connaître l'augmentation exacte du nombre de spécialistes sur le terrain, demandé comment l'UNICEF avait l'intention de recruter de tels spécialistes au niveau de chaque pays et comment il comptait renforcer les moyens (capacité interne et ressources) affectés à cette importante mission. L'UNICEF devrait envisager de recruter du personnel spécialisé non seulement dans les questions d'égalité des sexes mais également dans l'un des domaines suivants : le VIH/sida, la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous et l'éducation. Les délégations ont également demandé des informations complémentaires sur l'initiative pilote visant à développer les qualifications de femmes et de nationaux de pays de programme. Un intervenant a instamment demandé à l'UNICEF d'établir davantage de documents de réflexion fondés sur l'analyse des faits afin de guider les États membres sur les questions de progrès en matière d'égalité des sexes, de recrutement et renforcement des capacités.

186. Les délégations, estimant que la relation entre les résultats individuels exposés dans le rapport et leur impact plus général n'apparaissait pas toujours clairement, ont demandé des informations complémentaires sur la collaboration nationale et

internationale avec ONU-Femmes et suggéré d'inclure une section sur les partenariats dans les prochains rapports.

187. Les intervenants ont instamment demandé à l'UNICEF d'inclure une matrice de résultats et des critères de performance, conformément au plan d'action pour l'égalité des sexes. Au vu du présent rapport, il était difficile de se rendre compte si la mise en œuvre du plan était bien enclenchée.

188. Les délégations ont estimé que les rapports sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ne permettaient pas de savoir clairement quels objectifs l'UNICEF avait remplis. Il serait utile que l'UNICEF publie un rapport centré sur le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes par domaine d'action du plan stratégique, qui permettrait de voir si l'UNICEF a réussi à intégrer la question de l'égalité hommes-femmes dans ses différents programmes. Il a été demandé à l'UNICEF de communiquer davantage d'informations sur le Plan d'action dans son rapport annuel et de promouvoir plus énergiquement la problématique hommes-femmes.

189. Une intervenante a décrit les efforts multisectoriels, associant plusieurs partenaires, que son gouvernement avait déployés pour mettre fin aux mariages d'enfants.

C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 5)

a) Approbation des descriptifs de programme de pays

190. La Présidente a déclaré que, conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, les descriptifs de programme de pays seraient examinés et approuvés en une seule session selon la procédure d'approbation tacite. Les délégations avaient été invitées à communiquer leurs observations sur les descriptifs de programme de pays pour l'Arménie, l'Ouganda, le Turkménistan et le Zimbabwe du 23 mars au 10 avril 2015. Les observations reçues avaient été transmises aux bureaux des pays et régions concernés et aux gouvernements et, le cas échéant, pris en compte. Les versions définitives des descriptifs avaient été publiées sur le site Web du Conseil d'administration le 18 mai 2015.

191. Selon les procédures actuelles, les descriptifs ne feraient l'objet de plus amples débats que si cinq membres au moins du Conseil informaient le secrétariat par écrit qu'ils souhaitaient porter tel ou tel programme de pays devant le Conseil d'administration pour examen complémentaire. Le secrétariat n'ayant reçu aucune demande en ce sens, les descriptifs de programme de pays ont été approuvés selon la procédure d'accord tacite.

192. Le Directeur de la Division des programmes a fait des observations générales au sujet des quatre programmes de pays.

Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

193. Le Directeur régional a présenté les programmes de pays pour l'Arménie et le Turkménistan (E/ICEF/2015/P/L.7 et E/ICEF/2015/P/L.8).

194. Le représentant de l'Arménie a indiqué que les principaux points prioritaires soulignés dans le descriptif de programme de pays indiquaient clairement l'engagement conjoint renouvelé de mettre l'accent sur les enfants et les familles les plus vulnérables et marginalisées. L'élargissement de la base de financement du programme restera une priorité essentielle et devra inclure des mécanismes de cofinancement, en exploitant le potentiel du secteur privé et de la diaspora et collaborant avec de nouveaux donateurs. L'Arménie a élargi la base de ses partenariats, notamment avec les jeunes aux fins de l'élaboration conjointe de solutions pour le développement. Elle a également contribué au partage des connaissances et des documents sur les meilleures pratiques entre les pays de la région et en a bénéficié. Le programme pour l'Arménie continuera de faire l'objet d'investissements dans la coopération intersectorielle, dans une gamme complète de services, dont la protection sociale, et dans l'alignement des politiques sur les mesures de réformes nationales intégrées.

195. Le représentant du Turkménistan a déclaré que son pays avait beaucoup investi dans le secteur des services sociaux, notamment en faisant construire des centres de soins aux mères et aux enfants et des écoles maternelles, écoles primaires et établissements d'enseignement supérieur modernes. Le programme de pays pour le Turkménistan était conforme à la nouvelle stratégie nationale et au plan d'action pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (2015-2019) et son élaboration avait été guidée par les recommandations du Comité des droits de l'enfant et du Comité des droits des personnes handicapées.

196. Une délégation a fait observer qu'un partenariat constructif avait été établi entre l'UNICEF et les pays de cette région.

197. Une autre délégation a exprimé son soutien au programme de pays pour l'Arménie, qui met l'accent sur la lutte contre la mortalité infantile, l'amélioration du taux de scolarisation et la situation des enfants handicapés.

Afrique de l'Est et Afrique australe

198. Le Directeur régional a présenté les descriptifs de programme de pays pour l'Ouganda et le Zimbabwe (E/ICEF/2015/P/L.10 et E/ICEF/2015/P/L.9).

199. Le représentant de l'Ouganda a déclaré que grâce au partenariat avec l'UNICEF et d'autres acteurs, le pays avait réalisé d'importants progrès dans les domaines des services de santé, de l'éducation, de la croissance économique et du développement social. Il restait cependant beaucoup à faire pour la survie et le développement des enfants, une riposte globale au VIH/sida, la protection de l'enfance et l'accès à une éducation de qualité. Le Gouvernement ougandais et l'équipe de pays des Nations Unies ont convenu d'adopter l'initiative « Unis dans l'action », qui contribuera au développement du capital humain et à l'exercice effectif des droits de l'enfant. Le Gouvernement et la population travailleront de concert avec l'UNICEF pour mettre en œuvre les points prioritaires du programme.

200. Le représentant du Zimbabwe a dit que l'UNICEF était l'une des entités les plus visibles et efficaces œuvrant dans le pays. Au moment de la crise de santé publique de 2008-2009, alors que les besoins étaient immenses, l'UNICEF s'était montré à la hauteur du défi, prouvant ainsi l'utilité et la pertinence de l'Organisation des Nations Unies. Le programme de pays présenté aujourd'hui était le fruit de concertations avec le Gouvernement; en plus d'organiser la préparation aux crises et

l'organisation des secours, il renforcerait les conditions du développement sur le long terme. Le Zimbabwe ne pourra profiter des bienfaits de la démocratie, créer des emplois et assurer un avenir durable à sa jeunesse qu'en investissant dans l'éducation, la santé et la transformation de son économie.

201. Le Conseil d'administration a approuvé les quatre programmes de pays par la décision 2015/8 (voir annexe II).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

202. La Présidente a déclaré que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration a été informé de la prorogation, pour un an, du programme de pays pour le Burkina Faso, le Mozambique, la Somalie et le Yémen. Le Conseil a été prié d'approuver la prorogation, pour un an, du programme de pays pour la Côte d'Ivoire, après une prorogation de deux ans, et la deuxième prorogation, pour un an, des programmes de pays pour le Liban et la Libye (E/ICEF/2015/P/L.11).

203. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/9 (voir annexe II).

D. Rapports d'évaluation, vues de l'administration et suite donnée par l'administration (point 6)

Rapport annuel de 2014 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et vues de l'administration

Évaluation formative du système MoRES et suite donnée par l'administration

204. Le rapport annuel sur la fonction d'évaluation (E/ICEF/2015/10) a été présenté par le Directeur du Bureau de l'évaluation. Le Directeur général adjoint chargé de la gestion a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2015/EB/1).

205. L'évaluation formative du système MoRES a été présentée par le Directeur du Bureau de l'évaluation, et la réponse de l'administration par le Directeur de la Division des programmes.

206. Les délégations ont salué la progression constante de la qualité des évaluations menées par l'UNICEF, qui a prêté conjointement une attention plus grande à l'amélioration des résultats et à l'élaboration des réponses de l'administration, et la diminution du nombre d'évaluations faiblement notées, passées de 30 en 2009 à 2 en 2013. Elles ont félicité l'UNICEF de s'être employé à renforcer les évaluations et le suivi décentralisés ainsi que les évaluations au niveau national.

207. Les intervenants ont félicité l'UNICEF d'avoir renforcé l'indépendance du Bureau de l'évaluation et l'ont encouragé à continuer de lui allouer des fonds suffisants pour l'accomplissement de sa tâche. Il est positif que 0,5 % supplémentaires des fonds de programmation soient affectés aux évaluations, mais l'objectif de 1 % est encore loin d'être atteint. Les délégations ont appuyé la proposition de l'administration de cerner les goulets d'étranglement régionaux afin d'atteindre cet objectif.

208. Les intervenants ont salué le fait que le Bureau ait participé à des évaluations conjointes en 2014. Il était essentiel que les organismes des Nations Unies coopèrent et unissent leurs efforts pour tirer profit des expériences acquises et

progresser davantage encore dans la réalisation de programmes communs cohérents, efficaces, pertinents, durables et respectueux des différents contextes nationaux.

209. Le Bureau de l'évaluation a été félicité pour sa participation à l'examen collégial de la fonction d'évaluation du Programme alimentaire mondial, et il lui a été demandé à quel moment la prochaine évaluation de l'UNICEF aurait lieu, la dernière remontant à 2006.

210. Les intervenants ont encouragé l'UNICEF à inciter les parties prenantes à participer davantage aux évaluations. Il était tout aussi important que le Fonds contribue, de concert avec d'autres entités, à renforcer la capacité des États membres à mener des évaluations conformes à leurs priorités et à leurs politiques. Une délégation a souligné qu'il était important de procéder aux évaluations aux moments les plus appropriés des cycles de programme si l'on voulait que des recommandations opportunes soient présentées à l'administration.

211. Un groupe de délégations a remarqué qu'à la fin de l'année 2014, plusieurs évaluations n'avaient pas été achevées, principalement parce que la priorité avait été donnée à des interventions humanitaires massives. Bien que pleinement conscientes de la lourde charge cette tâche constituait pour le personnel de l'UNICEF, ces délégations ont espéré que la cadence de mise en œuvre s'accélérait conformément au programme d'évaluation.

212. Les délégations ont observé que très peu d'évaluations portaient sur les partenariats et les activités de sensibilisation et souhaité qu'il y en ait davantage sur ces thèmes. Les activités de sensibilisation représentaient une part essentielle du travail de l'UNICEF et étaient indispensables à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les délégations ont également encouragé l'UNICEF à suivre les progrès dans des domaines transversaux tels que les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'équité, où on a pu constater des lacunes.

213. Les intervenants ont salué la participation active de l'UNICEF au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) ainsi qu'à l'initiative internationale pour des partenariats en matière d'évaluation. Le GNUE joue un rôle de plus en plus important, car il renforce la cohérence en établissant des normes et des règles communes et en élaborant et en diffusant des directives.

214. Il a été suggéré à l'UNICEF de communiquer les résultats de ses évaluations dans tout le Fonds et de suivre la mise en œuvre des recommandations. Les délégations ont convenu du fait que le taux de réponse de l'administration aux évaluations avait beaucoup progressé ces dernières années : il avait atteint 92 % en 2013 alors que le niveau de référence de 2009 était de 10 %. En revanche, les déficiences dans la formulation des recommandations, le manque d'appropriation par les parties prenantes, les lacunes dans la communication et l'insuffisance des capacités restaient des points à améliorer. Les intervenants ont encouragé l'UNICEF à faire en sorte que les mesures correctives proposées, telles que les consultations internes, ne compromettent pas le partenariat entre le Bureau de l'évaluation et le personnel de l'UNICEF chargé des opérations et de la communication. Il était important que des mesures et des procédures soient mises en place et communiquées au personnel et aux consultants chargés des évaluations afin de garantir l'indépendance du Bureau de l'évaluation.

215. Les délégations se sont dites satisfaites de voir que l'UNICEF avait suivi et mené à bien les mesures requises par le Conseil d'administration lors de la session

annuelle de l'année précédente. Le rapport fournissait des informations sur la mise en œuvre du plan des évaluations thématiques mondiales et sur les mesures prises pour appliquer la politique d'évaluation révisée et donnait des directives sur la couverture de l'évaluation. À l'avenir, il serait souhaitable que les informations et analyses présentées dans les rapports soient plus lisibles et systématiques. Les rapports pourraient également donner une meilleure vision d'ensemble, en fournissant des explications plus détaillées sur la fonction d'évaluation centralisée et sur les évaluations décentralisées.

216. Des délégations ont jugé positif que des rapports d'évaluation individuels, tels que l'évaluation formative du système MoRES, soient présentés lors des séances du Conseil d'administration. Ils contribuaient, dans la limite des ressources existantes, à l'amélioration constante du système MoRES, notamment grâce à une meilleure prise en compte des particularités de chaque pays et en s'assurant que les programmes sont conformes aux priorités nationales.

217. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a répondu aux commentaires et dit qu'il était probable que le GNUE accepte d'effectuer un examen collégial de la fonction d'évaluation à l'UNICEF.

218. L'administration de l'UNICEF a fait savoir à tous les responsables des budgets des bureaux régionaux et des bureaux de pays qu'il était indispensable que l'UNICEF atteigne l'objectif de 100 % fixé pour les activités d'évaluation. Des tableaux de bord avaient été mis au point et étaient utilisés afin de suivre la réalisation de cet objectif.

219. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/10 (voir annexe II).

E. Rapport annuel de 2014 du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration et suite donnée par l'administration (point 7)

Rapport annuel de 2014 du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF

220. Le rapport (publié sous la cote E/ICEF/2015/AB/L.2) a été présenté par la Directrice du Bureau de l'audit interne et des investigations. La réponse de l'administration (publiée sous la cote E/ICEF/2015/AB/L.3) a été présentée par le Directeur général adjoint chargé de la gestion. Le rapport annuel de 2014 du Comité consultatif pour les questions d'audit était disponible sur le site Web du Conseil d'administration.

221. Un groupe de délégations a dit que les rapports montraient au Conseil d'administration que les deux fonctions (audit interne et investigations) permettaient un contrôle indépendant et objectif de l'UNICEF et que l'organisation disposait généralement de mécanismes adéquats et efficaces en matière de gouvernance et de gestion et contrôle des risques. Elles se sont félicitées de la démarche stratégique du Bureau concernant la planification fondée sur les risques, qui tirait le meilleur parti des ressources limitées et donnait la priorité à l'audit des domaines qui présentaient le plus de risques pour l'organisation.

222. Compte tenu de la modicité des ressources et de la complexité des opérations de l'UNICEF, elles ont encouragé tous les organes d'audit, interne ou externe, à améliorer l'efficacité et l'efficacités de leurs activités en partageant leurs plans de travail annuels d'audit. Il serait utile que les rapports du Bureau fassent l'objet d'observations sur l'adéquation et l'efficacité générales des mécanismes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Ces observations prendraient la forme d'opinions qui ne porteraient que sur la partie de l'audit consacrée à l'évaluation des risques.

223. Il serait utile également que les responsables des fonctions audit et contrôle indiquent dans les futurs rapports au Conseil d'administration s'ils disposent de ressources suffisantes. Les délégations ont encouragé tous les organes d'audit à poursuivre leur collaboration avec les États Membres et leurs homologues pour échanger les pratiques optimales, traiter des questions d'intérêt commun et recenser les possibilités de gains d'efficacité et d'économies.

224. Elles ont également encouragé l'UNICEF à présenter l'évolution comparative des résultats d'audit dans ses futurs rapports annuels et à coopérer avec d'autres fonds et programmes qui utilisaient des méthodes de notation différentes, afin d'améliorer la cohérence des rapports d'audit à l'échelle du Système des Nations Unies pour le développement.

225. Elles ont exhorté l'UNICEF à donner la priorité aux domaines à haut risque, à savoir la gestion axée sur les résultats et la communication d'informations, la gouvernance et le principe de responsabilité, et l'approvisionnement et la logistique, et espéré constater des améliorations en 2015. Elles ont demandé une analyse plus détaillée des rapports d'audit laissant à désirer, dans l'objectif de dégager des conclusions qui pourraient s'appliquer à d'autres domaines dans les bureaux de pays et d'aider à repérer les carences constatées dans l'ensemble du Fonds.

226. En ce qui concerne l'augmentation sensible des ressources financières allouées à l'UNICEF et l'ampleur croissante des opérations humanitaires, elles ont demandé si ces changements avaient des incidences sur les mécanismes de contrôle de l'UNICEF, ainsi que sur la façon dont le Fonds pourrait faire face à ce problème. Elles ont prié instamment l'UNICEF de veiller à ce que des ressources suffisantes soient affectées à la mise en œuvre de systèmes de contrôle efficaces.

227. Les délégations ont également prié instamment l'UNICEF de continuer à intensifier les activités de formation et de renforcement des capacités des fonctionnaires, afin qu'ils puissent appliquer pleinement toutes les politiques et procédures. Tout comme le Comité consultatif pour les questions d'audit, elles sont convenues de l'importance de la gestion du changement et ont exhorté l'UNICEF à faire en sorte que la mise en place de nouveaux processus et systèmes s'accompagne d'une formation et d'un appui à l'administration appropriés. Elles ont salué les efforts de l'administration visant à améliorer les orientations fournies aux bureaux de pays au sujet de la gestion axée sur les résultats et l'élaboration d'un nouveau programme de formation en ligne sur ce sujet. Toutefois, les auditeurs auraient dû recommander depuis longtemps de réviser les politiques budgétaires, ainsi que d'élaborer et de diffuser une stratégie d'exécution des budgets des programmes et de fonctionnement de l'UNICEF qui soit axée sur les résultats.

228. Davantage de recommandations d'audit étaient restées sans suite depuis plus de 18 mois et les délégations espéraient que l'administration serait déterminée à les

appliquer intégralement dans les délais prescrits. Les investigations encore en suspens à la fin de 2014 concernaient principalement des allégations de fraude, de corruption et autres irrégularités et exigeaient beaucoup de ressources et de temps. Les délégations ont prié instamment l'UNICEF de mettre à disposition les mécanismes et les ressources nécessaires pour traiter ces affaires de manière encore plus efficace, afin d'appliquer intégralement la politique de tolérance zéro en matière de comportement répréhensible, de fraude et de corruption.

229. Tout comme en 2013, les investigations pour comportement répréhensible portaient le plus souvent sur des fraudes ou l'utilisation abusive par des tiers de fonds destinés aux programmes. Les délégations ont souligné qu'il était de la plus haute importance que l'UNICEF renforce sa capacité à gérer les partenaires d'exécution et la capacité de ses partenaires à se conformer aux normes et procédures convenues. Elles ont encouragé l'UNICEF à partager l'information avec d'autres entités des Nations Unies œuvrant dans les mêmes pays, en particulier en ce qui concernait les fournisseurs placés sur liste noire.

230. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/11 (voir annexe II).

F. Rapport de 2014 du Bureau de la déontologie de l'UNICEF (point 8)

231. Le rapport (publié sous la cote E/ICEF/2015/9) a été présenté par le Conseiller principal en déontologie.

232. Les délégations ont rendu hommage à la contribution essentielle du Bureau, qui favorisait un sens de la déontologie, de l'intégrité et de la responsabilité dans l'ensemble de l'UNICEF. Elles ont salué le Directeur général et l'équipe de direction pour leur rôle moteur, leur soutien et leur attachement aux travaux du Bureau de la déontologie, ainsi que pour leur conduite exemplaire. Elles ont encouragé l'administration à veiller activement à ce que tous les fonctionnaires connaissent bien les politiques et les procédures qui protégeaient leur droit à signaler les problèmes sans crainte de représailles.

233. L'augmentation du nombre de demandes de protection contre d'éventuelles représailles adressées au Bureau de la déontologie, qui était passé de deux en 2013 à sept en 2014, montrait que les fonctionnaires avaient foi dans les mécanismes de lutte contre les comportements répréhensibles dans l'organisation et que les initiatives visant à faire connaître les politiques étaient efficaces.

234. Les intervenants ont applaudi l'administration pour avoir inclus dans le Sondage mondial du personnel un indicateur de performance qui montrait dans quelle mesure les fonctionnaires osaient signaler les problèmes, bien que seuls 51 % d'entre eux aient dit avoir l'impression de travailler dans un environnement qui soutenait la culture du « parler franchement ». Ils ont demandé des renseignements sur les nouvelles mesures prises afin de renforcer cette culture. La diversité croissante des demandes d'avis reçues par le Bureau de la déontologie montrait le succès des efforts visant à mieux faire connaître la déontologie de la fonction publique internationale et les méthodes pour éviter ou atténuer les conflits d'intérêt.

235. Les délégations ont félicité le Bureau de la déontologie d'avoir lancé l'initiative visant à former des facilitateurs de dialogue éthique et attendaient avec intérêt le lancement du nouveau cours de sensibilisation à la déontologie. Elles ont

noté avec satisfaction que le programme de formation à la déontologie comprenait désormais un guide concret sur la façon de documenter les incidents dans lesquels il y a présomption de harcèlement. Afin que l'administration puisse donner l'exemple, il était essentiel d'inclure des informations sur le rôle des responsables dans la promotion d'un environnement de travail respectueux et harmonieux.

236. Un orateur a fait observer le succès du dispositif de transparence financière : non seulement il avait atteint un taux de conformité de 100 %, mais plus de fonctionnaires avaient d'eux-mêmes indiqué, dans leur déclaration, des mesures d'atténuation appropriées en cas de conflit d'intérêt, ce qui était la preuve d'une meilleure connaissance des politiques et procédures. Toutefois, 20 % des participants à l'opération de vérification n'avaient pas inclus les pièces demandées. Le Bureau de la déontologie devrait diffuser aux fonctionnaires des instructions soulignant l'importance d'une déclaration complète.

237. Une délégation a exprimé son appui à la politique de tolérance zéro en matière de fraude et à l'adoption de mesures de lutte contre cette infraction, détournement de fonds par des tiers y compris, et contre les comportements répréhensibles du personnel, le harcèlement et l'abus de pouvoir, pratiques qui nuisaient toutes aux activités et à l'image du Fonds.

G. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF (point 9)

238. Le Président a remercié les délégations d'avoir exprimé leurs condoléances à l'occasion du décès de quatre fonctionnaires de l'UNICEF et d'autres personnes en Somalie et d'avoir adressé des témoignages de sympathie envers les blessés.

239. Les résultats du Sondage mondial du personnel effectué à la fin de 2014 avaient révélé que les fonctionnaires de l'UNICEF étaient très satisfaits de leur environnement de travail. Le personnel avait également indiqué des problèmes, tels qu'une autonomie limitée, la nécessité de renforcer la direction et la gestion des bureaux, de favoriser une culture d'ouverture, de partager la charge de travail et d'éliminer les doubles emplois, d'élargir les perspectives de carrière et de perfectionnement professionnel et d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

240. En vue de l'ouverture du Centre mondial de services partagés, une stratégie globale de gestion des ressources humaines avait été mise en place pour amortir les effets de la transition sur les quelque 200 membres du personnel concernés. Le Directeur général avait étendu la stratégie à l'ensemble du personnel dont les postes devaient être supprimés, ce qui avait permis de maintenir en fonctions de nombreux membres du personnel qui autrement auraient été sans protection.

241. L'attaque perpétrée en Somalie avait montré l'incroyable dévouement du personnel de l'UNICEF qui travaillait dans des conditions difficiles. Le personnel attendait du Conseil d'administration qu'il fasse tout son possible, y compris s'adresser aux plus hautes instances de l'ONU, pour assurer sa protection. Tout devrait être fait pour protéger le personnel travaillant dans des contextes instables.

242. Une question connexe était l'absence d'une politique de rotation du personnel dans les lieux d'affectation en état de crise ou les lieux d'affectation familiale non autorisée en zone de conflit. Une politique avait été élaborée et on pouvait espérer

qu'elle serait mise en œuvre dans l'année. Dans un souci d'équité, la politique actuelle, qui portait sur les administrateurs recrutés sur le plan international, devrait être étendue aux membres du personnel recruté sur le plan national.

243. La question de la sécurité de l'emploi était importante pour les membres du personnel de l'UNICEF, dont beaucoup étaient toujours confrontés au problème des contrats de courte durée. L'Association mondiale du personnel souhaitait que les perspectives financières encourageantes du Fonds se traduisent par des contrats d'embauche de deux ans minimum pour l'ensemble du personnel, sans engagement à titre permanent ou continu.

244. De nombreux membres du personnel de l'UNICEF travaillant sur le terrain n'avaient pas accès à des services de santé adéquats. L'Association travaillait de concert avec l'administration pour trouver des solutions adaptées et rendrait compte des progrès accomplis à la prochaine session annuelle du Conseil d'administration.

245. Les fonctionnaires qui travaillaient dans des pays à revenu intermédiaire et élevé s'inquiétaient de perdre leur emploi, étant donné que le rôle de l'UNICEF dans ces pays avait changé. L'Association aimerait que l'administration prenne une position claire quant à l'appui à apporter à ces fonctionnaires grâce à des programmes de formation et autres mesures.

H. Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain (point 10)

Visite sur le terrain du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie orientale et le Pacifique (Bangkok), et de la Malaisie, du 27 mars au 3 avril 2015

246. Le rapport (E/ICEF/2015/EB/3) a été présenté par M^{me} Laura Elena Flores Herrera, Représentante permanente du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Présidente du Conseil d'administration. Elle a déclaré que la séance de réflexion consacrée à l'équité avait permis de rappeler que dans un pays tel que la Malaisie, l'UNICEF devrait s'efforcer non seulement de faciliter l'accès aux services pour tous les enfants mais également d'en améliorer la qualité.

247. La visite du Bureau régional a permis aux membres du Bureau de replacer dans son contexte sa visite sur le terrain dans une région composée de certaines des économies connaissant la croissance la plus rapide dans le monde, où une personne sur quatre est un enfant et où l'UNICEF compte 14 bureaux de pays couvrant 28 pays. Le Bureau régional a encouragé la mobilisation des ressources ainsi que l'élaboration des programmes et soutenu, de plus en plus, les augmentations temporaires de capacités en cas de crise humanitaire.

248. En Malaisie, pays à revenu intermédiaire en cours de transition vers la catégorie des pays à revenu élevé, l'UNICEF a parfaitement suivi l'évolution du pays, en s'adaptant bien à son développement rapide et à son environnement changeant, et s'est concentré sur les activités de sensibilisation et d'organisation. Le Bureau a observé des exemples de ces nouvelles approches et stratégies de participation, notamment les activités de plaidoyer utilisant des données ventilées par sexe, les travaux sur les questions de fond en vue de l'élaboration d'une politique nationale relative à l'éducation non traditionnelle pour tous les enfants et la promotion de nouveaux modèles de financement et de partenariats novateurs avec le secteur privé. Le Programme de pays concernant la Malaisie étant essentiellement

autofinancé, les fonds reçus du secteur privé malaisien ont pu également profiter aux enfants d'autres pays de la région et du reste du monde.

249. Une présentation vidéo a suivi.

250. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a déclaré que son pays entretenait des relations bilatérales très solides avec la Malaisie. Il proposerait à son gouvernement d'envisager une coopération avec les partenaires issus du secteur privé qui investissent en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Visite du Conseil d'administration à Madagascar, du 13 au 17 avril 2015

251. Le rapport (E/ICEF/2015/EB/4) a été présenté par M. Stephan Tafrov, Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le programme proposait des rencontres de haut niveau et d'autres activités à Antananarivo, la capitale, ainsi que des visites des départements de Fénérive-Est et Tamatave. La délégation a été reçue par le Premier Ministre, qui s'est montré vivement concerné par les problèmes touchant les enfants dans son pays.

252. La délégation a appris que l'UNICEF jouait un rôle décisif dans les domaines de la santé, de l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous, de l'éducation et de la nutrition, en particulier dans le domaine de la lutte contre la malnutrition chronique aiguë qui affecte les enfants du sud du pays, zone en proie à une grave sécheresse. La délégation a pris note avec satisfaction de la collaboration fructueuse entre l'UNICEF et le Gouvernement. Elle a insisté sur la précarité de la situation des femmes et des enfants à Madagascar, un des pays les plus pauvres du monde et émergeant de cinq années d'isolement international, et a encouragé les donateurs à participer à une conférence de donateurs qui se tiendra à Paris au mois de novembre.

253. Une présentation vidéo a suivi.

I. Questions diverses (point 11)

Liste provisoire des points de l'ordre du jour

254. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'ordre du jour provisoire de la deuxième session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration, qui doit se tenir du 8 au 10 septembre.

J. Adoption des projets de décision (point 12)

255. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2015/7 à 2015/11 (voir annexe II).

256. S'agissant de la décision 2015/7, une délégation a noté qu'outre le Cadre intégré de résultats et de ressources, le Plan stratégique devait également être pris en compte dans l'élaboration des prochains rapports annuels du Directeur général.

K. Prix du personnel de l'UNICEF et déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration (point 13)

257. Le Directeur général a annoncé les noms des lauréats du prix du personnel de l'UNICEF pour 2015 :

a) L'équipe UNICEF de lutte contre Ebola, y compris les membres du personnel travaillant dans les bureaux de pays en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, le Bureau régional et le personnel déployé par le siège. Réponse humanitaire et développement à long terme allant de pair, leurs efforts ont permis de sauver des milliers de vies et de renforcer les systèmes locaux de soins de santé primaires. L'UNICEF a reconnu et salué les sacrifices personnels de chacun des membres de l'équipe ainsi que leur lutte contre ce virus mortel;

b) Le personnel du Bureau de Gaza, qui a travaillé sans relâche et avec courage tout au long des 51 jours qu'a duré la guerre de Gaza, en juillet et août 2014. Les membres du personnel de l'UNICEF se sont occupés, et continuent à le faire, non seulement des enfants mais également de l'ensemble des populations touchées par le conflit, encourageant la reprise du chemin de l'école, réparant les canalisations et les systèmes d'assainissement et offrant aux enfants l'appui psychosocial nécessaire compte tenu de tout ce qu'ils ont enduré et vu. Les efforts déployés par l'équipe illustrent l'étendue des situations dans lesquelles l'UNICEF intervient en faveur des enfants qui sont en danger dans le conflit. L'intervenant a remercié les membres de l'équipe pour leur dévouement, leur persévérance et leur courage;

c) La collaboration entre le Groupe des états de paie (Division des ressources humaines) et la trésorerie (Section du budget), qui a permis de veiller à ce que les 12 000 membres du personnel reçoivent leur salaire en temps voulu. L'équipe a mis au point un nouveau mécanisme novateur permettant d'assurer sans retard la rémunération des membres du personnel, même dans les rares cas où des processus budgétaires n'avaient pas encore été achevés. Compte tenu de leur dévouement en faveur des enfants du monde, les fonctionnaires de l'UNICEF méritent de jouir des meilleurs services et d'être soutenus.

258. Pour conclure, le Directeur général a déclaré que la séance de réflexion consacrée à l'équité avait été utile et très encourageante. Malgré la brutalité et les divisions qui caractérisent de plus en plus le monde actuel, il s'agit à présent d'aller de l'avant. Avec l'aide et les indications du Conseil d'administration, l'UNICEF fera de son mieux pour satisfaire les besoins des enfants victimes de privations et d'inégalités.

259. Le Président a dit que le Conseil avait accompli beaucoup en peu de temps. Accorder la priorité à l'équité a dynamisé l'action de l'UNICEF dans tous les domaines et permis de traiter l'ensemble des points de l'ordre du jour de la session. Bien que la compréhension mondiale de l'égalité et des inégalités ait progressé, beaucoup d'enfants du monde entier, dans tous les milieux sociaux, ont toujours un sort difficile. Particulièrement utile, la ventilation des données a révélé les disparités cachées qui privaient des milliards d'enfants de leurs droits.

260. Le Conseil d'administration semble être parvenu à un consensus : l'équité, et notamment en ce qui concerne les enfants les plus vulnérables, étant l'un des

moteurs du développement durable, elle doit faire partie intégrante des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

261. Les décisions adoptées lors de cette session renforceront la capacité de l'UNICEF de tirer des enseignements et d'améliorer ses propres travaux ainsi que ceux de ses partenaires, et de continuer à améliorer l'efficacité de ses programmes et initiatives.

262. Le Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF a évoqué les domaines présentant une importance particulière pour le personnel, parmi lesquels la sûreté et la sécurité du personnel. La disparition tragique, en Somalie, de quatre fonctionnaires dévoués ainsi que la mort et les blessures de plusieurs autres ont profondément affecté l'ensemble des membres du Conseil d'administration. Le Comité a félicité le personnel de l'UNICEF pour le travail accompli, y compris dans des situations extrêmement instables, à une époque où le danger guette toujours plus les enfants, les familles et le personnel humanitaire.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2015

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 8 au 10 septembre 2015

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général de l'UNICEF (point 1)

263. La Présidente a ouvert la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en remerciant de leur soutien le Bureau et les membres du Conseil, le secrétariat de l'UNICEF et les participants, ainsi que tous ceux qui avaient contribué au bon déroulement des sessions et réunions tenues par le Conseil en 2015.

264. L'adoption d'un programme de développement pour l'après-2015 et d'objectifs de développement durable novateurs et ambitieux lors du sommet des Nations Unies prévu à la fin du mois de septembre représenterait une chance historique. La Présidente a salué les importants efforts déployés par de nombreux membres du Conseil d'administration et les autres États membres qui avaient contribué aux préparatifs du sommet et à ceux de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba, et de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui devait se tenir prochainement. Grâce à eux, les questions liées à l'enfance occupaient dorénavant une place centrale dans le programme de développement pour l'après-2015. Pour la première fois, les participants à la Conférence internationale sur le financement du développement avaient déclaré de façon très explicite qu'investir dans les enfants était une condition préalable au développement. Il appartenait désormais à chaque composante de la société de veiller à ce que les volets du programme et les objectifs consacrés aux droits et au bien-être des enfants soient appliqués pleinement et dans les délais prescrits. Cela signifiait pour l'UNICEF de se montrer à la hauteur de sa vocation, surtout en ce qui concernait ses opérations et ses donateurs, et d'adopter des moyens encore plus innovants de venir en aide à tous les enfants, en particulier aux plus démunis.

265. Pour cela, il était essentiel de faire face aux situations de crise humanitaire, comme celles résultant de la montée des violences exercées contre les enfants et les femmes, et de la crise mondiale des réfugiés. Aucun véritable progrès ne pourrait être fait en faveur de l'enfance si l'on ne s'occupait pas d'abord des urgences humanitaires.

266. Le Directeur général s'est réjoui de l'adoption prochaine par l'Assemblée générale du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable, qui constituerait un grand moment de l'histoire. Il a longuement insisté dans sa déclaration sur l'importance que le développement soit viable, en précisant que seul le renforcement des capacités des enfants d'aujourd'hui permettrait d'assurer le développement de demain. Investir dans les enfants revenait à investir dans l'avenir. C'était en particulier vers les enfants les plus démunis et les plus difficiles à atteindre et à aider que ces investissements devaient être dirigés. La réalisation d'un progrès économique durable et de la stabilité politique et sociale passait par l'avènement de sociétés plus équitables. La meilleure façon de mettre fin aux inégalités était d'aider chaque enfant à acquérir de bonnes chances de survivre, de grandir en bonne santé et en toute sécurité, d'aller à

l'école et d'être pleinement intégré à la société. Le Directeur général a salué à ce sujet les travaux menés par le Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable pour montrer à quel point il importait d'investir dans les enfants.

267. Le Directeur général a déclaré qu'il y avait beaucoup à faire pour garantir cette viabilité, y compris assurer la paix dans le monde et aider les enfants touchés par des crises humanitaires, comme les conflits, les situations d'urgence sanitaire ou les catastrophes naturelles. Environ 246 millions d'enfants vivaient dans des pays ou des zones connaissant un conflit armé. Une guerre civile pouvait coûter l'équivalent de 30 années de croissance du produit intérieur brut. Pour parvenir à un développement durable, il fallait aussi aider les nombreux déplacés de force, migrants et réfugiés, dont plus de la moitié étaient des enfants, faire face aux changements climatiques ainsi qu'aux catastrophes naturelles et à l'insécurité alimentaire qui en découlaient, combler le fossé qui séparait artificiellement l'action humanitaire et les efforts de développement, et reconstruire mieux en temps de crise en renforçant parallèlement les capacités des pays à améliorer les conditions de vie des enfants. C'est cette démarche qui avait par exemple été adoptée dans le cadre de l'initiative « Non à une génération perdue », pour apporter un appui aux enfants syriens, ou dans celui des programmes d'assistance sociale du Gouvernement népalais pour effectuer des transferts monétaires. C'est aussi cette démarche qu'avait suivie l'UNICEF en aidant à mettre en place des centres de soins de proximité dans les pays touchés par l'épidémie d'Ebola et à réactiver des centres de soins de santé primaire.

268. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire et la vingt et unième Conférence des Parties seraient l'occasion de promouvoir la fin de la compartimentation des interventions menées en cas d'urgence. On pouvait aussi combiner les procédures d'appel humanitaire et celles visant à répondre aux besoins de développement à plus long terme, ou encore avoir recours aux transferts monétaires lors des crises humanitaires pour renforcer les filets de protection sociale. Il importait d'insister pour que les organismes à vocation humanitaire et ceux s'occupant de l'aide au développement, y compris les organismes des Nations Unies, resserrent leur coordination.

269. Il était tout aussi important de mettre fin aux cloisonnements dans d'autres contextes, en fournissant un appui aux collectivités et aux gouvernements à tous les niveaux. L'UNICEF avait commencé à le faire dans ses programmes, en cherchant à s'émanciper du cadre d'une simple démarche sectorielle.

270. Dans un ardent plaidoyer, le Directeur général a demandé aux pays d'unir leurs efforts pour mettre fin aux conflits et aux épreuves que ces derniers représentaient pour les enfants en particulier, en faisant valoir que chaque enfant avait droit à une enfance normale.

271. Les délégations ont accueilli avec enthousiasme les déclarations liminaires de la Présidente et du Directeur général. Plusieurs d'entre elles ont souscrit à leurs demandes d'agir d'urgence pour réduire le nombre des crises humanitaires, des conflits armés en particulier. Il s'agissait, selon certaines, d'une condition préalable au développement durable et à l'amélioration du bien-être des enfants.

272. Selon les délégations, pour mener à bien le programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable, il

fallait aussi : resserrer encore les liens entre ces objectifs et le Plan stratégique ainsi qu'avec l'action humanitaire; tirer parti des effets de synergie que produisaient les secours d'urgence et les activités de développement à long terme et abattre la cloison qui séparait artificiellement ces deux types d'intervention; renoncer à la compartimentation des activités de développement et restructurer les interventions collectives; intensifier la coordination entre les organismes des Nations Unies, y compris dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », et poursuivre l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement et l'application des directives générales; rechercher des méthodes novatrices de programmation et de financement; accroître le montant et la part des ressources de base (ressources ordinaires) et des fonds dont l'affectation n'était pas assortie de conditions strictes, y compris promouvoir le financement thématique des activités relevant des domaines de résultat visés dans le Plan stratégique, en particulier le domaine intersectoriel de l'égalité des sexes, qui n'était toujours pas financé; établir des partenariats plus stratégiques, en particulier avec les donateurs; reconnaître le rôle joué par les enfants et les jeunes en tant qu'agents du changement.

273. Une délégation a remercié l'UNICEF, dont le personnel dévoué déployait des efforts acharnés durant les crises humanitaires et dans d'autres situations difficiles, et lui a recommandé de continuer de renforcer sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies. Le Fonds était réputé pour l'action qu'il menait afin de prévenir les violences sexistes en mettant en place des programmes et en promouvant l'égalité des sexes dès la survenue d'une situation de crise. Les mesures prises par le Bureau des programmes d'urgence et la Division des programmes pour recueillir des données factuelles et renforcer la qualité et la transparence des interventions d'urgence étaient optimales et devaient servir d'exemple. Pour ce qui était des autres types de violence, la délégation s'est déclarée préoccupée par les agressions et brimades exercées à l'encontre de certains groupes vulnérables, y compris ceux revendiquant une certaine identité sexuelle. Elle a salué l'attention que l'UNICEF accordait à ces questions, en coordination avec les autres organismes des Nations Unies.

274. Il importait, dans le cadre du nouveau programme de développement pour l'après-2015, de venir en aide à chaque enfant, en particulier les plus vulnérables et démunis, y compris ceux touchés par un conflit armé ou toute autre crise humanitaire, dont les migrations massives, ainsi que les enfants réfugiés non accompagnés, handicapés ou nés dans la pauvreté.

275. Une autre délégation a appuyé sans réserve la campagne « Des enfants, pas des soldats », lancée par l'UNICEF en vue de mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants par des groupes armés durant les conflits.

B. Adoption de l'ordre du jour (point 2)

276. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2015/12/Rev.1).

277. Se référant aux dispositions de l'article 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 38 délégations ayant le statut d'observateur, dont 1 organisation intergouvernementale, 1 organisation internationale, 3 ONG et 3 Comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Projet de programme de travail pour les sessions de 2016 du Conseil d'administration (point 3)

278. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le projet de programme de travail des sessions de 2016 du Conseil (E/ICEF/2015/13/Rev.1).

279. Il a dit que ce programme constituerait un cadre souple qui pourrait être révisé en cours d'année à la suite de consultations entre le Bureau et le secrétariat de l'UNICEF, et fait observer que le Conseil avait décidé de supprimer la réunion d'annonce de contributions du programme de travail à compter de 2016.

280. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/15 (voir annexe II).

B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 4)

a) Descriptifs de programme de pays

281. Les descriptifs de programme de pays examinés au titre de ce point de l'ordre du jour ont été approuvés dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite, conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration.

Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

282. La Directrice régionale a présenté les descriptifs de programme concernant le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, la Serbie (y compris l'additif consacré au Kosovo, présenté au titre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité), le Tadjikistan, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Turquie et l'Ouzbékistan (E/ICEF/2015/P/L.13 à E/ICEF/2015/P/L.20).

283. Le représentant du Bélarus a déclaré que le descriptif de programme concernant son pays tenait pleinement compte des priorités de développement du capital humain fixées au niveau national, qui constituait l'un des facteurs les plus importants du développement socioéconomique durable. Le nouveau programme aiderait les familles à mettre en place des conditions privilégiant la sécurité et l'intégration qui soient propices au développement de l'enfant. Il permettrait également de défendre les droits des enfants ayant des besoins particuliers, en donnant à ces enfants et à leur famille accès à des services complets de soins médicaux de qualité, à un enseignement intégré et à une assistance sociale et psychosociale. Ces mesures étaient conformes au principe selon lequel aucun enfant ne devrait être laissé pour compte. Le nouveau programme serait l'occasion d'essayer de nouvelles méthodes de travail avec des pays à revenu intermédiaire, notamment d'améliorer l'utilisation des données ventilées et de diversifier davantage les partenariats.

284. Le représentant de la Géorgie a remercié tous ceux qui avaient contribué à l'élaboration du nouveau programme destiné à son pays, y compris les bureaux de l'UNICEF à Tbilissi et à New York. Cet effort collectif avait réuni des partenaires très variés. La promotion et la défense des droits de l'enfant figuraient en tête des priorités du pays. La Géorgie avait accompli des progrès notables au cours de

l'exécution du programme précédent, notamment en mettant en œuvre des réformes institutionnelles de grande ampleur. Le nouveau programme permettrait d'obtenir des résultats plus importants et d'appliquer des normes plus élevées. L'intégration des groupes les plus vulnérables, comme les enfants handicapés, les enfants des groupes minoritaires et, en particulier, les enfants touchés par un conflit armé ou toutes formes de violence, était l'un de ses principaux objectifs.

285. Le représentant du Kazakhstan a déclaré que le nouveau programme destiné à son pays, mis au point en collaboration étroite avec les autorités nationales et toutes les principales parties prenantes, posait les bases nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable. Ce programme visait à concrétiser les droits de tous les enfants et, plus généralement, à améliorer leurs conditions de vie dans tous les domaines. S'appuyant sur la stratégie kazakhe à l'horizon 2050, il visait à promouvoir les droits de l'enfant, l'application d'une politique de protection sociale, l'équité et l'égalité des sexes, à lutter contre la violence à l'égard des enfants, à donner aux jeunes les moyens d'agir et à mettre fin aux préjugés, en particulier ceux qui visaient les enfants handicapés. Un effort particulier serait fait pour venir en aide aux enfants issus de groupes marginalisés ou à faible revenu, ou vivant en zone rurale, en renforçant le développement et la prestation de services à l'échelle locale. Les principales stratégies consisteraient à favoriser les partenariats innovants et les alliances créatives avec un vaste éventail d'entités gouvernementales et d'organisations de la société civile ainsi qu'avec les médias.

286. Le représentant de la Serbie a noté que le nouveau programme s'appuyait sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2016-2020 et sur le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement, qui devait être adopté. Ce programme prévoyait d'établir un nouveau partenariat avec l'UNICEF dans lequel la Serbie, en plus d'être bénéficiaire de l'aide, serait un partenaire à part entière pouvant faire profiter d'autres pays de son expérience. Il était indiqué dans le descriptif de programme que l'analyse et l'utilisation de données ventilées relatives à plusieurs groupes d'enfants (enfants handicapés et issus de minorités, en particulier roms, de zones urbaines et de familles pauvres) seraient essentielles. Le représentant serbe a rendu hommage au Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable et remercié la Directrice régionale, qui avait invité la Serbie à en devenir membre. La réforme de l'aide à l'enfance, le développement du jeune enfant, la réduction de la mortalité juvénile, le retrait des institutions des enfants ayant des besoins particuliers, l'intégration scolaire et l'amélioration du statut des enfants roms figuraient parmi les priorités de la Serbie. Le pays comptant quelque 220 000 déplacés, dont de nombreux mineurs, il était primordial que les bureaux de l'UNICEF à Belgrade et à Pristina coopèrent étroitement.

287. Le représentant du Tadjikistan a remercié l'UNICEF, et tout particulièrement le bureau de Douchanbé, d'avoir activement coopéré avec le Gouvernement de son pays pour promouvoir et défendre les droits des enfants, afin de contribuer à répondre aux besoins essentiels des enfants et d'accroître la possibilité que les enfants réalisent leur plein potentiel. Une attention particulière était apportée aux enfants les plus vulnérables, dont les handicapés. L'UNICEF et le Tadjikistan avaient rempli les objectifs des principaux volets du programme de pays actuel, relatifs à la survie et au développement de l'enfant, à l'éducation de base et à l'égalité des sexes ainsi qu'à l'adoption d'orientations et à la planification. Des progrès considérables avaient été accomplis dans le domaine de l'éducation

préscolaire, grâce à l'élaboration d'un modèle qui avait été adopté par le gouvernement et qui était actuellement reproduit, en vue de doubler le taux de scolarisation des enfants âgés de 3 à 6 ans pour qu'il atteigne 25 % d'ici 2020. Le Gouvernement remerciait l'UNICEF de sa contribution à la mobilisation de ressources.

288. Le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a déclaré que le programme pour la période 2016-2020 avait été élaboré en étroite consultation avec toutes les parties concernées et traduisait les besoins et les priorités du pays concernant le développement. L'objectif principal était de promouvoir l'exercice effectif des droits de l'enfant, en attachant une attention particulière aux plus marginalisés, aux Roms, aux handicapés et aux victimes de violences et de maltraitance. Les stratégies retenues consistaient à réduire les inégalités qui empêchaient ces enfants d'avoir accès à des services sociaux de qualité et d'en tirer profit, et à favoriser la coopération intersectorielle et à promouvoir l'intégration ainsi que la tolérance et le respect du multiculturalisme et de la diversité entre les différents groupes de population. Les mesures porteraient en priorité sur le bien-être de l'enfant, l'éducation, y compris l'acquisition de véritables compétences, la prévention de la violence contre les enfants et la lutte contre cette violence, la protection sociale et le suivi des droits de l'enfant. Le programme devrait contribuer à améliorer la santé de l'enfant, l'apprentissage et l'éducation préscolaires, la justice pour mineurs et l'intégration sociale.

289. Le représentant de la Turquie a indiqué que le nouveau programme cadrerait avec le dixième Plan national de développement et contribuerait à l'application du programme de développement pour l'après-2015. Son pays avait déjà considérablement progressé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La satisfaction des besoins des personnes placées sous la protection temporaire de la Turquie par suite de la crise syrienne occupait une place importante dans le programme mais, sur le montant d'environ 6 milliards de dollars nécessaire à cet effet, seuls 417 millions avaient été versés par la communauté internationale. L'éducation des enfants réfugiés était une tâche prioritaire à l'exécution de laquelle la Turquie s'attellerait avec pour principaux partenaires l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'initiative des Nations Unies intitulée « Non à une génération perdue » serait essentiellement mise en œuvre selon le principe du partage de la charge.

290. Le représentant de l'Ouzbékistan a déclaré que son pays coopérerait activement à la réalisation des objectifs de développement durable. Après avoir souligné les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire, il a relevé qu'en consacrant 10 à 12 % de son budget à l'éducation l'Ouzbékistan faisait partie des pays qui allouaient le plus de ressources publiques à ce secteur. Le pays estimait en effet qu'il était essentiel que les enfants bénéficient d'un enseignement de qualité et soient élevés dans un environnement harmonieux. Il était aussi parvenu à grandement améliorer la santé maternelle et infantile. Le programme de pays portant sur la période 2010-2015 avait produit des résultats concrets, notamment dans le cadre de partenariats avec les organismes du système des Nations Unies. Le représentant a remercié la Directrice régionale de son appui.

291. À la suite des interventions faites par les représentants pour présenter les descriptifs de programmes de pays au Conseil d'administration, une délégation a indiqué qu'elle appuyait ces programmes et que son pays avait d'ailleurs déjà

apporté une assistance à l'exécution de certains d'entre eux, notamment au Bélarus et au Tadjikistan. Elle a demandé quel rôle l'UNICEF entendait jouer pour aider les pays à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. La Directrice régionale a répondu que les équipes de l'UNICEF appuieraient les initiatives en la matière de façon ciblée, efficace et efficiente dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies.

Asie de l'Est et Pacifique

292. Le Directeur régional a présenté les descriptifs de programmes concernant le Cambodge, la Chine, l'Indonésie et la Malaisie (E/ICEF/2015/P/L.21 à E/ICEF/2015/P/L.24).

293. Le représentant du Cambodge a déclaré qu'au cours des vingt dernières années son pays avait rapidement progressé dans son développement social et économique et que, plus récemment, il avait rempli la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Cambodge espérait entrer l'année suivante dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), mais continuait de faire face à plusieurs obstacles, dont certains pouvaient entraver le développement des enfants ou l'exercice de leurs droits. Élaboré à partir d'analyses et de données factuelles tenant pleinement compte du contexte national en pleine évolution, le programme de pays visait à remédier aux disparités concernant la qualité de l'enseignement, les soins de santé, la protection sociale, l'assainissement et la nutrition, et à promouvoir l'égalité des sexes. La réalisation des objectifs de développement du Cambodge dépendrait des résultats et de la portée des efforts menés conjointement, y compris avec l'UNICEF. Le représentant a demandé au Conseil d'administration d'approuver le nouveau programme de pays et de faire son possible pour que sa mise en œuvre bénéficie de l'appui et des ressources nécessaires.

294. Le représentant de la Chine a indiqué que la coopération avec l'UNICEF avait toujours fait partie des priorités de son Gouvernement depuis que celui-ci avait officiellement commencé à collaborer avec le Fonds, en 1979. La Chine avait atteint les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la mortalité juvénile et à l'éducation primaire pour tous avant les délais fixés. Elle avait certes accompli de nombreux progrès depuis plus de trente ans, mais plus de 200 millions de personnes vivaient encore sous le seuil de pauvreté. Pour améliorer la santé et promouvoir durablement le développement des enfants chinois, le Gouvernement et l'UNICEF allaient intensifier leur coopération dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement de l'enfant et de la protection de l'enfance ainsi que des politiques sociales, conformément aux priorités énoncées dans le treizième plan quinquennal national pour le développement économique et social. Comme toujours, la Chine allait continuer d'appuyer les activités de l'UNICEF et de plaider en faveur d'un rôle plus important du Fonds dans l'action mondiale visant à promouvoir le développement de la femme et de l'enfant.

295. Le représentant de l'Indonésie a remercié le Directeur régional d'avoir présenté le douzième programme destiné à son pays. L'UNICEF continuait d'apporter un appui important à l'Indonésie dans ses efforts visant à améliorer la qualité de vie et le bien-être des enfants. Le pays avait accompli de nombreux progrès, mais faisait encore face à des obstacles considérables qu'il devrait surmonter en continuant à renforcer la décentralisation des administrations publiques, en allouant des ressources budgétaires suffisantes, et en collaborant

davantage avec les parties intéressées. Le Gouvernement acceptait volontiers le projet de programme de pays pour 2016-2020, et constatait avec satisfaction qu'il tenait compte des priorités nationales concernant les enfants.

296. Le représentant de la Malaisie a tenu à remercier l'UNICEF d'avoir élaboré le programme de pays, qui était suffisamment détaillé pour répondre aux besoins des enfants en tenant compte des défis actuels et nouveaux, et cadrerait avec le onzième plan national de la Malaisie, qui visait à faire entrer celle-ci dans la catégorie des pays à revenu élevé. Le Gouvernement restait convaincu que certaines politiques étaient essentielles au développement des enfants, comme celles visant à assurer l'accès aux services sociaux de base, y compris les soins de santé et l'éducation, et qu'il fallait créer un environnement propice à leur croissance. Il saluait la poursuite du partenariat avec l'UNICEF et remerciait par avance le Fonds de l'aide qu'il apporterait afin que les enfants jouissent de leurs droits et réalisent leur plein potentiel en vue de contribuer au développement de la Malaisie.

Afrique de l'Est et Afrique australe

297. La Directrice régionale a présenté les descriptifs de programmes concernant le Swaziland et la Zambie (E/ICEF/2015/P/L.25 et E/ICEF/2015/P/L.26).

298. Le représentant du Swaziland a déclaré que, bien que faisant partie de la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), le Swaziland continuait de connaître des inégalités, un niveau de pauvreté élevé, une faible croissance économique, un taux de mortalité maternelle élevé et un fort taux de chômage, en particulier chez les jeunes. Le programme favoriserait l'exécution des mesures prises au niveau national pour donner aux enfants, aux adolescents et aux femmes les moyens d'exercer leurs droits en réduisant progressivement les écarts et les inégalités. Ses trois volets – portant sur la survie et le développement du jeune enfant, la protection, l'apprentissage et le développement des adolescents et l'efficacité des programmes – seraient mis en œuvre en s'attachant parallèlement à promouvoir l'équité et à mettre en place des programmes de lutte contre le VIH et de réduction des risques de catastrophe, y compris des plans de préparation et d'intervention. Le Gouvernement était fermement déterminé à promouvoir les droits de l'enfant dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, et rappelait qu'il adhérerait pleinement au descriptif de programme de pays et à sa mise en œuvre.

299. La représentante de la Zambie a souligné que son Gouvernement était déterminé à œuvrer en faveur des enfants, comme le montrait la création de deux ministères chargés des questions d'orientation et d'application stratégique relatives à l'enfance. Le programme de pays avait bien été établi en tenant compte du sixième Plan national de développement et d'autres programmes et documents en la matière. Il portait principalement sur des domaines d'intervention que le Gouvernement jugeait prioritaires, complétant ainsi les efforts menés au niveau national pour promouvoir et assurer le bien-être des enfants en agissant dans les secteurs où il existait un besoin urgent. Il serait appliqué dans le contexte du Cadre de partenariat Nations Unies-Zambie pour le développement durable. Le Gouvernement attendait beaucoup de ce nouveau programme, en termes notamment de mobilisation des ressources et de partenariats, car il aiderait à renforcer le bien-être et la survie des enfants et à assurer une croissance durable dans le contexte de l'après-2015.

Amérique latine et Caraïbes

300. Le Directeur régional a présenté les descriptifs de programme concernant la Colombie, El Salvador et le Panama (E/ICEF/2015/P/L.27 à E/ICEF/2015/P/L.29).

301. La représentante de la Colombie a noté que le descriptif de programme destiné à son pays était fondé sur le plan national de développement pour 2014-2018, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la Convention relative aux droits de l'enfant et le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017. Le programme était l'aboutissement des efforts délibérément déployés par le Gouvernement et l'UNICEF pour défendre les droits de l'enfant. Il contribuerait à l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans les domaines du maintien de la paix et du développement durable, en favorisant l'équité, la mobilité sociale, le bien-être et l'intégration des enfants vivant en milieu rural ainsi que le respect de l'environnement. Il comportait quatre volets portant sur la protection de l'enfance, l'éducation, la survie et le développement de l'enfant, ainsi que le suivi social et l'intégration. Le premier viserait à renforcer les capacités nationales, en particulier en matière de justice transitionnelle et de désarmement. Le deuxième aurait pour objectif de faire progresser le taux de scolarisation et la qualité de l'enseignement, en accordant une attention particulière aux filles et aux garçons les plus vulnérables. Le troisième serait principalement axé sur l'appui à apporter aux enfants autochtones ou d'ascendance africaine, et le quatrième viserait à réduire les inégalités. La représentante a félicité le bureau de l'UNICEF pour son excellent travail de suivi et d'évaluation.

302. Le représentant d'El Salvador a déclaré que la coopération avec l'UNICEF avait permis d'améliorer les perspectives de survie, de développement et de protection des enfants. En témoignaient, par exemple, la diminution du taux de mortalité des moins de 5 ans et les progrès réalisés dans le domaine de la protection de l'enfance. Le pays continuait toutefois de faire face à de graves problèmes, comme la violence exercée par les gangs, qui recrutaient des enfants par la force. L'UNICEF avait grandement aidé El Salvador à lutter contre ce phénomène. Le nouveau programme pour la période 2016-2020 avait été établi à l'issue de consultations ouvertes, dans le cadre desquelles l'UNICEF avait activement recherché la contribution et les conseils de la communauté diplomatique et des États membres. Un de ses principaux objectifs était de mettre en place une coopération plus efficace, plus transparente et plus modulable. En grande partie grâce au soutien de l'UNICEF, El Salvador était devenu en 2014 le premier pays à prendre en main l'application au niveau national de l'initiative « Unis dans l'action », dans l'objectif d'améliorer l'efficacité et la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies dans le pays.

303. La représentante du Panama a déclaré que le descriptif de programme concernant son pays avait été élaboré en tenant parfaitement compte des priorités et plans nationaux et traduisait un souci de justice sociale et de croissance économique durable pour tous. Il était essentiel de continuer d'appuyer les pays comme le Panama, qui était en train de passer de la catégorie des pays à revenu intermédiaire à celle des pays à revenu élevé et qui, en tant que tel, faisait face aux mêmes problèmes, comme la répartition inégale de la richesse et, bien souvent, le niveau de pauvreté élevé qui touchait certains groupes vulnérables, en particulier les enfants autochtones et d'ascendance africaine, les enfants handicapés ou encore les adolescentes enceintes. Le Panama avait besoin d'assistance, notamment technique,

en particulier pour définir des orientations et produire des données factuelles. Avec l'aide de l'UNICEF, il avait accompli d'importants progrès dans plusieurs domaines, notamment en mettant fin au travail des enfants et en relevant l'âge minimum légal du mariage, et attendait avec intérêt la poursuite de cette coopération.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

304. Le Directeur régional a présenté le descriptif de programme concernant l'Algérie (E/ICEF/2015/P/L.30).

305. Le représentant de l'Algérie a salué l'esprit de partenariat dans lequel le programme de pays avait été élaboré. Axé principalement sur la promotion et la protection de l'enfance et, de manière plus particulière, sur le renforcement des capacités, le nouveau programme avait été établi avec la contribution de nombreux acteurs œuvrant en faveur de l'enfance (institutions, ministères, administrations et groupements de la société civile). Il était conforme aux orientations du Gouvernement et avait été élaboré sur la base des enseignements tirés du programme précédent, qui portait sur la période 2012-2015. La situation de l'Algérie étant semblable à celle d'autres pays de la région, on avait tiré profit de ce qui avait été fait ailleurs en l'adaptant au contexte local.

306. Quelques mois auparavant, le Gouvernement avait présenté un projet de loi sur l'enfance, qui venait d'être adopté par le Parlement. L'une des principales innovations était la mise en place d'une autorité nationale en charge de l'enfance et dotée de larges prérogatives et d'un mandat clair.

Asie du Sud

307. Le Directeur régional a présenté le descriptif de programme concernant les Maldives (E/ICEF/2015/P/L.31).

308. Le représentant des Maldives a déclaré que, même s'il était sorti en 2011 de la liste des pays les moins avancés des Nations Unies, son pays continuait de faire face à plusieurs difficultés, comme le coût élevé que représentait une prestation de services uniforme auprès d'une population peu nombreuse mais très éparpillée, auxquelles s'ajoutaient de nouveaux défis, comme le rajeunissement de la population et la prévalence croissante de la violence en bande, de la toxicomanie, de la violence contre les enfants et des problèmes liés à la protection des groupes vulnérables.

309. Au vu de ces problèmes et des atouts particuliers des organismes des Nations Unies opérant aux Maldives dans ce secteur, le Gouvernement avait décidé de consacrer l'un des quatre volets du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à l'enfance et à la jeunesse. La formulation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du descriptif de programme de pays résultait de la volonté concertée de tenir compte des objectifs de développement durable, des enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et des priorités énoncées dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

310. Le Directeur régional a présenté le descriptif de programme concernant la Guinée-Bissau (E/ICEF/2015/P/L.32).

311. Le représentant de la Guinée-Bissau a remercié le Directeur régional de sa présentation. Il a déclaré que le programme de coopération tenait pleinement compte des priorités définies par son Gouvernement et avait été établi à l'issue de consultations entre l'UNICEF et les autorités bissau-guinéennes. Il a prié le Conseil d'administration d'adopter le descriptif de programme.

312. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/12 (voir annexe II).

b) Prorogations de programmes de pays en cours

313. La Présidente a déclaré que le Conseil d'administration avait été informé, conformément à sa décision 2009/1, de la prorogation des programmes de l'Azerbaïdjan et de l'Uruguay pour une période de deux mois. Le Conseil a été prié d'approuver la prorogation des programmes de l'Argentine et de l'Iraq pour une période de deux mois, faisant suite à une prorogation de un an, ainsi que celle du programme de la République arabe syrienne pour une période de deux mois, faisant suite à quatre prorogations consécutives de un an.

314. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/13 (voir annexe II).

C. Débat structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017 (point 5)

315. La Directrice générale adjointe chargée des programmes et le Directeur de la Division des partenariats publics ont présenté le point de l'ordre du jour. Le Conseil d'administration était saisi d'un document de travail stratégique (E/ICEF/2015/EB/7).

316. La Directrice générale adjointe a noté que l'UNICEF s'était employé avec les organismes apparentés des Nations Unies à mettre au point une stratégie harmonisée pour mener à bien les activités relatives au débat structuré prescrites dans le cadre de l'examen quadriennal complet. Pour améliorer le financement des objectifs du Plan stratégique, le Fonds comptait notamment : accroître les ressources générales, qui représentaient une part de moins en moins importante des recettes totales, et inverser cette tendance à la baisse; redoubler d'efforts pour accroître la part des fonds moins strictement préaffectés, en particulier le financement thématique; renforcer les partenariats de financement de l'aide humanitaire pour répondre aux besoins immenses; trouver de nouveaux moyens de mettre fin au cloisonnement des financements destinés à l'action humanitaire et au développement, conformément à la priorité fixée par le Directeur général dans sa déclaration liminaire de la veille; accroître le nombre de donateurs, notamment en mettant en place des partenariats et des modalités de financement innovants.

317. Le Directeur a fait observer que le Conseil d'administration avait entendu un exposé plus détaillé à ce sujet lors d'une séance informelle le 25 août 2015. Il a évoqué les similitudes entre les objectifs relatifs à l'enfance du Plan stratégique et

ceux du programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable et les décisions touchant au financement du développement.

318. Le niveau de financement ayant des conséquences réellement importantes sur le terrain, l'UNICEF suivait une stratégie de mobilisation des ressources qui reposait sur cinq mesures essentielles, à savoir : l'élargissement et l'approfondissement des partenariats entre les secteurs public et privé et la recherche active de possibilités de financement dans le cadre du nouveau programme de développement durable; la promotion d'un financement souple des divers domaines d'intervention du Plan stratégique, obtenu auprès d'une large base de donateurs, et la mise en place d'un système de financement plus cohérent et plus efficace pour les organismes des Nations Unies; l'accélération des travaux menés avec les partenaires en vue de financer l'action humanitaire; l'intensification de la collaboration avec les pays à revenu intermédiaire et ceux venant d'entrer dans la catégorie des pays à revenu élevé; l'adoption de nouvelles mesures d'adaptation à un monde connecté et interdépendant pour venir en aide à tous les enfants, où qu'ils soient, en particulier les plus vulnérables et ceux touchés par la crise migratoire.

319. Le Directeur a déclaré que l'on pourrait promouvoir les dispositifs de financement souples : a) en collaborant avec les partenaires en vue d'accroître le montant des ressources générales, dans le cadre de consultations officielles et informelles; b) en augmentant le montant des ressources destinées aux réserves thématiques et le nombre de donateurs versant de telles ressources; c) en instituant de nouveaux partenariats pour diversifier les sources de financement.

320. Les délégations se sont félicitées du débat stratégique et de l'exposé. Elles ont remercié l'UNICEF des renseignements communiqués, qui offraient un aperçu de la vision stratégique du Fonds pour ce qui était des résultats à plus long terme liés aux objectifs de développement durable et au programme pour l'après-2015. Un intervenant a considéré que l'exposé stratégique gagnerait à comporter des précisions sur le calendrier des mesures à prendre, l'entité responsable, le coût de ces mesures et les résultats escomptés.

321. Les délégations ont félicité l'UNICEF, qui avait déployé d'importants efforts pour lever des fonds et était parvenu à accroître le nombre de ses donateurs en 2014, et noté qu'il était essentiel de continuer dans cette voie, y compris en instituant de nouveaux partenariats stratégiques. Elles l'ont encouragé à poursuivre ses efforts en vue de diversifier les donateurs et à adopter une stratégie de mobilisation des ressources innovante afin d'accroître les ressources générales ainsi que les fonds dont l'affectation n'était pas assortie de conditions très strictes. Elles attendaient avec intérêt d'en savoir plus sur les mesures qui seraient prises dans ce sens, notamment pour promouvoir les réserves de financement thématique et augmenter les ressources générales, y compris sur l'élaboration des 10 « projets à financer ».

322. Un intervenant a souligné que le secteur privé pouvait être un important bailleur d'aide et a engagé l'UNICEF à faire en sorte qu'il fasse partie de ses donateurs, tout comme la société civile, les organisations internationales et d'autres encore. Avec deux tiers des ressources provenant d'une vingtaine de contributeurs, le Fonds devait absolument mener un travail de diversification. Il lui fallait adopter une stratégie prévoyant clairement les mesures à prendre en cas de baisse des ressources disponibles et de fluctuations monétaires.

323. L'UNICEF a été loué pour le lancement de son portail de la transparence accessible au public, qui permettrait de renforcer la qualité, l'exhaustivité et l'accessibilité des données.

324. Les délégations ont constaté avec préoccupation que le montant global et la part relative des ressources générales avaient diminué, tout comme les réserves de financement thématique, et engagé les États membres et les autres donateurs à accroître leurs contributions à ces deux types de ressources afin d'assurer un financement plus sûr, plus prévisible et plus souple et de faire en sorte que les activités de développement menées au niveau national ne soient pas dictées par des dispositions strictes concernant l'affectation des fonds. Un financement thématique permettait de mieux aligner les interventions sur les priorités et les domaines d'activité du Plan stratégique pour la période 2014-2017. Il permettait aussi au Fonds et à ses partenaires de venir en aide aux enfants les plus vulnérables, de promouvoir l'innovation, de gagner en efficacité, d'améliorer la coordination et la planification à long terme et de réduire les coûts de transaction.

325. La poursuite du débat structuré sur le financement offrait non seulement une excellente occasion d'échanger des vues sur ces questions, mais aussi de dresser le bilan nécessaire des allocations budgétaires et des déficits de financement. Ces échanges pourraient aider à augmenter le montant des ressources générales et des fonds dont l'affectation n'obéissait pas à des conditions très strictes et à accroître le nombre de donateurs. Les délégations ont recommandé d'inscrire systématiquement ces débats à l'ordre du jour du Conseil d'administration. Elles ont prié l'UNICEF de faire le point annuellement sur sa stratégie de financement et de mobilisation des ressources et sur son Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

326. Il importait que les futurs débats soient ouverts aux États membres, aux comités nationaux pour l'UNICEF et aux donateurs, et se déroulent dans un esprit de transparence et sous la direction des États membres. Les délégations ont apprécié les contributions et les conseils apportés par le Conseil d'administration, son bureau et son secrétariat pour aider à organiser les séances informelles sur ce sujet.

327. Les activités menées par l'UNICEF en cas de crise humanitaire ont été fermement appuyées. Un intervenant a déclaré que la communauté internationale ne pourrait s'acquitter des engagements qu'elle avait pris dans le cadre du nouveau programme de développement si les enfants n'étaient pas mis à l'abri des barbaries commises par les adultes. Un autre a souligné qu'il fallait intervenir de façon plus souple et plus intégrée pour répondre aux crises complexes et prolongées et qu'il était nécessaire, comme l'avait indiqué le Directeur général, de renforcer les partenariats et de mettre en place un nouveau modèle de coopération dans le domaine du développement et de l'action humanitaire. Les préparatifs du Sommet mondial sur l'action humanitaire de mai 2016 pourraient être l'occasion de plus grands échanges sur ce sujet.

328. Il a été recommandé de prendre en considération le rapport sur la fonction de mobilisation des ressources des organismes des Nations Unies publié par le Corps commun d'inspection en 2004. Il était essentiel que les différents fonds et programmes coopèrent dans la mesure où de nombreuses questions concernaient l'ensemble du système. On a félicité l'UNICEF des mesures qu'il avait déjà prises dans ce sens.

329. L'objectif ultime de ces débats était d'accroître la qualité et l'efficacité des activités menées par l'UNICEF, pour que celui-ci soit mieux à même de s'acquitter de ses engagements en faveur des enfants.

330. La Directrice générale adjointe a confirmé que l'UNICEF ferait connaître les 10 projets à financer dès que ceux-ci auraient été mis au point, qu'il déployait des efforts considérables pour accroître la transparence et l'efficacité de ses activités de développement, en coopération avec les organismes apparentés des Nations Unies, et que le secteur privé était effectivement un partenaire important.

331. En réponse aux questions qui avaient été posées, le Directeur de la Division des partenariats publics a déclaré qu'il était trop tôt pour évaluer les conséquences du programme de développement pour l'après-2015 sur le financement de l'UNICEF, qui serait aussi influencé par l'examen quadriennal complet pour la période 2016-2019 et les débats structurés. Les conseils des États membres à ce propos seraient les bienvenus.

332. Le Directeur a ensuite expliqué que l'état actuel du système de financement du développement, où les maigres ressources disponibles faisaient l'objet de demandes croissantes, expliquait en grande partie la baisse du financement thématique. Dans ces conditions, les donateurs préféraient le plus souvent affecter des fonds à certaines utilisations précises. Les débats structurés pourraient contribuer à remédier à ce problème. Il fallait aussi s'attacher davantage à montrer les résultats concrets des activités menées par l'UNICEF en faveur des enfants. Le Directeur s'est félicité des débats ouverts et francs tenus sur ces questions.

333. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/14 (voir annexe II).

D. Rapport d'évaluation et réponse de la direction (point 6)

Rapport de synthèse sur les conclusions des évaluations de l'utilité des programmes de transferts monétaires comme mesures de protection sociale

334. Le Directeur du Bureau de l'évaluation ayant présenté le rapport de synthèse, la Directrice générale adjointe chargée des programmes a dit quelques mots au sujet de la réponse de la direction, que le Directeur de la Division des programmes a présentée plus en détails.

335. Le Directeur du Bureau de l'évaluation s'est félicité de l'intérêt considérable suscité par le rapport et par la réponse apportée par la direction lors de la séance d'information tenue à l'intention des membres du Conseil d'administration le mois précédent. Les programmes de transferts monétaires étaient un volet essentiel des activités menées par l'UNICEF dans le domaine de la protection sociale, principal outil de lutte contre l'exclusion, et un moyen important d'atteindre les objectifs du Plan stratégique et du programme de développement pour l'après-2015. Le Directeur a présenté les principaux points du rapport de synthèse et souligné que les transferts monétaires avaient eu des effets bénéfiques dans plusieurs secteurs touchant à l'enfance, et démontré qu'ils avaient permis d'accroître le bien-être, le bonheur et la dignité ressentis par les destinataires. Il a formulé des recommandations visant expressément à améliorer les activités de l'UNICEF dans ce domaine et insisté sur les avantages qu'il y aurait à généraliser les interventions combinant les transferts monétaires avec d'autres services ou prestations.

336. La Directrice générale adjointe a énuméré les nombreuses retombées bénéfiques que les mesures de protection sociale, y compris les transferts monétaires, pouvaient avoir sur la vie des enfants, notamment en matière de santé, d'éducation, de nutrition, de protection ainsi que de prévention et de traitement du VIH. Elle a appelé l'attention des participants sur un article publié la veille dans *The Guardian* au sujet d'une famille du Lesotho qui bénéficiait d'un des programmes ayant fait l'objet d'une évaluation analysée dans le rapport de synthèse. Celui-ci renfermait des enseignements et des recommandations qui serviraient utilement à améliorer la qualité des programmes de protection sociale et la façon de faire connaître leurs effets bénéfiques.

337. Le Directeur de la Division des programmes a souligné que le niveau de protection sociale avait considérablement augmenté dans toutes les régions au cours des années précédentes. Les programmes de transferts monétaires bénéficiaient à eux seuls à plus de 146 millions d'enfants à travers le monde. La protection sociale était essentielle pour les enfants car elle contribuait à éliminer les obstacles financiers et sociaux qui limitaient l'accès aux services et aux produits de première nécessité, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'habillement, du logement, de la santé et de l'éducation. L'UNICEF menait de plus en plus d'activités dans ce domaine dans différents pays, y compris dans certains États fragiles. Il convenait de noter à ce sujet les travaux communs du Bureau des programmes d'urgence et de la Division des programmes, qui s'occupaient activement d'apporter une protection sociale en période de crise humanitaire.

338. S'exprimant au nom de la direction de l'UNICEF, le Directeur a remercié le Bureau de l'évaluation de ses recommandations. Il a souligné que toutes les propositions permettaient d'élargir et d'améliorer les activités du Fonds concernant la protection sociale. Il a présenté un ensemble de mesures assorties d'échéances qui visaient à donner suite aux principales recommandations.

339. Les délégations ont salué le rapport de synthèse et la réponse de la direction. Elles ont souligné l'importance d'une fonction d'évaluation indépendante, qui contribuait à la prise de décisions éclairées et à l'exécution de programmes plus efficaces, et encouragé l'UNICEF à y consacrer suffisamment de ressources. Elles ont félicité le Fonds des bons résultats de ses activités relatives à la protection sociale, y compris le rôle essentiel qu'il jouait dans plusieurs domaines comme l'assistance à caractère technique, notamment, fournie aux pays, la recherche et la sensibilisation. Elles se sont déclarées satisfaites du mode de présentation du rapport, qui contenait une synthèse des conclusions des évaluations et dans lequel les résultats étaient présentés en fonction du niveau auquel ils avaient été obtenus.

340. Certaines délégations étaient d'avis que l'accent aurait pu être mis dans le rapport sur les problèmes et les risques rencontrés dans les programmes de transferts monétaires, qui pouvaient avoir des effets préjudiciables, notamment celui de provoquer des tensions dans les communautés ou les ménages bénéficiaires, et la possibilité que les fonds soient détournés par des partenaires et des membres du personnel. Le mode de sélection des bénéficiaires, les conditions d'accès aux programmes et le suivi de ces derniers étaient les éléments qui comportaient le plus de risques, la viabilité des activités pouvant être remise en question. L'UNICEF devait autant que possible tenir compte de ces questions dans les prochaines évaluations.

341. En réponse à cette observation, le Directeur du Bureau de l'évaluation a convenu qu'il importait de prendre acte des difficultés. Il a fait observer que les évaluations bien exécutées des programmes qui s'étaient révélées efficaces avaient produit des résultats globalement concluants. Plusieurs problèmes étaient cependant énumérés dans le rapport. Par exemple, les formalités écrites à remplir par les éventuels destinataires avaient dissuadé plus d'une famille de s'inscrire à un programme. Il fallait donc faire attention aux méthodes employées pour trouver des bénéficiaires. Parfois, les programmes n'avaient pas été appliqués comme ils le devaient et les résultats s'en étaient ressentis. Les évaluations ayant porté davantage sur les retombées des programmes que sur leur mise en œuvre, on manquait d'informations sur le rôle de l'UNICEF. On manquait également de données sur les activités de renforcement des capacités mises en place dans la plupart des programmes, et sur les effets des activités destinées aux filles et aux femmes, aux enfants handicapés et à d'autres groupes.

342. On a fait valoir qu'il aurait aussi fallu mettre en avant les problèmes de financement et de rentabilité des programmes de transferts monétaires. En effet, ceux-ci étaient coûteux et dépendaient de l'engagement des pays dans lesquels ils étaient mis en œuvre, et de la bonne utilisation des ressources budgétaires qui leur étaient allouées. Il serait intéressant d'en savoir plus sur les frais généraux et les dépenses de fonctionnement, en particulier le pourcentage des transferts monétaires effectivement perçu par les bénéficiaires. En outre, des études plus poussées devraient être effectuées sur les effets des programmes combinant les transferts monétaires et d'autres interventions, surtout les programmes sectoriels.

343. Il était essentiel que les évaluateurs – tout comme la direction – accordent une attention accrue à la problématique hommes-femmes afin de déterminer si, en termes de conception et de méthode, les programmes favorisaient l'égalité des sexes et comment ils permettaient de remédier aux inégalités et aux problèmes connexes. D'après le rapport, les résultats dans ce domaine variaient et étaient difficiles à prévoir.

344. Il fallait aussi obtenir plus d'informations et mettre davantage l'accent sur les programmes mis en place dans d'autres domaines, comme la protection de l'enfance durant les interventions humanitaires, en particulier dans les situations précaires où l'autorité de l'État et les capacités nationales étaient affaiblies.

345. Une délégation a souligné qu'il fallait tenir compte de la situation propre à chaque pays et promouvoir la prise en main du programme par les autorités nationales. Il importait de renforcer les capacités des pays participant aux programmes de transferts monétaires afin d'en assurer la viabilité. L'intervenant a souhaité savoir si ces programmes étaient financés par les ressources générales ou par les autres ressources et quels étaient les critères de sélection des bénéficiaires.

346. Deux délégations ont fait part de l'expérience de leur pays en matière de transferts monétaires. La première intervenante a déclaré que, combiné à l'action du gouvernement, le programme de transferts mis en place avait eu des effets importants sur la redistribution des revenus et contribué à faire sensiblement reculer la faim. L'adoption de politiques visant à renforcer la résilience s'était révélée essentielle. Il importait de réduire les inégalités et de donner aux gens les moyens de devenir moins vulnérables. La représentante a engagé l'UNICEF à donner suite à la recommandation formulée dans le rapport et à donner plus d'ampleur aux programmes reposant sur les transferts monétaires et les mécanismes de protection

sociale en vue d'obtenir des résultats équitables dans tous les secteurs, y compris les interventions humanitaires. Durant la crise au Sahel, par exemple, les programmes d'assistance en espèces avaient été assortis de mesures visant à privilégier des solutions locales, notamment l'achat de nourriture, et permis ainsi d'éviter une crise alimentaire grave. Il était indispensable de promouvoir une connexion étroite entre la coopération humanitaire et le développement durable pour accroître la résilience et réduire les inégalités.

347. La seconde intervenante a déclaré que les programmes de transferts monétaires qui avaient été mis en place dans son pays en même temps que des mesures génératrices de revenus avaient contribué à renforcer la sécurité alimentaire. Ils avaient été particulièrement utiles pour les ménages vulnérables dont les membres n'étaient pas en mesure de travailler mais qui disposaient cependant de moyens d'améliorer leur situation socioéconomique, par opposition aux ménages complètement inaptes au travail, comme ceux dirigés par un enfant. Il arrivait en effet qu'après un certain temps, les ménages de la première catégorie n'aient plus besoin de transferts, ce qui était un élément important de ces programmes d'assistance sociale.

348. En réponse aux observations formulées par certaines délégations, la Directrice générale adjointe chargée des programmes a indiqué que, lors des voyages qu'elle avait effectués dans différents pays bénéficiant de programmes de transferts monétaires, elle avait été impressionnée par l'efficacité des mécanismes de sélection des bénéficiaires, qui étaient parfois gérés par les collectivités elles-mêmes. Dans le cadre des activités qu'il avait menées dans différents pays, l'UNICEF avait tiré d'importants enseignements sur les moyens d'améliorer encore ses programmes. Ainsi, de nombreuses données montraient que les transferts monétaires étaient très efficaces pour lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes, notamment pour relever l'âge du mariage et maintenir les filles à l'école.

349. Le Directeur de la Division des programmes a noté que les transferts monétaires avaient un effet multiplicateur important dans les communautés dans lesquelles ils étaient exécutés, surtout lorsqu'ils permettaient de créer des activités génératrices de revenus. Lorsque les bénéficiaires étaient bien sélectionnés et les programmes s'accompagnaient de mesures visant à les rendre économiquement autonomes, les transferts monétaires n'étaient pas si onéreux. Il importait de noter que les mesures de protection sociale, y compris l'assistance en espèces, ne s'éteignaient pas nécessairement petit à petit; en effet, la plupart des sociétés disposaient sous une forme ou une autre d'un filet de sécurité.

350. Les activités de protection sociale, notamment de programmes de transferts monétaires, mises en place dans des situations précaires faisaient de plus en plus l'objet de recherches sérieuses, et révélaient de nombreuses innovations. Une des principales leçons tirées de cette expérience était que les programmes réussissaient le mieux lorsqu'on confiait l'argent à des familles qui savaient comment l'utiliser.

351. En réponse à une question d'une délégation concernant le rôle du gouvernement hôte dans les programmes de transferts monétaires, le Directeur a répondu que ceux-ci faisaient partie intégrante de la stratégie du pays dans lequel ils étaient mis en place et visaient à appuyer un dispositif de mesures adopté par le gouvernement. Comme on l'avait justement fait remarquer, les transferts monétaires s'inscrivaient dans un ensemble plus complet d'activités. Il importait d'appuyer le renforcement des capacités, par des activités de formation et le déploiement de

ressources humaines suffisantes, y compris de travailleurs sociaux, car il s'agissait d'un élément essentiel de la bonne mise en œuvre des programmes.

352. En réponse aux observations formulées par les deux délégations qui avaient fait part de l'expérience de leur pays, le Directeur a déclaré que les stratégies reposant sur les transferts monétaires s'étaient révélées efficaces dans de nombreux contextes, y compris dans les situations précaires. Ces stratégies appuyaient les dispositifs nationaux, de prestations de services par exemple, mais ne les remplaçaient pas, en démontrant au contraire qu'il fallait continuer à les renforcer.

353. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a remercié les délégations de leurs observations pertinentes, qui contribueraient à établir un programme de recherche en vue de la poursuite des activités.

E. Collecte de fonds privés : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2014 (point 7)

354. Après une déclaration liminaire de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, le Directeur de la Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport publié sous la cote E/ICEF/2015/AB/L.5.

355. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF, dont l'année financière 2014 s'était mieux terminée que prévu, en dépit des importantes difficultés liées aux répercussions des fluctuations monétaires et des paramètres de l'aide internationale. La baisse des ressources générales versées par le secteur privé et les gouvernements était toutefois préoccupante. Le groupe a prié l'UNICEF de tenir compte, dans l'examen à mi-parcours de son plan stratégique pour 2014-2017, du fait que la part des budgets nationaux consacrée à l'aide au développement n'augmenterait vraisemblablement pas, tout comme le montant des contributions au titre des ressources générales, et de présenter au Conseil d'administration des solutions réalistes à ce problème.

356. Le groupe de délégations a salué la décision d'élargir les activités de collecte de fonds à d'autres bureaux de pays et demandé que les prochains rapports financiers comportent des données transparentes à ce sujet.

357. La crise des réfugiés, qui touchait notamment la région méditerranéenne, montrait une fois de plus que les enfants de tous les pays avaient besoin d'être protégés. L'UNICEF était parvenu à asseoir sa présence partout dans le monde et, grâce à ses comités nationaux, contribuait à la réalisation d'objectifs mondiaux. Il était bien placé pour promouvoir les programmes en faveur de l'enfance et rendre compte des progrès accomplis. Le groupe souhaitait en apprendre davantage sur le rôle que les comités nationaux joueraient à cet égard.

358. L'UNICEF a été invité à dialoguer de façon informelle avec ses comités nationaux et les autres principaux donateurs du secteur privé en vue de la tenue de consultations stratégiques sur le financement et des débats sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique, qui se tiendraient prochainement.

359. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF s'est réjoui d'annoncer que les comités avaient collecté 1,124 milliard de dollars en 2014, ce qui représentait environ 88 % du montant total des dons faits par le secteur privé et 25 % des recettes nettes totales du Fonds. Les comités avaient aussi

mobilisé plus de 124 millions de dollars de ressources affectées aux opérations d'urgence. Ils contribuaient de plus en plus activement à promouvoir les droits de l'enfant grâce à leurs activités de sensibilisation et adhéraient pleinement à la mission et aux objectifs de l'UNICEF.

360. Les comités nationaux s'enorgueillissaient de l'appel aux dons qu'ils avaient lancé à la suite du tremblement de terre qui avait frappé le Népal en 2014, et qui leur avait permis de lever plus de 80 millions de dollars en peu de temps. Ils étaient toutefois profondément conscients des nombreuses autres crises humanitaires, tout aussi tragiques, pour lesquelles on ne disposait pas de ressources suffisantes. Les comités s'employaient avec l'UNICEF à trouver les moyens d'accroître le financement thématique des opérations humanitaires et appuyaient activement les mesures prises par le Fonds pour intervenir dans les pays d'origine, de transit et de destination touchés par la crise des réfugiés et des migrants.

361. Le Directeur général a remercié les comités nationaux des efforts couronnés de succès qu'ils avaient déployés pour générer des ressources générales supplémentaires et pour demander et collecter des fonds privés. Il a indiqué que l'UNICEF s'employait de toute urgence à trouver des moyens novateurs de répondre le plus efficacement possible à la crise des réfugiés et des migrants, dans le cadre de ses différentes structures de gouvernance et des comités nationaux.

F. Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2015-2018 (point 8)

362. Après quelques mots d'introduction du Directeur général adjoint chargé de la gestion, le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion financière et administrative a présenté le rapport publié sous la cote E/ICEF/2015/AB/L.4.

363. Le Directeur général adjoint a noté que les prévisions financières actualisées de 2015 tenaient compte des aléas de la conjoncture économique mondiale, y compris l'effet potentiel des fluctuations monétaires. La situation économique difficile contribuait à accroître les besoins des enfants et il fallait, plus que jamais, faire preuve de prudence dans les prévisions et d'efficacité dans l'application de programmes.

364. Après avoir passé en revue les principaux points du rapport, le Contrôleur a souligné que l'UNICEF avait mis en place un dispositif d'atténuation des risques pour faire face aux effets néfastes des fluctuations monétaires sur ses recettes.

365. Une délégation a souligné qu'il fallait, compte tenu des déficits prévus pour ces prochaines années, que l'UNICEF utilise les excédents de trésorerie des exercices précédents pour couvrir ses besoins. Le Fonds devait aussi chercher d'autres moyens de financement pour augmenter le montant de ses ressources générales et autres fonds dont l'affectation n'était pas assortie de conditions strictes. La délégation a félicité l'UNICEF de sa gestion financière responsable, en dépit de l'extrême volatilité de l'économie mondiale, et demandé à recevoir régulièrement des données actualisées sur la façon dont le Fonds finançait ses réserves. Elle s'est félicitée de la qualité et du caractère innovant des évaluations et opérations de l'UNICEF, ainsi que des nouveaux mécanismes de financement et des partenariats novateurs qui permettaient d'assurer la continuité des programmes, en particulier dans les pays dont les revenus augmentaient.

366. La délégation a salué le fait que le Fonds collaborait avec la société civile, le secteur privé et les États membres, se disant convaincue que, si elles étaient gérées de façon transparente et efficace et dans un souci de perfectionnement constant, ces alliances multisectorielles continueraient de bénéficier aux enfants. Elle a invité le Conseil d'administration et l'UNICEF à poursuivre leurs efforts en vue de renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité.

367. Le Directeur général adjoint a rappelé que l'UNICEF ferait tout son possible pour gérer ses ressources de façon avisée et qu'il avait maintenu le niveau de ses dépenses malgré la situation difficile. Le Fonds surveillait de très près ses opérations en devises afin de réduire le risque lié aux fluctuations des taux de change.

368. Le Directeur général a déclaré qu'on prévoyait pour l'année en cours une baisse des ressources générales d'un montant légèrement inférieur à celui de 2013, en raison principalement des fluctuations monétaires. Il a donné l'assurance que, même s'il puisait dans ses réserves de fonctionnement, l'UNICEF veillerait à ne pas descendre en dessous d'un certain seuil exigé par la prudence. Le Fonds restait déterminé à allouer le plus de ressources possible à ses programmes en faveur des enfants et recherchait des moyens nouveaux et innovants d'augmenter ses recettes, en particulier ses rentrées de ressources ordinaires.

369. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/14 (voir annexe II).

G. Rapport de la visite effectuée conjointement par des membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Jordanie du 23 avril au 2 mai 2015 (point 9)

370. Osama Abdelkhalek Mahmoud, Représentant permanent adjoint de l'Égypte, a présenté le rapport publié sous la cote DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2015/CRP.1. La délégation avait pu se rendre compte par elle-même des efforts que les six entités concernées déployaient pour faire face à la crise régionale et de la façon dont elles coopéraient pour renforcer la résilience des communautés d'accueil jordaniennes en exécutant des programmes de développement dans tout le pays. Au cours de cette visite, elle s'était entretenue avec de hauts responsables gouvernementaux et représentants des organismes des Nations Unies, et avait participé à des tables rondes sur divers sujets, en accordant une attention particulière à la question du rôle de Nations Unies en Jordanie, et effectué plusieurs déplacements, notamment au camp de réfugiés de Zaatari.

371. La visite avait eu lieu à un moment charnière, alors que le pays et la région faisaient face à d'importants défis d'ordre politique ou concernant l'aide humanitaire, l'environnement, la sécurité et le développement. Le conflit en République arabe syrienne était entré dans sa cinquième année en 2015 et la Jordanie accueillait environ 1,4 million de Syriens; plus de la moitié de ces derniers étaient des enfants, dont 18 % avaient moins de 5 ans.

372. Le Représentant a appelé l'attention sur plusieurs observations faites au cours de la visite et formulé des recommandations sur les mesures à prendre par l'équipe de pays des Nations Unies, notamment pour ce qui était : d'améliorer la

coordination entre les organismes des Nations Unies; d'accroître le nombre de membres du personnel international parlant couramment arabe pour améliorer la prestation de services aux réfugiés; d'élargir l'accès au financement; de mieux protéger les enfants; de remédier aux difficultés rencontrées dans le domaine de l'éducation et de lutter contre le fort taux de chômage des jeunes; d'accroître les possibilités d'emploi axé sur le marché et d'activités génératrices de revenus offertes aux Jordaniens et aux réfugiés syriens.

H. Questions diverses (point 10)

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2016

373. Le Secrétaire a présenté la liste aux membres du Conseil d'administration pour information.

I. Adoption des projets de décision (point 11)

374. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2015/12 à 2015/16.

J. Déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration (point 12)

375. Pour conclure, le Directeur général a dit que le terme « appui » résumait bien les débats de la session. Il a ainsi remercié le Conseil d'administration de son appui, y compris concernant les descriptifs de programme de pays, qui traduisait l'appui apporté par l'UNICEF aux gouvernements et à leurs priorités. Tous ceux qui étaient intervenus au cours de la session avaient manifesté leur appui aux efforts engagés par l'UNICEF, tout en se montrant fréquemment exigeants. Ils avaient fait des remarques constructives sur la façon dont le Fonds pourrait améliorer son action, objectif vers lequel l'organisation ne cesserait de tendre. Le Directeur a également remercié le Conseil d'administration de l'appui qu'il apportait en vue d'obtenir davantage de ressources de base et de fonds dont l'affectation n'était pas assujettie à des conditions strictes, et d'accroître le financement de façon générale. Il a noté avec appréciation l'appui manifesté par les délégations en faveur des activités prévues dans divers domaines, y compris en réponse à la crise humanitaire, qui prenait une ampleur considérable, ainsi que des efforts visant à mettre fin au cloisonnement et à rapprocher les volets des travaux de l'UNICEF consacrés à l'aide humanitaire et au développement.

376. Pour sa part, la Présidente a résumé les principaux points abordés lors des sessions de 2015 du Conseil d'administration, qui avait adopté 16 décisions relatives aux divers aspects des travaux de l'UNICEF : évaluation, audit et contrôle, programmes et politiques, et ressources.

377. Les décisions adoptées à la première session ordinaire visaient à renforcer les capacités d'achat et les secours d'urgence, à accroître la mobilisation du secteur privé et à promouvoir les droits de l'enfant, et à établir un cadre d'orientation en vue de l'élaboration de programmes destinés aux pays qui s'apprêtaient à rejoindre le groupe des pays à revenu élevé. La session annuelle avait été marquée par la

séance de réflexion consacrée à l'équité, au cours de laquelle plusieurs délégations avaient fermement soutenu la priorité accordée par l'UNICEF aux enfants les plus démunis. Là aussi, on avait adopté d'importantes décisions, dont trois concernaient des rapports annuels, à savoir celui du Directeur général, celui consacré à la fonction d'évaluation et celui concernant l'audit interne et les investigations. Les cinq décisions qui venaient d'être adoptées, dont une portait sur l'approbation de 20 nouveaux programmes de pays et la prorogation de plusieurs autres, permettraient à l'UNICEF de poursuivre les partenariats constructifs qu'il entretenait avec les gouvernements de sept régions.

378. Pour l'UNICEF, l'année 2016 s'annonçait chargée, avec l'examen à mi-parcours du Plan stratégique et, surtout, les graves crises humanitaires qui menaçaient les intérêts présents et futurs des enfants. En 2015, le Fonds s'était attaqué aux effets de l'épidémie d'Ebola, qui avait éclaté en 2014, et à ceux du séisme meurtrier qui avait frappé le Népal, et avait continué de faire face aux conflits généralisés et aux flux croissants de réfugiés et de migrants qui en résultaient. Les problèmes à venir devront nécessairement être analysés dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement durable, en gardant à l'esprit que le développement ne pourra être viable qu'à condition que tous les enfants aient la possibilité de survivre et de s'épanouir.

Annexe I

Séance de réflexion consacrée à l'égalité

1. Le Conseil d'administration était saisi d'une note d'information ainsi que d'un document de séance intitulé « L'égalité des chances pour tous les enfants ».
2. La séance a été ouverte par M^{me} Rebeca Grynspan, Secrétaire générale du Secrétariat général ibéro-américain, ancienne Administratrice associée du PNUD et Vice-Présidente du Costa Rica. Elle a déclaré que les progrès observés au cours des 20 dernières années montraient que le changement était possible et dépendait des choix politiques. Si les premiers progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernaient surtout les moyennes, la communauté internationale a depuis appris que dans les sociétés inégalitaires, les moyennes cachent plus que ce qu'elles montrent. La croissance économique n'a pas effacé les disparités. Outre celles engendrées par l'inégale répartition des revenus (inégalités verticales), des inégalités horizontales persistent entre les individus en raison de leur race, de leur sexe, de leur origine ethnique ou de leur handicap, ainsi qu'entre les populations en raison de leur emplacement ou de la ségrégation à l'œuvre dans les villes et de l'aménagement du territoire. Le lien entre les inégalités verticales et horizontales est le moteur de l'exclusion, de la marginalisation et de l'inégalité, perpétuant la transmission de la pauvreté et des inégalités de génération en génération.
3. Au cours des 20 dernières années, l'Amérique latine a pris des mesures importantes afin de réduire les écarts et d'investir dans la gestion du capital humain sur le long terme. L'accès à la santé, à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'à l'éducation s'est considérablement élargi, incluant désormais les populations rurales et autochtones extrêmement pauvres. Les investissements consacrés à l'éducation de la petite enfance, notamment en ce qui concerne le développement cognitif, et l'accès aux écoles maternelles ont souvent permis de lutter contre les inégalités. Au cours des 10 dernières années, les dépenses sociales ont augmenté de quatre points de pourcentage. La qualité de l'investissement social s'est également améliorée, notamment en ce qui concerne la planification, la conception et le suivi des politiques sociales ainsi que l'établissement d'institutions sociales plus solides et de meilleure qualité. L'exemple le plus éloquent est celui des programmes de transferts monétaires assortis de conditions qui, selon des études, ont stimulé l'utilisation des services d'éducation et de santé et amélioré l'état nutritionnel des enfants. En 2014, plus de 100 millions de Latino-Américains ont bénéficié de ces programmes. Outre un contexte international favorable, des politiques sociales et des transferts sociaux plus solides et plus progressifs ont fait reculer l'inégalité. Ce sont les bons choix politiques plutôt que la croissance économique qui ont été le facteur principal de réduction des inégalités.
4. En exemple, l'oratrice a cité son propre pays, le Costa Rica, un pays pauvre qui a atteint un haut niveau de développement social grâce à des choix politiques précis. Assortis d'un engagement social en faveur de l'équité, d'une faible tolérance pour l'inégalité et de partenariats entre les acteurs internationaux, nationaux et locaux ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé, les politiques publiques peuvent faire des miracles.
5. M. Kevin Jenkins, Administrateur de World Vision International, s'est exprimé au nom de Child Fund Alliance, Plan International, Save the Children et SOS

Children's Villages. Il a reconnu les efforts considérables déployés par le Directeur général afin de recentrer la démarche programmatique de l'UNICEF sur l'équité. Les institutions ont reconnu l'inégalité comme l'un des plus gros risques pesant sur le bien-être de l'enfant et se sont engagées à s'y attaquer.

6. Le bien-être des enfants constitue probablement l'indicateur le plus important en matière de mesure du développement social et il est presque impossible de réparer les dégâts s'il n'est pas protégé dès les premières années de vie. Aucune formule unique n'a suffi à rétablir l'équilibre : survie, bonne santé et nutrition, éducation de qualité et protection contre la violence représentent autant de facettes d'une action globale en faveur des enfants.

7. L'inclusion, par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable, d'un objectif de réduction de l'inégalité et l'importance croissante prise par les questions relatives aux enfants dans les négociations en vue de la Conférence internationale sur le financement du développement sont encourageantes. Afin de réussir, il conviendra d'étudier de près l'impact sur les enfants des objectifs, cibles et indicateurs, et faire de cette vision une réalité nécessitera un encadrement solide ainsi que des campagnes de mobilisation éclairées. Les institutions ont salué la création, dans le cadre des objectifs de développement durable, du Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable et ont suggéré à ses membres d'envisager d'en faire un ardent défenseur des enfants au cours des années à venir.

8. Les délégations ont vivement exprimé leur soutien en faveur du recentrage autour de l'équité et ont félicité le Directeur général pour son rôle de chef de file dans ce domaine. Plusieurs se sont déclarées satisfaites de la note d'information. D'un commun accord, les intervenants ont reconnu que la pauvreté, la faim et la malnutrition, l'impact grandissant des maladies, le faible développement humain et l'exclusion des pauvres de la justice sociale et des services sociaux étaient liés à l'accroissement des inégalités. Les investissements réalisés dans des domaines dont les profits peuvent être largement partagés, tels que l'éducation, les soins de santé et les infrastructures, ont permis d'améliorer les chances de tous. Les inégalités entravant le développement des populations et des pays, si l'on n'y porte pas remède, elles risquent de condamner les générations futures à la pauvreté. Le principe de l'équité doit s'appliquer non seulement à l'intérieur des pays, mais également entre les nations et les régions.

9. Un groupe de délégations a indiqué que l'équité faisait clairement partie de la Convention relative aux droits de l'enfant. Tous les gouvernements sont tenus d'accorder une attention particulière aux enfants les plus défavorisés et de s'efforcer de réduire les inégalités qui existent entre les enfants. Ils devraient être priés de rendre compte de ces efforts dans leurs rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant et l'UNICEF devrait porter cette question à l'attention du Comité. Un autre orateur a précisé que l'association d'une approche fondée sur les droits et d'une réflexion sur l'équité représentait une puissante combinaison en faveur de l'épanouissement et de l'exercice des droits pour tous.

10. La réduction des inégalités entre les enfants étant obligatoire pour tous les pays signataires de la Convention, les efforts déployés dans ce domaine ne doivent plus être seulement l'affaire de l'UNICEF et d'un petit nombre d'organisations non gouvernementales internationales. Les gouvernements et les organisations de la société civile doivent également prendre des mesures concrètes afin de réduire les

écarts. À terme, l'UNICEF devrait mener davantage d'activités de plaidoyer et de soutien.

11. Plusieurs délégations ont évoqué les activités menées par leur gouvernement, en partenariat avec l'UNICEF, afin de faire reculer les inégalités, notamment la réduction de la malnutrition infantile au Guatemala, la prise en charge des familles en situation d'extrême pauvreté au Panama, la mise en place de stratégies portées sur l'enfance en matière de protection sociale au Kazakhstan, l'appui aux victimes du conflit armé en Colombie, l'utilisation du système MoRES afin de déterminer et d'éliminer les goulots d'étranglement en ce qui concerne les programmes intégrés de santé périnatale et de nutrition de l'enfant en Égypte, et l'assistance aux populations n'ayant pas accès aux services de base et vivant dans des bidonvilles et autres zones urbaines du Bangladesh.

12. Le représentant du Groupe des États d'Afrique a observé qu'en dépit des bons résultats enregistrés par l'Afrique en matière de développement humain et de croissance économique, une grande partie de la population africaine, et surtout d'enfants, subissait toujours la pauvreté et l'exclusion. L'UNICEF devrait allouer davantage de ressources générales aux programmes de pays en Afrique et s'appuyer sur des partenariats avec les institutions et organisations africaines afin d'accroître la capacité de l'Afrique d'agir grâce à ses propres institutions. Tout en reconnaissant l'universalité du mandat de l'UNICEF, le Groupe a demandé instamment que les principes directeurs de l'UNICEF en matière de programmes et d'allocation de ressources restent centrés sur les enfants les plus pauvres et les plus marginalisés.

13. Un orateur a déclaré qu'en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, régions regroupant la majorité des enfants du monde, des difficultés considérables persistaient, notamment en ce qui concerne la santé et la survie des nouveau-nés, les retards de croissance, l'éducation, la défécation à l'air libre et les maladies infantiles, touchant de manière disproportionnée les enfants et les communautés les plus défavorisés. Une autre délégation a invité l'UNICEF, les partenaires et les donateurs à veiller à ce que les ressources soient allouées en priorité aux pays à faible revenu, à ceux en proie à un conflit ou sortant d'un conflit et aux zones de crise humanitaire.

14. Le représentant de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a dit que le souci de l'équité renforçait le caractère universel des droits de l'enfant. Essentiellement composée de pays à revenu intermédiaire, la région continue à se heurter à des difficultés majeures, parmi lesquelles la pauvreté, l'inégalité et certains facteurs culturels et sociaux tels que la discrimination raciale ou les inégalités entre les sexes. Celles-ci ont en outre été aggravées par les multiples problèmes liés à la violence, le crime organisé et le trafic de drogues. La migration massive d'enfants et d'adolescents, garçons et filles, accompagnés ou non, étant particulièrement inquiétante, les efforts déployés pour remédier à la situation doivent s'appuyer sur une coordination entre les pays et les organisations internationales comme l'UNICEF.

15. La présence de l'UNICEF sur place était essentielle pour la région, en particulier parce qu'elle a contribué à créer des synergies, notamment au moyen de la coopération Sud-Sud et triangulaire, afin de renforcer les initiatives nationales et locales de développement. Comme dans les pays à revenu intermédiaire qui seront bientôt des pays à revenu élevé un nombre considérable d'enfants subissent de multiples formes de privations, l'UNICEF devrait continuer à s'efforcer de répondre

aux objectifs et aux besoins particuliers de tous les pays en développement, même ceux à revenu intermédiaire. En ce qui concerne ceux-ci, lors de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique, l'UNICEF devrait promouvoir des modèles d'engagement novateurs tenant compte du contexte national et revoir la formule utilisée pour allouer des ressources afin de ne plus la limiter au critère de revenu.

16. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'amélioration des données et des indicateurs dans la lutte contre les inégalités et de la correction de l'analyse et de l'interprétation des données. On a salué le rôle précurseur joué par l'UNICEF dans l'optimisation de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation des données relatives aux enfants. Une délégation a préconisé la mise en place de systèmes et de mécanismes de suivi de la situation des enfants, en particulier concernant l'enregistrement des naissances au moyen des registres et des statistiques de l'état civil, afin de leur permettre d'accéder à des services tels que la santé et l'éducation et d'améliorer leurs chances d'être retrouvés s'ils sont séparés de leur famille.

17. Les plus pauvres et les plus vulnérables doivent être placés au cœur du programme de développement pour l'après-2015, qui devrait inclure, par exemple, une action contre les mariages d'enfants, précoces et forcés. Il convient donc de s'employer, collectivement, à traduire cet engagement en actions concrètes sur le terrain.

18. Plusieurs délégations ont souligné l'importance des partenariats dans la stratégie axée sur l'égalité, insistant notamment sur la nécessité d'analyser ceux déjà en place et d'en établir de nouveaux.

19. Un groupe de délégations a indiqué regretter que le lien existant entre le document de séance et l'examen de l'évaluation formative du système MoRES n'ait pas été clairement mis en évidence. Cet examen propose une excellente analyse des points forts et des points faibles de cette approche. Elles ont recommandé que le système MoRES soit converti en une approche plus souple, que l'UNICEF prête davantage attention aux activités de renforcement des capacités au sein des ministères compétents et des organisations de la société civile, que l'UNICEF élargisse son engagement en faveur des enfants et que l'UNICEF déploie davantage d'efforts dans les situations de conflit et les zones instables en renforçant la résilience des populations défavorisées ainsi que les mécanismes d'adaptation.

20. La séance de réflexion s'est conclue avec des remerciements adressés par le Directeur général à M^{me} Grynspan pour sa précieuse contribution ainsi qu'aux délégations pour leurs interventions constructives et riches en informations. Il a observé que pour briser le cercle vicieux de l'inégalité des chances et des résultats, il était essentiel d'investir dans les enfants, notamment les plus défavorisés.

Annexe II

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2015

Première session ordinaire

2015/1

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour Madagascar et le Mali (E/ICEF/2015/P/L.1-E/ICEF/2015/P/L.2) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 10 au 28 novembre 2014, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour Madagascar et le Mali (E/ICEF/2015/P/L.1-E/ICEF/2015/P/L.2).

*Première session ordinaire
5 février 2015*

2015/2

Prorogation de programme de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* de la prorogation pour un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée et la prorogation pour six mois du programme de pays pour l'Éthiopie, toutes deux approuvées par le Directeur exécutif, comme indiqué dans le tableau 1 du document E/ICEF/2015/P/L.3;

2. *Approuve* la prorogation pour deux ans des programmes de pays pour le Myanmar et pour la Papouasie-Nouvelle Guinée, comme indiqué dans le tableau 2 du document E/ICEF/2015/P/L.3.

*Première session ordinaire
5 février 2015*

2015/3

Activités de l'UNICEF avec les pays en transition de « pays à revenu intermédiaire » à « pays à revenu élevé »

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'expérience croissante acquise par l'UNICEF à la faveur de son action dans les pays qui sont récemment passés du statut de « pays à revenu intermédiaire » à celui de « pays à revenu élevé », telle qu'approuvée par le Conseil d'administration à travers l'approbation des descriptifs de programmes de pays et des descriptifs de programmes multinationaux;

2. *Note* que les pays qui accèdent au statut de pays à revenu élevé comptent souvent parmi leur population beaucoup d'enfants qui continuent de souffrir de privations multiples, et que certains de ces pays se félicitent des partenariats qu'ils entretiennent avec l'UNICEF au niveau national et qui concourent à la réalisation des droits de ces enfants;

3. *Note également* que les pays qui accèdent au statut de pays à revenu élevé contribuent aussi pour beaucoup à l'élaboration d'approches novatrices de l'exercice des droits des enfants dans leur propre population, sont souvent une source d'inspiration, d'expertise et de coopération horizontale pour les autres pays et constituent souvent de nouvelles sources d'appui financier aux ressources ordinaires de l'UNICEF, par le biais de leurs secteurs public et privé;

4. *Salue* l'action menée à ce jour par l'UNICEF dans les pays passant du statut de « pays à revenu intermédiaire » à celui de « pays à revenu élevé » et l'invite à coopérer avec les pays concernés à l'élaboration de descriptifs de programmes de pays et de programmes multinationaux pour examen et approbation par le Conseil d'administration, compte tenu des situations nationales des pays pour lesquels ces descriptifs sont établis et d'autres questions pertinentes, dont la viabilité financière;

5. *Réitère* la formule d'allocation de ressources de l'UNICEF² qui oriente la plupart des ressources ordinaires à l'Afrique subsaharienne et aux pays les moins avancés;

6. *Décide* de revoir cette décision dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et invite l'UNICEF à lui présenter une analyse de l'expérience actuelle des pays à revenu élevé et des pays passant du statut de « pays à revenu intermédiaire » à celui de « pays à revenu élevé » au titre de l'élaboration de cet examen à mi-parcours du plan stratégique.

*Première session ordinaire
5 février 2015*

² Telle qu'elle figure dans les décisions 1996/34, 1997/18 et 2012/15 du Conseil d'administration.

2015/4 Améliorer la prévisibilité des interventions de l'UNICEF en cas de crise humanitaire

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la proposition visant à relever le plafond du Fonds de programmation pour les secours d'urgence de l'UNICEF (E/ICEF/2015/P/L.4);
2. *Encourage* l'UNICEF à continuer de renforcer ses capacités internes et sa coordination avec les gouvernements, les autres entités compétentes des Nations Unies et la société civile pour garantir une intervention efficace, sans aléas ni retards en cas de catastrophe naturelle, ainsi que dans les situations d'urgence complexes;
3. *Prend note* des mesures prises par l'UNICEF pour renforcer les liens entre la programmation humanitaire et la programmation du développement, notamment en mettant davantage l'accent sur le renforcement de la résilience comme base du développement durable, et encourage l'UNICEF à poursuivre sur cette voie pour relever les défis que posent les crises qui se prolongent et l'accroissement de besoins humanitaires;
4. *Encourage* l'UNICEF à mobiliser suffisamment de ressources, à la faveur de sa collaboration avec des partenaires, pour répondre aux besoins de tous les enfants, dans un contexte humanitaire comme dans le cadre du développement;
5. *Approuve* un relèvement du plafond du Fonds pour les programmes d'urgence le portant à 75 millions de dollars par an, dès 2015, à financer à partir des ressources ordinaires, afin de doter l'UNICEF de moyens lui permettant de mener des interventions immédiates, prévisibles et efficaces visant à répondre aux besoins des enfants et des femmes touchés par une situation d'urgence humanitaire;
6. *Prie* l'UNICEF de continuer à lui faire rapport sur le Fonds pour les programmes d'urgence dans son rapport sur l'utilisation des ressources ordinaires.

*Première session ordinaire
5 février 2015*

2015/5 Reconduction et élargissement de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et de son fonds autorenouvelable

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* la reconduction pour une période de cinq ans allant de 2016 à 2020 de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins, conformément aux dispositions du document original approuvé par le Conseil d'administration en 1991 (E/ICEF/1991/P/L.41), et modifie la capitalisation autorisée du fonds autorenouvelable sous-jacent en l'augmentant à 100 millions de dollars, sous réserve de l'apport de contributions à des fins spéciales;
2. *Approuve* l'utilisation du fonds autorenouvelable sous-jacent ainsi élargi pour financer l'approvisionnement rapide en produits autres que des vaccins (notamment en produits liés à la santé, à la nutrition, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi qu'à l'enseignement) et pour soutenir la conclusion d'accords de

sous-traitance, lesquels donnent lieu à un approvisionnement assuré ou à une réduction des prix des vaccins et d'autres produits de base.

*Première session ordinaire
5 février 2015*

2015/6

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2015

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'année budgétaire 2015

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'année budgétaire 2015 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) un budget d'un montant de 111,3 millions de dollars, réparti comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Mises de fonds	60,0
Autres coûts de collecte (secteur privé).	51,3
Total des charges à des fins spéciales	111,3

2. *Note* qu'un montant de 20,8 millions de dollars a été approuvé dans le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017 (E/ICEF/2013/AB/L.4) afin de couvrir les charges relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé touchant l'efficacité du développement et les frais de gestion correspondants;

3. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des montants conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 2 du document E/ICEF/2015/AB/L.1, et les réduire ou au contraire en engager davantage, sans dépasser ceux qui sont indiqués dans les colonnes I et III du même tableau, si le produit de la collecte de fonds et des ventes de cartes et autres articles atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des montants supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2015.

B. Produits prévus pour 2015

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le montant des produits prévu au budget au titre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 s'élève à 1 252,5 millions de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 2 du document E/ICEF/2015/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 60 millions de dollars aux fins de la mise de fonds pour 2015 et demande à la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé de lui fournir chaque année, à sa deuxième session ordinaire, des informations sur l'allocation de ces fonds aux comités nationaux pour l'UNICEF et aux bureaux de pays, ainsi qu'une analyse des résultats des activités créatrices de revenus, trois ans après l'affectation de ces fonds d'investissement;

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit de 13,21 millions de dollars pour le mois de janvier 2016, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2016.

*Première session ordinaire
5 février 2015*

Session annuelle

2015/7

Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF: exécution et résultats obtenus en 2014, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : exécution et résultats obtenus en 2014, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (E/ICEF/2015/5 et E/ICEF/2015/5/Add.1);

2. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des orientations que les délégations auront formulées à la session en cours;

3. *Prie* l'UNICEF de mettre, pour l'avenir, les rapports annuels du Directeur général en relation avec le cadre intégré de résultats et de ressources, et demande à l'UNICEF de mettre en place, en consultation avec les membres du Conseil d'administration, un tableau de bord des résultats en matière de développement et de performance institutionnelle;

4. *Prie également* l'UNICEF d'introduire, dans le compendium des données, des données ventilées par groupes de pays.

*Session annuelle
18 juin 2015*

2015/8

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Arménie, l'Ouganda, le Turkménistan et le Zimbabwe (E/ICEF/2015/P/L.7-E/ICEF/2015/P/L.10), ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 23 mars au 10 avril 2015, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Arménie, l'Ouganda, le Turkménistan et le Zimbabwe (E/ICEF/2015/P/L.7-E/ICEF/2015/P/L.10).

Session annuelle
17 juin 2015

2015/9

Prorogations de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la première prorogation, pour un an, des programmes de pays pour le Burkina Faso, le Mozambique, la Somalie et le Yémen, prorogation qui a été approuvée par le Directeur général, comme indiqué au tableau 1 du document portant la cote E/ICEF/2015/P/L.11;

2. *Approuve* la prorogation, pour un an, du programme de pays pour la Côte d'Ivoire, après une prorogation de deux ans, et la deuxième prorogation, pour un an, des programmes de pays pour le Liban et la Libye, comme indiqué au tableau 2 du document portant la cote E/ICEF/2015/P/L.11.

Session annuelle
18 juin 2015

2015/10

Rapports d'évaluation, vues de l'Administration et suite donnée par l'Administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel de 2014 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2015/10) et des vues de l'Administration(E/ICEF/2015/EB/1);

2. *Se félicite* des progrès régulièrement accomplis pour renforcer la fonction d'évaluation, conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF (E/ICEF/2013/14);

3. *Constate avec préoccupation* que la mise en œuvre du plan des évaluations thématiques mondiales pour la période 2014-2017 (E/ICEF/2014/3), gérée par le Bureau de l'évaluation, a pris du retard, tout en remerciant le Bureau d'avoir entrepris un certain nombre d'évaluations qui n'étaient pas prévues dans le plan, notamment plusieurs évaluations d'urgence de l'action humanitaire menée par l'UNICEF;

4. À cet égard, *prie* l'UNICEF de revoir le plan des évaluations thématiques mondiales, en tenant compte des priorités nouvelles, et de le lui présenter, pour information, à sa première session ordinaire de 2016;

5. *Constate* qu'en 2013, la participation des acteurs aux évaluations s'est raréfiée, et *prie* l'UNICEF d'analyser cette tendance dans un de ses futurs rapports annuels sur la fonction d'évaluation;

6. *Exhorte* l'UNICEF à accélérer la réalisation de l'objectif consistant à affecter à l'évaluation 1 % au moins de l'ensemble de ses dépenses liées aux programmes, conformément à la politique d'évaluation révisée du Fonds, tout en prenant acte des progrès accomplis sur cette voie;

7. *Prie* l'UNICEF, lors de l'élaboration de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017, d'exploiter pleinement les données factuelles et les enseignements présentés dans les rapports d'évaluation récents;

8. *Prend acte avec satisfaction* des progrès accomplis ces dernières années pour déterminer la suite donnée par l'Administration en termes d'évaluations, et engage l'UNICEF à accélérer la mise en œuvre des actions concertées, à renforcer son système de suivi d'une telle mise en œuvre et à rendre compte, dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation, des progrès en la matière;

9. *Prend également acte avec satisfaction* de la qualité du rapport intitulé « Évaluation formative du Système de suivi des résultats pour l'équité » et engage l'Administration à tirer pleinement parti, sans tarder, des enseignements et des recommandations figurant dans le rapport;

10. *Demande* à l'UNICEF d'inviter le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation à prendre ses dispositions en vue d'entamer, en 2016, un examen par les pairs de la fonction d'évaluation de l'UNICEF, tel que proposé dans la politique d'évaluation révisée.

*Session annuelle
18 juin 2015*

2015/11

Audit interne et investigations

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a soumis le Bureau de l'audit interne et des investigations pour 2014 (E/ICEF/2015/AB/L.2), de la réponse de l'administration (E/ICEF/2014/AB/L.3) et du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF pour 2014;

2. *Prie* le Bureau de l'audit interne et des investigations de faire figurer les éléments ci-après dans ses futurs rapports annuels :

a) Un avis, établi compte tenu de la portée des travaux entrepris, qui portera sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF;

b) Une présentation concise des travaux menés pour établir l'avis et des critères retenus;

c) Une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées par l'UNICEF;

d) Un point de vue sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que l'audit interne ait la portée recherchée.

*Session annuelle
18 juin 2015*

Deuxième session ordinaire

2015/12

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration,

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Algérie, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Colombie, El Salvador, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Guinée-Bissau, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie, les Maldives, l'Ouzbékistan, le Panama, la Serbie [et le Kosovo (présenté dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité)], le Swaziland, le Tadjikistan, la Turquie et la Zambie (E/ICEF/2015/P/L.13-E/ICEF/2015/P/L.32) ont été mis à la disposition des États Membres, pour commentaires et contributions, du 15 juin au 3 juillet 2015, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Algérie, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Colombie, El Salvador, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Guinée-Bissau, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie, les Maldives, l'Ouzbékistan, le Panama, la Serbie [et le Kosovo (présenté dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité)], le Swaziland, le Tadjikistan, la Turquie et la Zambie (E/ICEF/2015/P/L.13-E/ICEF/2015/P/L.32).

*Deuxième session ordinaire
9 septembre 2015*

2015/13 Prolongations de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prolongations pour deux mois des programmes de pays de l'Azerbaïdjan et de l'Uruguay qui ont été approuvées par le Directeur général de l'UNICEF, comme indiqué au tableau 1 du document portant la cote E/ICEF/2015/P/L.33/Rev.1;

2. *Approuve* les prolongations pour deux mois des programmes de pays de l'Argentine et de l'Iraq, qui font suite à des prolongations d'un an, ainsi que la prolongation pour deux mois du programme de pays de la République arabe syrienne, qui fait suite à quatre prolongations consécutives d'un an, comme indiqué au tableau 2 du document portant la cote E/ICEF/2015/P/L.33/Rev.1. Ces prolongations permettront d'assurer la continuité des programmes jusqu'à l'examen des nouveaux programmes de pays lors de la première session ordinaire du Conseil de 2016.

*Deuxième session ordinaire
10 septembre 2015*

2015/14 Questions de financement

Débat structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2015-2018

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* de la note d'orientation stratégique de l'UNICEF sur le débat structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017, qui vise à obtenir, auprès de sources diverses, des ressources de base et des ressources à affectation souple ainsi qu'à les accroître, notamment en augmentant le nombre d'États Membres qui contribuent volontairement aux ressources de base et, à cet égard :

2. *Prend acte également* :

a) Des incitations et mécanismes de financement proposés pour attirer un financement souple et prévisible, et pour l'optimiser;

b) Des prévisions financières pour la période 2015-2018 figurant dans le document E/ICEF/2015/AB/L.4, qui constituent un cadre souple pour appuyer les programmes de l'UNICEF;

c) Des efforts déployés par l'UNICEF pour élargir sa base de donateurs et mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de financement;

3. *Observe* que les fluctuations des taux de change peuvent modifier le niveau des ressources de l'UNICEF, et prie le Fonds de continuer de lui faire

rapport sur le travail qu'il accomplit pour pallier les effets desdites fluctuations et de continuer à suivre les activités menées par d'autres organismes internationaux dans ce domaine pour veiller à ce que sa gestion du risque de change reste optimale;

4. *Prie* l'UNICEF, dans le cadre du débat structuré sur le financement :

a) De présenter, à la première session ordinaire de 2016, une stratégie de mobilisation des ressources établie compte tenu du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017 et du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources;

b) De dialoguer de façon informelle avec les États Membres, les comités nationaux pour l'UNICEF et d'autres donateurs, tout au long de l'année, y compris lors de débats spécialement organisés en marge des sessions annuelles, pour assurer un flux ininterrompu de communication, d'échange d'informations et d'analyses sur les questions et les options de financement, en prenant en compte l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017, le dialogue du Conseil économique et social sur la place qu'est appelé à occuper à plus long terme le système de développement des Nations Unies et les rapports du Secrétaire général relatifs à l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment en étudiant les incitations, les mécanismes et les guichets de financement, de même que leurs incidences, pour augmenter le nombre de donateurs et les encourager à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires et à donner priorité à ce mode de financement, ainsi qu'à associer des conditions moins restrictives à leurs contributions aux autres ressources, en accord avec le Plan stratégique;

c) De présenter, dans le cadre des rapports annuels sur le financement et la mobilisation de ressources, une analyse de la prévisibilité, de la flexibilité et de l'alignement des ressources fournies pour l'exécution du Plan stratégique approuvé, qui examine également les déficits de financement et leurs incidences au regard du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources;

d) De continuer d'élargir, en toute transparence et dans la concertation, ses partenariats avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les organismes philanthropiques, le grand public, les organisations multilatérales, les institutions financières internationales et les alliances mondiales entre le secteur public et le secteur privé, ainsi que de formuler des propositions de gains d'efficacité ou d'économies et de procéder à des évaluations sur la base d'un renforcement de la coordination des partenariats, tout en réduisant les doubles emplois;

5. *Approuve* le cadre intégré d'allocation des ressources relatif aux prévisions financières pour 2015-2018 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 725 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires en 2016, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables;

6. *Prie* l'UNICEF de lui rendre compte chaque année de l'état d'avancement du travail de financement des réserves pour les avantages du personnel.

*Deuxième session ordinaire
10 septembre 2015*

2015/15 Projet de programme de travail pour les sessions de 2016 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail du Conseil d'administration pour les sessions de 2016 en tant que plan directeur flexible, susceptible d'être révisé, le cas échéant, en cours d'année.

Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*date à confirmer*)

Première session ordinaire
2-5 février 2016

Session annuelle
14-17 juin 2016

Deuxième session ordinaire
14-16 septembre 2016

Questions d'organisation et de procédure

Élection du Président et des vice-présidents du Conseil d'administration (*D*)
(7 janvier 2016)³

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF : Descriptifs de programme de pays (*D*)

Prorogations des programmes de pays en cours (*D*)

Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (*I*)

Questions d'organisation et de procédure

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF (*D*)

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection⁴ (*I*)

Examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, y compris le budget intégré de l'UNICEF (*D*)

Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017) (*I*)

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF : Descriptifs de programme de pays (*D*)

Prorogations des programmes de pays en cours (*D*)

Questions d'organisation et de procédure

Projet de programme de travail pour les sessions de 2017 du Conseil d'administration (*D*)

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF : Descriptifs de programme de pays (*D*)

Prorogations des programmes de pays en cours (*D*)

Débat structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017 (*I*)

³ Date prévisionnelle.

⁴ Le rapport est examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF ».

Première session ordinaire
2-5 février 2016

Session annuelle
14-17 juin 2016

Deuxième session ordinaire
14-16 septembre 2016

Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle

Rapports d'évaluation et suites données par la direction (I)

- Plan révisé des évaluations thématiques mondiales (I)

Ressources et questions financières et budgétaires

Rapport financier annuel et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2014 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (I)

Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2016 (D)

Questions diverses

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la session annuelle de 2016

Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle

Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations entreprises à l'UNICEF, point de vue de la direction (D)

Rapports d'évaluation et suites données par la direction (I)

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF (I)

Rapport annuel de 2015 du Bureau des services de contrôle interne au Conseil d'administration et suite donnée par la direction (D)

Rapport annuel de 2015 du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF (I)

Ressources et questions financières et budgétaires

Questions diverses

Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain (I)

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session ordinaire de 2016

Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle

Rapports d'évaluation et suites données par la direction (I)

Ressources et questions financières et budgétaires

Collecte de fonds dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2015 (I)

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2016-2019 (D)

Questions diverses

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 2017

Note :

(D) – *Pour décision* : Le secrétariat établit la documentation relative à la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil d'administration doit normalement examiner la question et prendre une décision.

(I) – *Pour information* : Le secrétariat établit la documentation aux fins d'information. Le Conseil d'administration peut décider de se prononcer sur la question inscrite à l'ordre du jour.

Deuxième session ordinaire
10 septembre 2015

2015/16
Conférence d'annonce de contributions à l'UNICEF tenue
chaque année durant la première session ordinaire du Conseil
d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du fait qu'outre la Conférence annuelle d'annonce de contributions à l'UNICEF, il existe la Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement des Nations Unies, qui se tient en novembre de chaque année et correspond mieux à l'objectif de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies;

2. *Rappelle* sa décision 2014/17, par laquelle il a lancé un dialogue structuré annuel sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, dans le cadre duquel il y aura des débats de fond sur les ressources ordinaires et sur d'autres ressources complémentaires;

3. *Décide* de mettre fin à la Conférence annuelle d'annonce de contributions à l'UNICEF à compter de 2016.

Deuxième session ordinaire
10 septembre 2015

15-18088 (F) 201115 231115



Merci de recycler 